L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS ET ECOLE DES ARTS DÉCORATIFS DE BRUXELLES

NOTICE HISTORIQUE

1800-1900

PAR

Pieter D'Hondt



HOMMAGE

A L'ADMINISTRATION COMMUNALE

DÉDIÉ AUX BRUXELLOIS

Bruxelles. — Imprimerie J. JANSSENS, 25, rue des Armuriers.





A Son Altesse Royale, &c. &c.

Monseigneur.

L'Académie de Peinture Sculpture et Architecture de Bruxelles, établie sous l'auguste protection de Votre Altesse Royale, ose compter sur un brillant succès et se promettre de relever un jour l'ancienne gloire de l'École Flamande. Pourroit elle n'avoir pas cette espérance & cette ambition sous des auspices aussi heureux que la bienveillance de Votre Altesse Royale et son amour pour les Arts ? Daignez Monseigneur, mettre le sceau à vos bontés en plaçant Vous même votre Nom à la tête d'un Livre destiné à perpétuer dans l'Académie le souvenir de ses Premiers Bienfaiteurs. Ce Nom immortel si cher à la Nation et respecté de tous les Peuples, assurera à l'Académie la même immortalité qu'elle ne désire que pour honorer à jamais le plus sage et le plus grand des Princes.

Charles de Lorraine

Première page du livre (conservé aux archives) contenant les signatures des Nobles, Magistrats, etc., qui ont pris part a la souscription ouverte en 1768, sous les auspices de Charles de Lorraine, pour soutenir l'Académie.

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

BEAUX-ARTS ET ÉCOLE DES ARTS DÉCORATIFS

DE BRUXELLES

NOTICE HISTORIQUE

PUBLIÉE

A L'OCCASION DU CENTENAIRE

DE LA

RÉOUVERTURE DE CETTE INSTITUTION ARTISTIQUE

(1800-1900)

PAR

PIETER D'HONDT

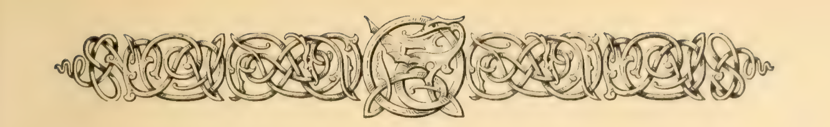
Bibliothécaire de l'Académie royale des Beaux-Arts
et de l'École des Arts décoratifs
Membre effectif de l'Académie impériale et royale d'Art et Science
héraldiques « Adler », de Vienne



BRUXELLES

J. LEBÈGUE & Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46



NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS

ET

L'ÉCOLE DES ARTS DÉCORATIFS

DE BRUXELLES

AVANT de faire l'historique de l'Académie, institution de tout temps si chère aux Bruxellois, il sera peut-être intéressant de donner un aperçu de ce qu'était la condition des peintres, sculpteurs, statuaires, etc., durant la période qui a précédé l'organisation de ces Académies qui sont la gloire de notre pays.

A l'époque où l'école flamande étonna l'Europe, non seulement par la quantité des artistes qu'elle produisit, mais surtout par le talent de ses chefs, il n'existait pas encore d'Académies; les jeunes artistes se formaient alors dans les ateliers des maîtres. Vers le milieu du XVIIe siècle, David Teniers, le deuxième de ce nom, prit l'initiative de réunir les jeunes gens se destinant à la peinture, afin de leur permettre d'étudier en commun. Cependant bien longtemps avant

cette époque, les arts florissaient dans notre pays, et rien que pour Bruxelles, nous trouvons dans une brochure du savant archéologue M. de Raadt, et intitulée : *Notes sur quelques artistes*, les noms suivants :

En 1298, Franco, dictus schildere peintre ; 1364, Henri Van Pede, peintre ; 1368, Gherem van der Noet, fils de feu Jean Jans zone was van der Noet, peintre ; 1368, Henri de Beckere, peintre ; 1368, Gerelinus van der Noot, scilder peintre ; 1381, Henricus de Berghe, peintre scildere ; Antoine van Wouweringen, peintre ; Nicolas de Landmetere, peintre ; 1509, Jean de Smet et Jean Thons, peintres ; 1530, Georges de Mol, sculpteur ; Corneille Schernier, peintre ; 1539, Louis Van Bueghem, appelé aussi Beughem, Bodeghem célèbre architecte ; 1540, François van Kixem, sculpteur beldesnijdere ; 1541, Jérôme Van Orley, fils de maitre Bernard, peintres ; 1541, Michel Van Coxyen, peintre ; 1542, Pierre van Aelst, peintre ; 1592, Jean van de den Venne, peintre ; 1620, Jérôme Duquesnoy, sculpteur ; 1630, Wenceslas Coebergher, célèbre peintre d'histoire, architecte, poète, ingénieur, économiste, antiquaire et numismate ; 1651, Francquart, architecte.

Nous citons ces noms au hasard, sans faire mention des orfèvres, brodeurs, etc., qui s'appliquaient spécialement aux arts industriels.

Comme on le voit, notre pays a toujours compté de nombreux artistes. C'est aux guerres dont les Pays-Bas ont été le théâtre pendant le XVIIe et les premières années du XVIIIe siècle, qu'il faut attribuer l'espèce d'engourdissement et de langueur où étaient tombés insensiblement les arts à cette époque. Les quelques amateurs qui tentèrent d'en rétablir la célébrité, insuffisamment encouragés, échouèrent devant l'indifférence du public.

Vers la seconde moitié du XVIIIe siècle, une espèce de renaissance se manifesta dans les arts, et attira l'attention sur la condition dans laquelle vivaient ceux qui les pratiquaient. C'était la conséquence naturelle des préjugés qui dominaient au moyen âge, considérant comme dignes de rester dans une classe inférieure, tous ceux dont les moyens d'existence reposaient sur un travail manuel. Lorsque les artisans s'organisèrent en corps de métiers, les artistes furent compris parmi eux, et soumis aux mêmes règlements. Peu à peu les idées se modifièrent. Les artistes de renom, déjà fêtés au XVe siècle, se virent bientôt entourés d'une considération toute particulière ; ainsi, tandis qu'au moyen âge on admettait parfaitement qu'on pût demander à un peintre renommé de couvrir de couleurs un mausolée, au XVIIIe siècle ce travail eût été, au contraire, refusé avec indignation. Il fallait nécessairement prendre une détermination, et c'est ce qui engagea le prince Charles de Lorraine à envoyer au Conseil de Brabant une dépêche dans laquelle, après avoir attiré l'attention sur la situation des artistes, confondus avec les moindres artisans, il demanda que le Conseil lui suggérât les moyens les plus propres à parvenir sans inconvénient à faire cesser cet abus. Il insistait notamment sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas de déclarer que l'architecture, la peinture, la gravure et la sculpture, qui sont des arts libéraux, pouvaient être exercés librement par tout le monde, sans être assujettis à des corps de métiers quelconques, pourvu que l'artiste se bornât à l'exercice de son art. Il l'engagea cependant à entendre au préalable les magistrats des villes de Bruxelles, de Louvain et d'Anvers sur les observations que pourraient formuler les métiers.

Répondant à l'apostille qui lui fut envoyée, le magis-

trat de Bruxelles, tout en voulant maintenir les métiers dans leurs privilèges, montra que leur organisation défectueuse était la véritable cause de l'inertie qui se manifestait dans l'enseignement artistique.

Nous extrayons de son remarquable rapport qui est daté du 27 septembre 1771, le passage suivant si intéressant pour l'histoire de l'art :

« Les archives et les documents de la maison Dieu » de Saint-Eloi attestent que la confrérie de cet éta- » blissement a pris son origine vers l'année 1000, elle » provient de la caisse commune des pauvres des » orfèvres, des forgerons, des selliers, des peintres, » des regrattiers, des serruriers et des boulangers. » Nonobstant l'ancienneté du métier des peintres, la » plus ancienne ordonnance que l'on trouve à ce sujet » porte la date du 11 octobre 1647. Dans cette ordon- » nance les peintres se plaignent de l'inobservance de » leurs anciens privilèges et droits, et principalement » de ce que différents maîtres et ouvriers étrangers » se livrent à la peinture, au grand préjudice de ceux » du métier. Ceux-ci, pour pouvoir entrer dans le » métier, devaient remplir certaines conditions, à » savoir : les années d'apprentissage, la taxe d'apport, » l'emploi d'ouvriers et d'apprentis, etc.

» Des articles de cette ordonnance, il résulte suffi- » samment que dès cette époque, les peintres artistes, » non moins que les autres peintres, étaient assujettis » aux règlements du métier.

» Il est statué, pour ce qui concerne les compagnons » étrangers, qu'en arrivant dans la ville de Bruxelles, » ils peuvent exercer leur art pendant quatorze jours, » afin de gagner leur vie et de pouvoir ensuite conti- » nuer leur voyage. S'ils continuaient à résider en » ville, ils étaient astreints à payer tous les six mois

» une taxe de trois sous au profit de la caisse des » malades du métier. Pour ce qui est relatif aux » habitants de la ville qui veulent s'occuper de pein- » ture, ils doivent d'abord faire constater leur condi- » tion de bourgeois, ils ont toujours dû se faire » admettre comme francs-maîtres dans le métier, et » cela sans distinction de peintres ordinaires ou de » peintres artistes; il n'y a de distinction qu'au sujet » des étrangers reconnus, qui doivent se borner à exé- » cuter des peintures artistiques, sinon ils doivent se » soumettre complètement à tous les règlements du » métier. Cette distinction a peut-être été cause » que beaucoup de maîtres se sont fait enregistrer » comme francs-maîtres dans le métier. Plusieurs » peintres célèbres sont mentionnés dans les registres » depuis 1600.

» En 1602 servit comme doyen du métier des pein- » tres, Jérôme Van Orley, célèbre peintre, fils de Ber- » nard Van Orley. La même année fut admis comme » franc-maître Henri De Vriese, éminent peintre d'ar- » chitecture, en même temps que Gérard Snellinck, » natif d'Anvers. En 1605 Raphaël Coxie, venant de » Rome. Le nommé Gaspard de Crayer fut accepté le » 6 novembre 1607, peu de temps après on le choisit » comme doyen de la corporation, il était peintre des » Sérénissimes Altesses Albert et Isabelle. En 1609 » fut enregistré dans le livre des métiers Augustin » Van de Venne. En 1613 Philippe De Vadder ainsi » que Antoine Sallaerts furent également inscrits. » En 1616 devint franc-maître un certain Van der » Laenen, ainsi que Foucquier et Daniel Van Heel, » disciple de G. de Crayer. En 1618 on admit comme » franc-maître Louis De Vaddere, paysagiste, et » l'année suivante Pierre Snyers, très renommé » comme peintre de batailles. En 1634, Jacques Artois,

» excellent paysagiste, devint franc-maître. Deux » années plus tard, Michel Coxie et, en 1644, Gilles » Tilbourg.

» En 1657 on accepta Jean Artois, et deux ans plus » tard Michel Sweerts, qui à cause de son talent fut » élevé à la chevalerie.

» Michel De Neve, hollandais de naissance, fut » affranchi de l'obligation de payer le droit de bour- » geoisie à cause de sa grande renommée comme » peintre et de son habilité à marbrer, il fut nommé » franc-maître en 1660. Champagne fut reçu en 1669. » Après avoir exécuté beaucoup d'œuvres excellentes, » il fut obligé, faute de trouver de l'ouvrage, de » partir pour la France, où il devint peintre de » Louis XIV.

» Mathieu Van Helmont fut reçu en 1674. L'année » suivante, on inscrivit comme franc-maître le célèbre » David Teniers. En 1678 figure comme reconnu » Lambert De Hondt, disciple de David Teniers, » ainsi que Jacques Vander Heyden, natif d'Arnhem. » Jacques Huysmans et Luc Achtschellinck furent » acceptés en 1681, ainsi que De Vooght. Victor- » Honoré Janssens fut reconnu comme franc-maître » en 1639. En 1690 Henri Hertebont, célèbre pour sa » peinture de scènes champêtres, fut également reçu.

» En 1692 et 1693 on trouve inscrits François » Bargas et Jacques Huysmans comme francs-maîtres.

» Adrien Boudewyns fut admis en même temps que » J.-B. Van Diest, peintre de la Cour, en 1694.

» En 1696 Jérôme Van Breugel fut inscrit comme » reconnu, plus tard il devint franc-maître. Deux ans » après, le métier admit Augustin Coppens, renommé » pour ses patrons de tapisseries. L'année suivante, en » 1699, on inscrit dans le registre Thibaud Michaud, » N. de Neeff, Jacques Vander Borght, J.-B. Morel

» et David De Koninck, ainsi que Elisabeth Celdrin.

» En 1705 on trouve comme reconnus Pierre » Snyders et Pierre Eyckens, le premier, paysagiste, » le second, peintre d'histoire.

» En 1711 apparaît comme franc-maître Jean » Van der Heyde, peintre d'histoire, et comme » reconnu Siger Van Helmont. En 1713 N. Cortens, » prêtre portraitiste, fut reçu, et, en 1717, N. Duplessi, » peintre d'histoire.

» L'année suivante on admit comme reconnu » Charles Eyckens, natif d'Anvers, peintre d'histoire.

» En 1720 est nommé comme franc-maître François » Boudewyns, et comme reconnu Van der Meyen, » disciple du célèbre Schalkens.

» En 1726 on reçut Machimilien De Haese, et en » 1729, Martin Hullet, qui devint franc-maître en 1733, » en même temps que J.-B. Millé, Pierre Schovaerts, » Michel Breugel et Jean Thibaut.

» En 1736 devint franc-maître Nicolas Pery, peintre » d'histoire, et l'on admit comme reconnu N. Sauvage, » peintre de la Cour. Deux années plus tard entra » comme franc-maître Joseph Lamberts, archer de » la garde de Son Altesse Royale. En 1752 N. Dubois, » et en 1763 N. Tassaert furent également inscrits » comme reconnus.

» On voit par cette longue énumération que de tous » temps les peintres artistes, tant étrangers qu'habitants de la ville, ont dû reconnaître l'existence du » métier des peintres et en observer les privilèges. Et » cette organisation n'a nullement été contraire au » progrès de l'art; l'on doit donc chercher ailleurs les » causes de sa décadence.

» Il est notoire que plus les produits d'un art ont du » débit, plus grande est la quantité d'artistes qui s'y

» livrent, ce qui amène une émulation qui est l'origine
» de l'excellence d'un art.

» Dès le XVI[e] siècle les églises du pays furent
» partout dévastées, les peintures aussi bien que
» les statues furent détruites et brûlées par les icono-
» clastes.

» Au commencement du siècle suivant, notamment
» sous le règne d'Albert et Isabelle, les guerres ayant
» un peu cessé, le pays commença à revivre, les
» églises ravagées furent rebâties et les autres se
» virent comme auparavant décorées de peintures.
» On vit arriver beaucoup de peintres étrangers et de
» l'intérieur du pays, certains de faire fortune. Leur
» multitude provoquant entre eux l'émulation, il se
» forma d'excellents maîtres.

» Les églises étant parées, l'art commença peu à
» peu à déchoir, faute d'ouvrages à exécuter. C'est à
» peine si quelques amateurs rassemblent encore des
» objets d'art pour se former une collection. Les
» ecclésiastiques, qui autrefois payaient de fortes
» sommes pour orner leurs abbayes ou couvents,
» tombent dans le même système d'économie. C'est la
» pénurie de travail qui fait qu'on rencontre actuelle-
» ment si peu d'artistes, et non l'existence du corps
» de métier et ses taxes.

» En ce qui concerne le métier des sculpteurs ou
» statuaires, ceux-ci forment avec les maçons, les
» tailleurs de pierre et les ardoisiers le métier des
» Quatre-Couronnés ; ils ont tous des intérêts com-
» muns et payent les mêmes droits d'entrée s'élevant
» à 475 florins. Chaque profession a un doyen ; les
» années d'apprentissage sont pour tous de trois ans,
» la preuve de capacité étant seule différente.

» Les statuaires peuvent exercer le métier de tail-
» leur de pierres et vice versa. C'est ainsi que les

» Duquesnoy, les Raphaël Gripello, les Plumier, les
» Berger et plusieurs autres ont non seulement exécuté
» des statues, mais aussi la taille de la pierre et les
» ouvrages en bosse. Le sieur Delvau, statuaire émi-
» nent, ne s'est jamais borné à sculpter des statues,
» mais actuellement il exécute encore d'autres tra-
» vaux. Dans la liste des maîtres commençant de
» l'année 1629, nous rencontrons des sculpteurs très
» remarquables, tels que : en 1641, Vincent Anthoni;
» en 1631, Antoine Moerevelt, et les années suivantes,
» Voerspoel, Van Delen, Huygeloos, Devos, Van
» Stichelen, Cosyns, Van Dievoet, De Kindere, etc.
» On peut en conclure comme ci-dessus pour les pein-
» tres, que le mode d'organisation du métier n'a en
» aucune façon causé tort à l'art. Établir une distinc-
» tion entre les statuaires et ceux qui n'exécutent
» que des bas reliefs et rendre ceux-ci indépendants
» du métier des statuaires, serait constituer une nou-
» veauté inusitée. Il en résulterait des procédures
» interminables et beaucoup de difficultés. En rédui-
» sant les statuaires à n'exécuter que des statues et
» des bas reliefs, on rend leur existence presque impos-
» sible par la rareté de l'ouvrage; il en résulterait que
» les maîtres célèbres se verront forcés d'abandonner
» le pays.

» Quant à la sculpture et l'architecture, elles ne sont
» assimilées à aucun métier en cette ville, mais consti-
» tuent des arts libres. En conséquence elles ne
» tombent en aucune façon sous le coup des dispo-
» sitions du décret de Son Altesse Royale, si ce n'est
» en ce qui concerne la preuve de capacité. »

Quoique il n'existât pas encore, à proprement parler, à cette époque d'Académie à Bruxelles, la réponse du Magistrat nous apprend que les règlements des métiers

exigeaient un sévère apprentissage de tous ceux qui se destinaient à une carrière artistique. Les grands artistes du continent, attirés par la richesse de notre industrie et par les relations commerciales que nous entretenions avec l'Orient, l'Allemagne, l'Italie, etc., vinrent s'y établir pour se consacrer à leurs travaux et y contribuèrent ainsi au développement de l'enseignement artistique.

Bruxelles, qui était la résidence royale, suivit bientôt la voie dans laquelle s'engagea la Flandre par le culte qu'elle rendit aux beaux-arts, et pensa que pour mériter les avantages qu'elle tirait d'être la ville de sa situation, il fallait qu'elle fût la première à montrer des embellissements aux yeux des princes et à faire concourir les beaux-arts à sa splendeur toujours croissante. C'est alors qu'on vit s'élever les monuments splendides qui font encore l'admiration du monde entier : l'Hôtel de ville, l'église Sainte-Gudule, l'église de la Chapelle, l'église du Sablon et la Maison du Roi, qui ont rendu célèbres les noms des Vander Eycken, des Van Bodeghem, des Van Ruysbroeck, des Henri De Mol, des Henri Van Pede.

L'étranger, bientôt au courant des travaux qui furent exécutés à Bruxelles, vint y chercher des architectes pour leur confier la construction de leurs édifices. Ainsi, c'est par Jean Van Pede que le Magistrat d'Audenaerde fit construire l'admirable Hôtel de ville dont la reproduction à l'Exposition universelle de Paris de cette année a fait si grande sensation. C'est également un Bruxellois qui fut appelé pour rebâtir l'Hôtel de ville de Mons. L'église Notre-Dame de Brou, le merveilleux monument qui fut élevé à la mémoire de Philibert de Savoie par son épouse Marguerite d'Autriche, est l'œuvre de Van Bodeghem, de même que la porte des Lions de la cathédrale

de Tolède est due en partie à Jean Vander Eycken.

Les corporations, les gildes, suivant en cela l'exemple donné par les magistrats de la cité, qui avaient fait orner les salles de l'Hôtel de ville des productions de nos artistes, en firent de même pour leurs salles de réunion. C'est à cette époque où l'art était à l'apogée, que se formèrent les Breughel, qui donnèrent le goût du paysage à l'Italie elle-même, les Craesbeek, les Van Artois, les Lang Jan, les Champagne, les Vandermeulen, les Van Heil, etc.

La propagation de l'art qui forme une union intime avec l'industrie, fait perdre les formes grossières aux productions de celle-ci, pour les rendre plus ouvragées; c'est ainsi notamment qu'on remarqua bientôt les ornements dont étaient couvertes les armes fabriquées à Bruxelles, de même que les orfèvreries et la gravure sur métaux, renommées partout.

C'est aussi à Bruxelles que furent fabriquées les premières voitures armoriées, et si, d'autre part, nos tapisseries ont acquis une si grande réputation, c'est en grande partie aux modèles tracés par nos peintres qu'elles le doivent.

Plus tard, quand les guerres ruinèrent notre commerce et notre industrie, les beaux-arts ne purent échapper au désastre, et il eut fallu désespérer de l'avenir de la Belgique, si le patriotisme des métiers ne s'était de temps en temps révélé. C'est à ces métiers que l'Académie de Bruxelles doit son origine.

Le 30 septembre 1711 les doyens des peintres, des tapissiers, des sculpteurs et autres amateurs ayant obtenu du Magistrat une chambre à l'Hôtel de ville pour y enseigner « l'art du dessin », y établirent, le 16 octobre suivant, une sorte d'école, où ils se rassemblèrent à certains jours pour se communiquer leurs connaissances; ils y admirent les jeunes élèves pour

leur enseigner les principes et les exercer sous leurs yeux par la pratique du dessin.

Dès sa fondation, la petite école répondant entièrement à ce que le Magistrat avait espéré d'elle, celui-ci la gratifia, par une résolution du 13 janvier 1712, de la fourniture de la lumière et de la houille, celle-ci à concurrence de 3,000 livres par hiver.

Le Magistrat encouragea de plus les efforts des organisateurs, en appelant à Bruxelles des artistes renommés auxquels il accorda certains avantages. C'est ainsi qu'il octroya gratuitement au sculpteur Dieudonné Plumier le droit de bourgeoisie.

L'établissement ne prit pas d'autre développement pendant un certain nombre d'années, les amateurs continuèrent à la soutenir, chacun en proportion de son zèle et de son désir d'apprendre. La bonne entente qui y régnait fut suffisante pour maintenir la discipline pendant les séances, et les nouveaux adhérents et apprentis respectèrent ceux qui avaient déjà acquis certaines connaissances en se soumettant à leurs observations.

Les dépenses, telles que frais de modèles et autres, furent supportées par tous les adhérents en commun, mais un certain nombre d'entre eux ne pouvant plus, à un moment donné, continuer leur quote-part, l'école fut menacée dans son existence. Heureusement, le Magistrat lui alloua, à partir de 1729, un subside annuel de 10 pistoles.

En 1737, à l'occasion du XXV[e] anniversaire de la fondation de l'école, il fut accordé un don de 50 florins pour célébrer ce jubilé. C'est de cette époque que date le premier règlement d'ordre de l'établissement.

Nous y constatons d'abord que l'institution était exclusivement communale et que le bourgmestre et l'ancien trésorier de la ville en seraient les protecteurs

perpétuels ; nous y voyons aussi qu'il y aurait cinq directeurs, bruxellois de naissance et choisis parmi ses membres.

Pour être admis à l'école, l'aspirant était tenu de faire un dessin ou un modèle, en présence du professeur. Les dessins ou modèles qui avaient été primés restaient la propriété de l'établissement. Celui qui remportait le prix était revêtu de la qualité de professeur, et succédait au plus ancien. Ceux qui avaient remporté une fois le prix ne pouvaient plus concourir, à moins que le « Mecenas » n'en décidât autrement.

Voilà le premier essai de règlement. On voit que le point principal avait pour objet la forme de sa direction. Les règles pour la discipline des élèves ne devenaient nécessaires qu'à mesure de la production des faits.

En 1742 les directeurs demandèrent une ordonnance pour la discipline des élèves. Dans cette nouvelle réglementation il est statué entre autres que : « les élèves » sont obligés d'être soumis au directeur pendant la » durée des leçons, et de se conduire à leur égard avec » le respect convenable. Ceux qui se présenteront » en épée ou avec des cannes seront obligés de les » déposer dans un coin de la chambre à désigner par » le directeur, jusqu'à la fin de l'exercice.

» Les modèles seront posés par les directeurs; » aucun élève ne pourra changer la pose, sous aucun » prétexte.

» Il ne sera permis aux élèves de perdre leur temps » en garrulité (bavardage), ni à se chauffer à l'étuve.

» Il n'est permis aux élèves de se manquer en » paroles, de se dire des injures, ni de se provoquer à » combattre en quelque manière que ce soit, ni d'at- » tendre pour cet effet après la sortie de l'école.

» L'observation de tous ces points et articles est
» cimentée par la sanction d'une amende de 3 florins
» au profit de « l'Académie », avec défense aux
» contrevenants d'y rentrer avant d'avoir satisfait. »

Ce sont ces deux ordonnances qui servent de règle pour le régime de l'Académie et pour la conduite des élèves; la dernière montre que les commencements n'étaient point exempts de quelque désordre.

Dès 1751 la ville accorda une gratification annuelle de 100 florins pour salaires à l'homme servant de modèle, et pour les autres nécessités de l'Académie.

En 1752 une partie des classes fut transférée dans une salle du premier étage du cabaret *La Tête d'or*, dans la rue de ce nom. En 1762 un conflit grave éclata, et la correspondance extrêmement intéressante qui existe à ce sujet nous engage à donner connaissance de quelques lettres et rapports. C'est en quelque sorte une page de l'histoire de l'art dans notre pays. Les raisons de ce conflit sont expliquées dans la requête que les élèves de l'Académie adressèrent à S. A. R. Charles de Lorraine, et dont voici les termes :

« Les élèves de l'Académie de peinture et de sculp-
» ture de cette ville de Bruxelles prennent la respec-
» tueuse liberté d'exposer à Votre Altesse Royale, que
» depuis un temps immémorial on a élevé en cette
» dite ville, aussi bien qu'à Anvers, des grands
» hommes dans l'art de la peinture et de la sculpture,
» qui, à l'aide d'une Académie, ont fait l'admiration
» de tous les princes et États de l'Europe, et dont les
» œuvres sont tellement illustres, qu'elles peuvent
» être comparées à celles des meilleurs maîtres
» d'Italie.

» Le nombre de ces amateurs était si considérable

» en ce pays, qu'au temps de Rubens on comptait à
» Anvers et à Bruxelles plus de trois cents maîtres de
» la première classe.

» Il est constant, Monseigneur, à n'en pouvoir
» douter, que ces grands hommes n'ont pu acquérir
» tant de science qu'à l'aide d'une bonne école et des
» instructions des meilleurs maîtres, dont toute la
» gloire ne consistait qu'à inspirer à leurs élèves
» l'esprit d'émulation, afin de conserver la renommée
» qu'ils avaient acquise dans le monde, en instruisant
» la jeunesse dans l'art qu'ils possédaient.

» Les princes souverains de ce pays ayant reconnu
» combien il était intéressant de soutenir et de proté-
» ger ces sortes d'assemblées, afin de les animer d'au-
» tant plus, en firent des établissements sous le nom
» d'Académies, en leur accordant des privilèges,
» gratifications, etc. Ils s'en déclarèrent eux-mêmes
» protecteurs et établirent des vice-protecteurs et
» des directeurs pour en avoir la conduite en leur
» nom.

» Ces directeurs furent toujours les premiers
» maîtres en peinture et sculpture. » (Suit un état historique concernant les académies en France.)

Voici où commence l'exposé des griefs :

« Depuis 1759 ceux du Magistrat ont établi eux-
» mêmes les directeurs et y ont nommé, sans aucun
» égard aux grands hommes que cette ville possède
» dans la peinture, la sculpture et l'architecture, un
» membre de leur conseil, sculpteur de son métier, qui
» ne possède aucunement l'art du dessin, ni les qua-
» lités requises pour pouvoir donner des leçons aux
» jeunes élèves.

» En conséquence, les suppliants, d'un accord una-

» nime, présentèrent au Magistrat la requête ci-
» jointe, signée de tous les élèves, pour qu'il plaise de
» maintenir leur ancien directeur, reconnu pour un
» des meilleurs peintres de la ville.

» Mais cette requête ne fut point appostillée et
» quelques jours après la présentation, un des tréso-
» riers du Magistrat se rendit à l'Académie, accom-
» pagné du directeur par eux établi, et ordonna aux
» suppliants de le reconnaître pour tel ou bien de se
» retirer; ayant entendu cela ils se levèrent et se reti-
» rèrent tous de l'Académie, en y laissant quelques-
» uns de leurs confrères affectionnés au directeur,
» et depuis lors l'Académie est restée dans l'inaction. »

Suivent les doléances des signataires de la requête qui demandent ce qu'ils vont devenir sans protecteur ni directeurs. Ils exposent la triste situation dans laquelle ils se trouvent et supplient Son Altesse Royale de bien vouloir leur servir de père, de soutien et de protecteur, en daignant constituer des directeurs connus de Son Altesse, ainsi qu'un syndic qui puisse rendre un rapport fidèle des progrès que les suppliants feraient sous un si bon protecteur.

Cette pièce était signée : J. Lamberty; P. Millé, ancien directeur; P.-J. Tassaert; Le Cheval; Spruyt; L. Trigaux; J.-M. Saudenier, au service de Son Altesse Royale; etc., en tout quatre-vingts signatures.

A cette requête était annexée la pièce suivante :

« *A Messieurs les Bourgmestre*, etc.,

» Les soussignés académiciens, conjointement avec
» le directeur Jean Millé, se plaignent de ce que tout
» se fait à l'Académie à l'insu du directeur, et sans
» son consentement; à cause de cette situation il n'a

» depuis longtemps voulu fréquenter l'Académie, afin
» d'éviter les difficultés et les contestations, que lui
» suscitent les soi-disant directeurs, incapables de
» corriger les dessins du moindre des suppliants,
» lesquels, par conséquent, ne sont pas en état de se
» perfectionner. Ils supplient Leurs Seigneuries de
» pouvoir choisir pour la direction de l'Académie
» le sieur Dehase et le sieur N. Coninckx, pour
» l'architecture, et pour la perspective le sieur
» De Doncker et le sieur Foulte, architecte de
» Son Altesse Royale.

» (*Signé*) J. MILLÉ, directeur.

» Plus cinquante-neuf signatures. »

Le 11 novembre 1762, l'affaire fut rappelée à l'administration communale, par une nouvelle lettre signée « Charles de Lorraine » demandant de rendre d'office avis à la requête des élèves de l'Académie.

Le rapport du Magistrat donne des renseignements très détaillés sur ce qui se passa à Bruxelles à cette époque.

Voici l'analyse du texte :

« *Monseigneur*,

» Votre Altesse Royale a trouvé bon de nous
» envoyer, par sa lettre du 24 mars dernier, la requête
» qui lui a été présentée de la part des élèves de
» l'Académie, afin que nous en examinassions le con-
» tenu et y rendissions notre avis. »

Ayant exposé les griefs contenus dans la requête, la lettre continue comme suit :

« Après cet amas de ridiculités et d'impertinences,
» ils prennent pourtant une conclusion digne d'un

» meilleur raisonnement, afin que Votre Altesse » Royale, par un effet de sa bonté ordinaire, daigne » être leur père et soutien, etc. »

Le Magistrat revient ensuite sur tout ce que la ville a fait pour l'Académie, fait valoir les règlements de 1737 et de 1742, dont nous avons donné l'analyse, et continue ainsi :

« Nous rétrogradons ici d'un moment pour réduire » à leur juste valeur les reproches que les suppliants » osent proférer contre le Magistrat, par rapport au » choix de l'un des directeurs, dans la personne du » conseiller de ville, N. De Vits, maître sculpteur de » sa profession.

» Votre Altesse Royale aura vu par l'extrait du » premier règlement que les cinq directeurs devaient » être nommés pour la première fois par le Magistrat, » et que, dans la suite, les places vacantes devaient » être remplies par les deux protecteurs et les quatre » directeurs restants.

» En cette conséquence, nos prédescesseurs choi» sirent pour premiers directeurs les nommés Bas» cour, Millé, Bergé, de Pery et Casciopin (ou » Cachiopin).

» Millé occupe encore aujourd'hui cette fonction ; » de Pery est parti depuis sept ou huit ans pour » Saint-Pétersbourg et a prié, en partant, qu'on ne » lui donne point de successeur, à cause qu'il comptait » revenir au pays; Bascour et Casciopin étant morts, » ont été remplacés par les nommés Van Wel et Dan» sart, selon la forme prescrite par le règlement, et, » lors de la mort de Bergé, les directeurs restants, » c'est-à-dire Millé, Dansaert et Van Wel, ont pré» senté par un écrit signé d'eux, la personne de

» J.-B. De Vits, non seulement aux deux protecteurs
» nés de l'Académie, mais à toute l'assemblée des
» magistrats, dont ils ont demandé et obtenu l'aggréa-
» tion le 15 novembre 1759.

» Comme cette pièce fait preuve de la légèreté et de
» la mauvaise foi avec laquelle les suppliants osent
» blâmer le Magistrat dans le choix de ce directeur,
» nous avons cru devoir la joindre en copie authentique.

. . . .

» D'ailleurs, quoique le nommé De Vits ne soit pas
» un artiste de la première classe, il entend cependant
» dans un degré très recommandable les règles de la
» sculpture ; son zèle pour relever cette école des arts
» lui avait acquis la confiance, et sans être le plus
» habile d'entre les directeurs dans la connaissance de
» son art, il n'était pas le moins utile pour la conduite
» de l'Académie et pour répandre l'émulation parmi
» les écoliers.

» C'est principalement à ses soins et à sa sollicita-
» tion faite au nom de tous les directeurs que Votre
» Altesse Royale a daigné accorder, par un effet de
» sa générosité, la gratification de quelques médailles
» en forme de prix.

» Enfin le choix du même directeur a été suivi de la
» satisfaction de ses confrères et de tous les élèves et
» d'une parfaite harmonie entre les uns et les autres. Ce
» n'est pas là le véritable motif de mécontentement. »

La célébration du jubilé de vingt-cinq années d'existence était la cause de tout. La ville ayant donné une gratification de 50 florins, plus la somme qui restait du budget de l'Académie, ils avaient fait célébrer une messe solennelle en musique à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, et ils avaient fait composer et imprimer un poème à l'éloge des arts.

Tout le monde était d'accord à ce sujet, mais les directeurs ayant ajouté un repas, et ayant manqué de prudence dans le choix des convives la discorde éclata. Ils avaient invité à ce régal quelques académiciens en en négligeant d'autres.

Voilà le véritable motif de la discorde qui s'était jetée entre les élèves. Pour réparer cette injustice, les directeurs avaient donné à boire dans le local même de l'école, ce qui avait aigri davantage, cette politesse venant après coup. Or, comme le conseiller Vits était le principal organisateur de la fête, c'est à lui qu'on adressa les reproches. Toutes sortes de méfaits se produisirent, et c'est alors que le directeur De Vits eut recours à l'ancien trésorier de cette ville, M. Van der Dilft, pour mettre fin au désordre, mais comme nous l'avons vu, il n'y réussit pas, les élèves quittant presque tous l'Académie.

« Ce fut (dit le rapport) dans cette situation des » choses que les suppliants nous présentèrent la » requête ; ils y traitèrent les directeurs choisis selon la » forme du règlement, de directeurs *soi-disants tels*, à » l'exception du nommé Millé, ayant signé à leur tête.

» Il ne se pouvait rien de plus irrégulier, ni de plus » déplacé que cette conclusion.

» Nous ne fîmes aucune réponse à cette requête des » suppliants ; nous n'eussions pu y disposer qu'en » termes qui leur fissent sentir l'indiscrétion de leur » demande. D'ailleurs, comme la fréquentation de » cette école est un acte purement volontaire, nous » prévîmes bien que notre disposition, au lieu de les » ramener à leur devoir, aurait dissout pour jamais » l'Académie. Dans ces circonstances, comme le temps » de la vacation de l'Académie approchait, nous prîmes » le parti de fermer l'école.

» Nous avons été très surpris de voir à la tête de la » requête M. Millé, qui fut en quelque façon un des » instituteurs de l'Académie, qui aida à projeter et à » solliciter les deux règlements de 1737 et 1742, qui » fut un des premiers directeurs, qui proposa en 1759 » le nommé De Vits à la place de Bergé, et notre » surprise a été d'autant plus grande, que la douceur » de son esprit ne lui fait pas moins d'honneur dans » le commerce de la vie, que son génie et ses talents » ne lui en font dans la classe des artistes. »

Ensuite, après avoir émis plusieurs considérations par rapport à la conduite de Millé, vu les résultats au point de vue de la discipline et le progrès et l'avenir de l'école, le rapport termine ainsi :

« Cependant comme la destitution des nommés » Van Wel, Dansaert et De Vits, directeurs actuels » avec le peintre Millé, répandrait sur eux une espèce » d'humiliation et de flétrissure, qui pourrait nuire à » la fortune de ces honnêtes bourgeois, nous croyons » que Votre Altesse Royale, en se déterminant favo- » rablement sur la demande des suppliants, pourrait » assigner aux dits employés une place, soit parmi » les nouveaux directeurs, soit parmi les professeurs » qu'Elle daignera nommer Elle-même ou faire élire » par d'autres, afin de garantir leur réputation du » mépris ou de la raillerie du public.

» Nous sommes, avec le plus profond respect, » Monseigneur,

» De Votre Altesse Royale,

» Les très humbles et très obéissants serviteurs,

» Les Bourgmestre, Echevins, Trésoriers, Receveurs

» et Conseil de la ville de Bruxelles.

» Bruxelles, le 22 octobre 1762. »

Les détails qui précèdent expliquent la cause du mécontentement qui se manifesta alors parmi les élèves de l'Académie et qui entraîna sa fermeture temporaire. Outre des questions de personnes, une autre cause agita les esprits. Les directeurs ou professeurs de l'Académie avaient demandé au prince Charles de Lorraine de se déclarer protecteur de cette institution. Peu à peu on voulut transformer en école patronnée par le gouvernement une école qui devait son origine à la commune et substituer l'influence de la Cour à celle du Magistrat. La lettre de S. A. R. Charles de Lorraine, en réponse à une demande des directeurs de se déclarer protecteur de l'Académie en accordant quatre médailles pour servir de prix, et que nous faisons suivre, montre comment furent accueillies ces premières démarches :

« Nous sommes disposés à nous prêter aux vues des » suppliants, mais comme pour donner à cet établisse- » ment la consistance nécessaire pour le rendre utile » et avantageux au public, il serait à propos de faire » certains arrangements, nous vous ordonnons de » charger votre pensionnaire d'approcher le conseiller » du conseil privé de Wavrans, à l'effet d'entendre ce » que celui-ci aura à lui proposer de notre part relati- » vement à cet objet, et en conférer ensemble. »

Le Magistrat n'ayant pas répondu à cette dépêche le gouvernement revint à la charge, par une nouvelle missive transmise à l'administration de la capitale le 4 avril 1763.

Il y est dit notamment : « Comme néanmoins les » arts méritent toujours de l'encouragement, que l'Aca- » démie dont il s'agit serait digne d'une attention favo-

» rable de notre part, si elle était mise sur un bon pied
» et portée à un certain degré de consistance, et qu'en
» ce cas nous concourrerions volontiers à son affer-
» missement en nous en déclarant protecteur, c'est
» notre intention que vous rédigiez et présentiez un
» mémoire pour notre information, avec les anciens
» règlements, mémoire dans lequel vous tracerez le
» projet d'un règlement stable et permanent, et vous
» vous expliquerez sur les moyens que vous croyez
» propres à donner de la solidité à cet établissement. »

Voici les points les plus saillants de ce mémoire, que le Magistrat envoya comme réponse.

« *Monseigneur*,

» Les directeurs de l'Académie ayant présenté une
» requête à Votre Altesse Royale et en suite de la
» dépêche du 4 avril, nous chargeâmes notre pen-
» sionnaire de se rendre chez le conseiller de Wa-
» vrans, qui l'informa avec plus de détails des inten-
» tions de Son Altesse Royale, entre autres qu'il était
» nécessaire d'enseigner la connaissance de l'histoire
» et de la Fable, et d'exciter le goût de l'architecture
» civile. Que dans ce cas Son Altesse voudrait bien
» faire distribuer tous les ans quatre médailles d'ar-
» gent pour servir de prix. Cependant il le prévint,
» conformément aux intentions de Son Altesse Royale,
» qu'avant tout il fallait travailler à un règlement con-
» cernant l'ordre, la police et la fréquentation de
» l'école. Notre pensionnaire nous rendit compte de
» son entrevue, afin de nous mettre en état de déli-
» bérer avec plus de connaissance sur cette matière, il
» fut chargé de se pourvoir des règlements des autres
» Académies, tant de ce pays que de la France, et

» d'en tirer les articles qui pourraient le mieux con-
» venir au plan de l'école qu'il s'agissait d'établir ou
» de perfectionner.

» Pendant le temps qui s'écoula entre le décret et
» tandis qu'on travaillait à la recherche des instruc-
» tions nécessaires, il survint une fermentation parmi
» les élèves de l'Académie qui, après avoir été éteinte
» et rallumée quelques fois, donna lieu à la requête
» présentée à Son Altesse Royale demandant la des-
» titution de quelques-uns de leurs directeurs.

» Son Altesse Royale s'étant fait rendre compte de
» la cause, ayant reconnu l'esprit d'indiscipline et d'in-
» discrétion, déclara par son décret du 4 avril 1763
» qu'Elle jugerait par la soumission des suppliants
» envers leurs supérieurs. Cependant, Elle daigna
» nous déclarer que comme néanmoins les arts
» méritent toujours de l'encouragement, Elle con-
» courrait volontiers à son affermissement en s'en
» déclarant protecteur ; c'était son intention que nous
» rédigeassions et présentassions à Votre Excellence
» pour son information, avec les anciens règlements,
» un mémoire dans lequel nous traçassions un projet
» de règlement stable et permanent.

» Nous avons rendu compte de notre avis sus
» réclamé des règlements qui furent émanés par nos
» prédécesseurs en 1737 et 1742. Nous y observâmes
» que ces règlements nous paraissaient assez étendus,
» en attendant que l'accroissement de l'école exigeât
» des arrangements ultérieurs. Nous avons fait exa-
» miner depuis, les règlements des autres Académies
» du pays, qui sont à peu près dirigées et policées
» comme la nôtre. Les ordonnances pour celle de
» Paris sont moulées sur un objet trop vaste pour
» qu'elles puissent convenir à une école qui est pour
» ainsi dire encore dans son berceau.

» Pour satisfaire donc aux ordres de Son Altesse » Royale et nous conformer à la direction que Votre » Excellence nous a fait donner de vive voix sur cet » objet, nous avons l'honneur de présenter à Son » approbation ou à Sa censure le projet de règlement » que nous prenons la liberté de joindre, conçu en » langue française, mais que nous ferons traduire » si Votre Excellence approuve que nous le fassions » publier.

» Les intentions de Son Altesse Royale étant qu'on » s'applique à l'architecture civile, nous avons mis » deux jours par semaine pour l'étude de cet art.

» Quant à l'histoire, nous avons trouvé trop d'in- » convénients à la faire enseigner, ce cours nécessi- » tant la création d'une bibliothèque.

» Il ne convient pas d'établir un trop grand nombre » de régents dans une école qui ne vient pour ainsi » dire que de naître. Parmi ces régents il doit se » trouver un architecte, on en trouvera rarement qui » soit en même temps entendu au dessin ; on trouvera » aussi rarement des peintres et des sculpteurs qui se » soient appliqués à l'architecture. Par conséquent, » il n'arrivera presque jamais que les cinq régents » soient pourvus de talents nécessaires pour juger en » même temps et sur l'art de la peinture et sculpture, » et sur celui de l'architecture civile.

» Revenant à l'histoire, l'attention consistera à bien » choisir les sujets et à ne former les questions que » relativement aux arts de la peinture et de la sculp- » ture, qui est la sphère à laquelle l'étude des « aca- » démistes » est bornée en cette partie.

» Ce sont là, Monseigneur, tous les arrangements » que nous avons osé hasarder relativement à cet » établissement, nous avons suivi le plus exactement » qu'il nous a été possible les intentions de Son

» Altesse Royale, nous pourrions accorder à l'ancien
» des régents, peintre ou sculpteur, et à l'ancien
» régent architecte l'exemption des gardes bourgeoises
» et la franchise des droits de ville sur 12 aimes de
» double ou 24 aimes de petite bière. »

A cette requête était joint le projet de règlement suivant :

L'Académie de peinture et de sculpture se tiendra à l'avenir dans la salle de l'Hôtel de ville que MM. du Magistrat ont destinée pour cette fin, depuis le 1er octobre de chaque année jusqu'au samedi de la semaine de la Passion inclusivement, depuis 6 heures jusqu'à 8 heures du soir, excepté les dimanches et fêtes, le jour des Ames et celui de saint Luc, patron des peintres.

MM. du Magistrat fourniront et entretiendront les tables, les bancs et autres semblables nécessités de l'école, la pourvoiront de chauffage et de lumière et donneront par-dessus une gratification annuelle de 10 pistoles aux régents, pour salarier le modèle et pour les menus besoins.

Son Altesse Royale ayant bien voulu faire espérer à l'Académie qu'Elle daignerait s'en déclarer le protecteur, elle sera régie désormais par le bourgmestre des lignages et de l'ancien trésorier en service, à titre de chefs-directeurs perpétuels, et par cinq régents internes, dont quatre se trouvent déjà en fonctions. L'ancien régent, ou en son absence celui qui le suit en rang, aura la faculté de convoquer les directeurs et régents à la place où se tient l'Académie et d'y proposer les arrangements que les circonstances pourraient requérir relativement au bien-être de l'école, le tout après permission préalable de M. le bourgmestre, ou, en son absence, de l'ancien trésorier.

Les exercices des écoliers ou élèves qui fréquenteront l'école seront distribués de la manière suivante :

Les quatre premiers jours de chaque semaine, les régents placeront le modèle dans l'attitude qu'ils jugeront à propos et les académistes s'exerceront au dessin ou à modeler en plâtre.

Le cinquième et le sixième jour seront destinés à l'étude de l'architecture civile et les écoliers s'occuperont pendant les heures de l'école à apprendre les principes de cet art et à lever les plans ou profils qui leur seront prescrits par les régents ou professeurs chargés de cette partie.

On distribuera à chacun des académistes une carte pour leur servir de billet d'entrée.

Ils ne pourront se présenter à l'exercice ni en épée ni avec des cannes, mais seront tenus de les déposer dans un coin de la salle, que les régents désigneront pour cet effet, jusqu'à la fin de l'école.

Nul écolier ne pourra placer le modèle en action sous prétexte qu'il aurait besoin de telle ou telle attitude pour son instruction; cependant il sera permis en ces cas d'en requérir les régents, qui seront les maîtres d'y déférer ou non.

Il ne sera pas permis aux académistes, pendant que le modèle sera en action, ni de même pendant la leçon d'architecture civile, de troubler l'exercice par garrulité ou de perdre leur temps à se chauffer, mais ils seront obligés de s'appliquer attentivement au travail et aux instructions qui font l'objet de leur fréquentation. Défendant de même très sévèrement à ceux qui fréquentent l'école de s'injurier les uns les autres de paroles, de gestes ou de faits, comme aussi de se provoquer ou de s'attendre après la fin de l'Académie pour se battre.

Ceux d'entre les écoliers qui transgresseront les

susdits points de discipline encourront une amende de 3 florins au profit de l'Académie. Donnant au surplus aux chefs-directeurs et régents la faculté d'interdire l'école pour un temps ou même pour toujours, selon l'exigence du cas.

Son Altesse Royale ayant fait espérer la distribution annuelle de quatre médailles en forme de prix, pour en gratifier celui qui se distinguerait le plus dans chacun des quatre genres spécifiés, MM. du Magistrat ont jugé à propos d'indiquer par les articles suivants l'ordre et la manière qui seront observés dans ces concertations.

Tous les académistes seront admis à concourir pour les prix, en quelque genre que ce soit, bien entendu cependant que comme le concours pour ceux qui dessinent et pour ceux qui modèlent se fera dans le même temps et sur la même action, ils devront se déterminer pour l'un ou pour l'autre de ces deux genres à leur choix. Le modèle sera placé en action selon le jugement de ceux des régents qui font profession de peinture ou de sculpture et restera dans la même attitude pendant le terme de six jours durant lesquels le dessin ou la figure modelée devront s'achever. Le dessin devra se crayonner sur une feuille entière de papier dit patron et en proportion de la grandeur de la feuille.

A la fin de chaque séance, les concurrents devront remettre aux régents la feuille sur laquelle ils auront travaillé, ou la figure de plâtre qu'ils auront ébauchée, et on leur restituera leur travail le jour suivant jusqu'à ce que l'ouvrage sera fini.

Le dessin et la figure de plâtre qui auront remporté le prix resteront au profit de l'Académie.

Quant au prix d'architecture, on ne prendra qu'une séance, qui durera pendant quatre heures. On proposera aux académistes la construction d'une colonnade,

l'élévation d'un frontispice, l'érection d'un arc de triomphe, la formation d'un pont, d'une écluse ou quelque autre morceau d'architecture à déterminer par le régent, et les élèves seront obligés d'en lever un plan en profil, conformément aux ordres, proportions et dimensions qui seront prescrits, en justifiant leur travail au moyen d'une échelle.

La concertation pour le prix de l'histoire occupera telle partie d'une journée qu'il faudra pour l'examen de tous les académistes qui voudront y aspirer. On leur proposera des sujets de l'Histoire sainte ou de la Fable, et ils y répondront par écrit ou de vive voix.

L'adjudication des prix se fera par les cinq régents à pluralité de voix.

Celui qui aura remporté le prix dans l'un ou l'autre de ces quatre exercices, ne sera plus admis au concours dans le même genre, mais cela ne l'empêchera pas de se présenter à la concertation pour les autres genres.

Les MM. du Magistrat se réservent la faculté d'apporter les changements qu'ils jugeront à propos.

Le présent règlement sera affiché dans la salle de l'Académie, afin que les écoliers ne puissent pas prétexter cause d'ignorance.

Ce règlement nous est une preuve que dès cette époque l'Académie était devenue une institution entièrement officielle, de même que la composition de son administration, où nous voyons figurer en 1764, comme commissaires et protecteurs :

M. le bourgmestre ;
M. l'échevin Vander Stegen de Putte ;
MM. les trésoriers.

Comme directeurs :

M. le contrôleur Fisco, premier professeur d'architecture ;
M. Wincqz, professeur en second d'architecture ;

M. Godecharles, professeur de sculpture et de dessin d'après nature ;
M. Janssens, professeur de sculpture d'après nature ;
M. Brice, professeur de peinture d'après nature ;
M. De Lederien, professeur des principes de la peinture et receveur de la trésorerie ;
M. Nus, greffier de la trésorerie, secrétaire perpétuel de l'Académie ;
M. Luyckx, official de l'Académie.

Le 6 octobre 1764, M. Mousset demande d'adjoindre à l'Académie un cours public et payant où l'on enseignerait les principes de la géométrie.

Peu de temps après on appela à la direction le peintre Bernard Verschoot, qui imprima à ses élèves une nouvelle impulsion.

Une nouvelle réglementation de l'Académie, datant du 26 septembre 1772, maintenait l'ancien règlement, mais prévoyait toutes sortes d'amendes.

L'article 10 dit que : « l'Académie n'est pas une » pauvre école, puisque l'élève emportant ou perdant » son original ou cassant une pièce de plâtre, est con- » damné à payer la valeur au double. Celui qui étein- » drait une lampe sur l'escalier a une amende d'un » escalin, qu'il doit payer avant d'être reçu à l'Aca- » démie (ce qui a été payé par H. Grendel et Alsteen).

» Il faudra mettre à l'amende tous les élèves qui » courent d'une place à l'autre, tous ceux qui s'en » iront avant la fin de l'Académie ; ceux qui rient ou » parlent haut, les « chiffleurs », auront 1 sol » d'amende.

» Quand une chambre « classe » fera une huée, » chaque élève payera 1 sol d'amende sans distinc- » tion.

» Ces amendes serviront à l'entretien. »

On voit qu'à cette époque on n'y allait pas de main

morte et si aujourd'hui on devait punir de la sorte tous ces méfaits, l'Académie jouirait, pendant tout un temps du moins, d'un joli revenu. Mais comme nous voyons dans la suite que peu d'élèves ont dû payer ces amendes, il faut croire que cette réglementation avait son bon côté.

Mentionnons aussi l'article du règlement concernant le modèle vivant. Il était obligé de poser deux heures consécutives, sur lesquelles on lui accorda un quart d'heure pour se reposer. Ordinairement le recteur de la semaine posait le modèle à sa volonté, le lundi et quelquefois le jeudi. (A Rome on avait une attitude par semaine, à Paris deux.) L'autre professeur ne pouvait changer l'attitude et les jeunes gens étaient obligés de s'y conformer sans murmurer.

Le modèle recevait « *eene schelling daeghs gedurende de zes wintermaenden* ». Il devait allumer et entretenir les lampes.

Ce fut sous la direction Verschoot qu'eut lieu cette grande et mémorable souscription pour le soutien de l'Académie. Le livre contenant la supplique et les signatures des donataires, repose aux archives de la ville, et est un des documents les plus marquants pour l'histoire, montrant la bienveillance qu'avaient les puissants de cette époque à l'égard de l'institution de l'Académie des Beaux-Arts.

La souscription fut organisée à la suite de la lettre du 28 octobre 1768, émanant des élèves de l'Académie et dans laquelle ils demandent de pouvoir faire cet appel public, afin de trouver les fonds nécessaires à payer toute la dépense, pour la création d'une Académie stable et digne de Son Altesse Royale.

La demande, agréée par le gouvernement, stipule les conditions dans lesquelles doit s'organiser la souscription, laquelle sera d'une couronne autrichienne.

Le volume, d'une très grande richesse tant au point de vue de son illustration que de sa composition, porte à sa première page une véritable œuvre d'art, donnant dans sa partie supérieure les armes de Lorraine et de Bar entourées de deux aigles. A gauche, une figure représentant le temps levant un voile qui découvre la supplique à Son Altesse Royale. Dans le bas se trouve un amour tenant un écusson sur lequel se trouve la phrase : « Le tems découvre notre bonheur », entouré de trophées représentant une Minerve et les attributs de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. Cette supplique était ainsi formulée :

« *A Son Altesse Royale et à Monseigneur,*

» L'Académie de peinture, sculpture et architecture
» de Bruxelles, établie sous l'auguste protection de
» Votre Altesse Royale, ose compter sur un brillant
» succès et se promettre de relever un jour l'ancienne
» gloire de l'école flamande. Pourrait-elle n'avoir pas
» cette espérance, cette ambition sous des auspices
» aussi heureux que la bienveillance de Votre Altesse
» Royale et son amour pour les arts? Daignez, Mon-
» seigneur, mettre le sceau de vos bontés en plaçant
» vous-même votre nom à la tête du livre destiné à
» perpétuer dans l'Académie le souvenir de ses pre-
» miers bienfaiteurs. Ce nom immortel, si cher à la
» nation et respecté de tous les peuples, assurera à
» l'Académie la même immortalité qu'elle ne désire
» que pour honorer à jamais le plus sage et le plus
» grand des princes. »

Au bas, en guise d'adhésion, la signature de Charles de Lorraine.

Les pages suivantes portent également la signature

et les armoiries des souscripteurs ; viennent ensuite les souscriptions des magistrats de Bruxelles, puis celles des nobles nationaux et étrangers.

Afin d'honorer la mémoire de ceux qui, par leurs dons, ont aidé à établir notre Académie, nous tenons à reproduire ici les souscriptions et les noms de ces hommes qui portaient un si grand intérêt à l'art. Nous faisons précéder cette liste du texte de la première page du livre.

LIVRE DES SOUSCRIPTIONS

AU SOUTIEN DE

L'ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARCHITECTURE

établie sous la protection

DE S. A. R. LE PRINCE CHARLES DE LORRAINE

ET DE BAR, ETC.

A BRUXELLES 1768

Souscription pour trouver les fonds nécessaires à établir une Académie de peinture, sculpture et architecture, digne de la protection de Son Altesse Royale, sous la direction de Bernard Verschoot-Pran, peintre de Son Altesse Royale.

Le gouvernement ayant agréé les conditions pour l'établissement de la nouvelle Académie, la souscription pour trouver les fonds nécessaires à l'exécution d'icelle sera aussitôt ouverte à quiconque y voudra souscrire, soit citoyens ou étrangers indistinctement, après avoir très humblement suplié Son Altesse Royale et S. Exc. le Ministre à prendre cet établissement sous leur haute protection.

I

A cet effet, les artistes les plus zélés se chargeront de présenter le livre de l'Académie à toutes les personnes inclinées à y souscrire, pour autant de souscriptions que leur zèle et leur générosité trouveront convenable à l'avancement d'un établissement aussi utile qu'agréable.

II

La moindre souscription sera d'une couronne autrichienne, payable en souscrivant, et les années suivantes au commencement du mois d'octobre, moyennant une quittance imprimée et signée par le receveur et concierge de l'Académie. Il sera libre aux survivants de souscrire pour autant de souscriptions qu'il leur plaira et ils auront tous le titre d'académiciens honoraires.

III

En souscrivant chaque souscripteur s'engagera de payer la souscription annuellement, au terme stipulé ci-dessus. Pour aussi longtemps que l'Académie en aura besoin. Bien entendu que la souscription de chaque académicien cessera à son décès, et que leurs héritiers n'en porteront aucune charge. Cette condition aura lieu aussi lorsqu'un académicien sera dans le cas de quitter le séjour de cette ville pour ses affaires ou intérêts et prendra domicile ailleurs, de même que quand par quelque malheur imprévu sa situation ne lui permettra plus de continuer sa souscription, en ce cas il lui sera libre de renoncer.

IV

Tous les ans on rendra compte exact de l'administration des fonds qui proviendront des souscriptions, et lorsqu'il y aura de surplus, cela servira pour former un fond pour l'Académie, qui pourra augmenter considérablement par le zèle des citoyens.

V

L'emplacement de cette Académie sera à l'Hôtel de ville. Il consistera en trois salles ; dans la première, on dessinera d'après nature ; un homme nu sera posé dans une attitude par le directeur ; dans la seconde salle on enseignera les premiers principes du dessin et on y dessinera d'après le plâtre ; dans la troisième salle on enseignera les principes d'architecture.

VI

A ces conditions chaque académicien aura droit d'envoyer à l'Académie deux élèves pour apprendre le genre de dessin qu'ils souhaiteront et personne d'autre ne sera reçu à l'Académie que ceux qui seront recommandés par un académicien honoraire, auquel il sera libre en outre de fréquenter l'Académie, quand il lui plaira, et de se trouver à la distribution annuelle des prix.

A Son Altesse Royale et à Monseigneur,

L'Académie de peinture, sculpture et architecture de Bruxelles, établie sous l'auguste protection de Votre Altesse Royale, ose compter sur un brillant succès et se promettre de relever un jour l'ancienne gloire de l'école flamande.

Pourrait-elle n'avoir pas cette espérance, cette ambition sous des auspices aussi heureux que la bienveillance de Votre Altesse Royale et son amour pour les arts? Daignez, Monseigneur, mettre le sceau de vos bontés en plaçant vous-même votre nom à la tête d'un livre destiné à perpétuer dans l'Académie le souvenir de ses premiers bienfaiteurs. Ce nom immortel, si cher à la nation et respecté de tous les peuples, assurera à l'Académie la même immortalité qu'elle ne désire que pour honorer à jamais le plus sage et le plus grand des princes.

(*Signé*) CHARLES DE LORRAINE.

Les pages suivantes portent successivement les signatures de :

Son Excell. Mgr le comte de Collenzt, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale.
Le prince du Starkemberg.
Le comte de Metternich-Wumcbourg.
Le duc d'Arenberg.
Le prince de Grave.
Charles prince de Ligne.
Le duc d'Ursel.
Le duc prince de Looz-Corswarem.
Le c^te^ Dognyes de Mastaing.
Le baron de Gottignies.
Le comte de Sart (pour deux louis).
Comte de Lannoy (idem).
Le prince de Grave fils (idem).
Le comte Vanderstegen.
Le comte de Spangen.
Le marquis de Lede (pour un louis d'or).
Le marquis de Swemmel et d'Assche (un louis).
Baron de Rommerswael (un louis).
Comte de Cruquenbourg (deux louis d'or).
Le comte de Dura (deux louis).
Le comte Vander Noot (deux louis).
Le duc d'Ursel.
Prince Aug. d'Alhemberg.
MM. les députés des États du Brabant (deux cens florins).
L'archevêque de Malines.
Warnots, abbé de Caudenbergh.
Le baron Hop (trois ducats).
De Visscher baron de Celles.
Vicomte Desandrouin.

Le c[te] Dijve de Ruysbroeck.
Le comte de Mérode marquis de Deynse.
Le marquis de Puente d'Allva.
Le marquis de la Jamaïque.
Comte de Maldeghem.
Marquis du Chasteleer.
de Vieutant.
Nicolaris Josephus Abbas Grimbergensis.
Godefrois Hermans.

MAGISTRATS DE BRUXELLES

Vander Noot, heer van Vreekem.
Carton.
Vanderdelft de Demoor.
Borchvliet.
De Locquenghien.
De Visscher de Celles.
de Doetinghem.
Vevaleriola.
De Beeckman Vieusart.
Aerts.
Charlier.
De Beeckman Du Val.
Van Langhendonck.
Vandenbroeck.
Offhuys.
Vandriessche.
David Weerts.
Eg. Steymans.
De Hondt.
Petrus Welens.
Du Rondeau.
Van de Nesse.
Joannes Becker.
Egidius Van Gestel.
Van der Warren.
François Godtfirneau.
Van der Meulen.
T'Kint.
A. De Roovere.
de heer greffier De Sadaleer.
Lion.
Verjan.
De Fraijette.
E. Fisco.
N.-O. Verhaeghen.
H. Mosselman.
Joannes Van Gelder.
Philippius Van Drooghenbroeck.
Opperdeken der Natiën.
De Furek.
Van Schelle.
De Roovere.
H. Van Langendonck.
J.-L. De Man.
Baron Van Werde.
Van Grave.
de Villegas.
Pellembergh.
Vander Stegen de Putte.
De Cock.
Michel de Beelen, amman de Bruxelles, 1788.

NOBLES NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Le chevalier de Verhulst (pour quatre louis d'or).
de Stucher, major, ing. direct. de l'Académie militaire et des fortifications de guerre.
Schouten.
Charles Baesen (pour dix couronnes).
François De Leen.
Boot de Velthem.

Van Volden (deux couronnes).
Cupis de Camargo.
De Visscher baron de Celles.
Vicomte de Beughem.
W.R. de Berg (deux couronnes).
de Baelen.
Vandermeere (pour deux couronnes).
de Hulster
Baron de Boneem.
Charlier.
Gamond.
Comte d'Efferen.
Daniel Danoot.
De Donckers.
Van Gelder.
De Leenheer.
Maleck de Werthenfeld.
Van der Meulen.
La veuve de Purck.
Le vicomte d'Ottignies.
B. Saerens.
G. Labiniau.
J.-G. Van Broeck.
Vicomte de Putte.
Vanderkin.
Beydaels de Zittaert.
Ed. Pigott.
Le chevalier d'Englefield.
Bertels.
Robyns.
De Lopez.
Franck.
Bosschaert.
Le Roy d'Horigon.
Van Langhendonck.
Jean-Eug. Vanden Cruyce.
Théodore-Augustin Mann.
Chanoine de Courtrai.
G.-C. Orts.
B. Lonys.
P.-L. Griez.
Van Bellinghen de Brantegh em.
De Burbure de Wesembeke.
De Burbure de Terbruggen.
Charles Van Langhendonck.
Le chevalier de Bonne.
M. De Quäne, née De Nachtegael.
G. d'Enijn de Chastre.
L. Van Male.
Vic^{te} De Isenghem De Malis.
Geeraerts de Peterbroeck.
J.-G. Vandenbroeck.
Le comte Vander Dilft.

On remarquera que les soutiens ne manquaient pas et l'Académie se développa en conséquence.

Des subsides furent alloués aux élèves méritants, ainsi qu'en témoigne une lettre datée du 16 septembre 1776, adressée à M. le bourgmestre Du Val, par Mme Ve Trichoest, demandant pour son fils qui continuait ses études à Rome, un subside de 200 florins, et cela pour quelques années. Un certificat de M. De Hase, professeur du jeune homme, est joint à la lettre.

Les encouragements ne firent pas défaut, et cette

époque doit avoir été une période brillante pour notre Académie.

Un acte du 29 août 1777 nous apprend que l'Académie est établie sans octroi, sous la protection de S. A. R. Ch. de Lorraine, notre gouverneur général.

Le prince Charles ordonna au magistrat de Bruxelles, par une lettre datée du 3 septembre 1777, de faire l'inventaire des tableaux appartenant à des mainmortes :

« *Cher et bien aimé,*

» Étant informé que les tableaux rares et précieux
» qui sont nécessaires pour servir de modèles aux
» élèves de l'art de la peinture auquel l'école flamande
» a fait tant d'honneur, se transportent insensible-
» ment hors du païs, et voulant pourvoir à ce que
» ceux qui excitent la curiosité des amateurs et qui
» servent à former le goût des peintres, apprentis, ne
» soient aliénés par les mains-mortes qui les possèdent,
» à moins d'une nécessité indispensable, nous vous
» faisons la présente pour vous dire que c'est notre
» intention que vous nous remettiez une liste perti-
» nente des tableaux rares et précieux appartenant à
» des mains-mortes, soit séculières, soit ecclésias-
» tiques qui se trouvent dans la ville de Bruxelles,
» afin que nous puissions statuer sur la matière
» comme nous trouverons que l'intérêt public l'exige.
» A Tant, cher et bien aimé, Dieu vous ait en sa
» garde.

» Bruxelles, le 3 septembre 1777.

» (*Signé*) Charles de Lorraine. »

En réponse à cette lettre, le magistrat de Bruxelles envoya la pièce suivante :

Notes de la liste des tableaux rares et précieux appartenant à des mainmortes tant séculières qu'ecclésiastiques qui se trouvent dans cette ville et cuve, par l'échevin de Doetinghem, à l'assistance du peintre Crockaert, le 8 octobre 1777.

Église collégiale des Saints-Michel et Gudule : Le tableau du premier autel, à l'entrée du chœur du Saint-Sacrement, représente Notre-Seigneur donnant les clefs à saint Pierre, peint par P.-P. RUBENS ; le tableau d'autel de la sainte Vierge représente l'Assomption de Marie, par CHAMPAGNE ; portrait de Marie-Anne Schott, par A. VAN DYCK ; le tableau d'autel de la seconde chapelle représente le Sauveur entouré de quatre pénitents, par G. DE CRAYER : les quatre fenêtres du chœur de la Vierge sont peintes par JEAN DE LA BAAR, d'après les dessins originaux de F. VAN HULDEN, lesquels reposent actuellement dans ladite église.

Église de Notre-Dame de la Chapelle : Le tableau d'autel dans la première chapelle à droite représente un Christ mort sur les genoux de la Vierge, par G. DE CRAYER ; dans la cinquième chapelle, de l'autre côté, le tableau d'autel représente l'Apparition de Notre-Seigneur à la sainte Vierge, par le même.

Église des Pères Augustins : Le tableau devant la tribune de sainte Apolline représente cette sainte, par G. DE CRAYER.

Église des religieuses du couvent de Béthami : Le tableau du maître-autel représente Saint Lazare ressuscité, par G. DE CRAYER ; à gauche, le tableau représente une Sainte Famille, peint par le même.

Église du Grand Béguinage : Le tableau d'autel d'une chapelle à main droite représente un Christ attaché à la croix, par G. DE CRAYER.

Couvent des Pères Minimes : Le tableau dans le chapitre représente un Ange gardien, par G. DE CRAYER.

Couvent des Alexiens : Le tableau d'autel peint par G. DE CRAYER.

Couvent des Deux Beggards : Le tableau dans l'intérieur de ce couvent représente une Sainte Vierge, peint par G. DE CRAYER.

Église des religieuses Brigittines : Tableau d'autel représentant un Christ mort sur les genoux de sa mère, peint par V.-H. JANSSENS.

Couvent des religieuses de Jéricho : Au-dessus de la porte

de l'entrée de leur église une Sainte Vierge avec l'enfant, sculpté par DE VOS.

Chapelle Sainte-Anne : Le groupe sur l'autel Sainte-Anne, sculpté par S. DE QUESNOY.

Couvent des religieuses de Sainte-Élisabeth : Le tableau d'autel dans la chapelle à main droite représente une Sainte Famille, par G. DE CRAYER ; le tableau d'une chapelle représentant l'Apparition du Sauveur à la sainte Vierge, peint par le même ; des deux tableaux dans le chœur, l'un représente Saint Jacques et l'autre Saint Joseph, par le même.

Couvent des religieuses Urbanistes, dites *Riches-Claires :* Un tableau dans le réfectoire : « Notre Sauveur mort sur les genoux de sa mère », par G. DE CRAYER.

Chapelle de Saint-Jean de Latran : Le tableau d'autel, par G. DE CRAYER.

Couvent des religieuses de Saint-Pierre : Le tableau du maître-autel, par G. DE CRAYER.

Chapelle de Saint-Guillain : Le tableau d'autel, par G. DE CRAYER.

Chapelle de la Fondation de la Sainte-Trinité : Le tableau d'autel est peint par le même ; on y trouve un Christ d'ivoire attaché à la croix, sculpté par VAN BEVEREN.

Couvent des Carmélites déchaussées : Les deux tableaux dans leur chœur, dont l'un représente le portrait de l'archiduc Albert et l'autre celui de l'infante Isabelle, sont peints par P.-P. RUBENS ; le tableau dans l'intérieur du couvent représente le portrait de la sœur Marie de Jésus, compagne de sainte Thérèse, par P.-P. RUBENS.

Maison des Prêtres de l'Oratoire : Les deux tableaux représentent, l'un, Philippe Héri à genoux devant la sainte Vierge, et l'autre, l'Archevèque Boonen à genoux devant la sainte Vierge, sont peints par G. DE CRAYER.

Couvent des religieuses Dominiquines anglaises : Dans leur église une Sainte Vierge avec l'enfant, en marbre blanc, sculpté (croit-on), par DE QUESNOY, très bonne pièce ; dans l'intérieur du couvent un tableau représentant la Sainte Vierge accompagnée de plusieurs figures (très bien peint), inconnu.

Église de ci-devant Jésuites : Sainte Anne en marbre blanc, sculpté par DE QUESNOY.

Maison des Poissonniers : Tableau représentant La Pèche miraculeuse, par G. DE CRAYER.

Nota. — Dans tous les couvents ci-dessus j'ai eu l'entrée, excepté dans celui des religieuses Lorrainoises, où on me l'a refusée.

LA CUVE DE CETTE VILLE

. *Église de Saint-Pierre, d'Anderlecht :* Tableau d'autel de la sainte Vierge représente cette sainte accompagnée de plusieurs autres, par G. DE CRAYER ; tableau d'autel du chœur de saint Guidon représente ce saint, par le même.

Abbaye de Forest : Le tableau du maître-autel : L'Adoration des mages, par G. DE CRAYER ; le tableau contre la muraille représente la Sainte Vierge, par le même.

Église de Schaerbeek : Tableau du maître-autel, par G. DE CRAYER.

Église de Notre-Dame, de Laeken : Les deux tableaux : La Fuite en Egypte et Saint Guidon, par G. DE CRAYER.

La place de directeur de l'Académie étant devenue vacante par suite de la mort du peintre Verschoot, un grand nombre de candidats se présentèrent pour remplir les fonctions de professeur. Nous citerons entre autres M. Philippe Lambert, M. Spruyt, gentilhomme, ayant obtenu plusieurs médailles à l'Académie de Rome ; M. Bernard Paul ; M. Lens ; M. Ferdinand-Charles Deledrier, qui a rempli les fonctions de M. Verschoot pendant la maladie de celui-ci, etc.

A propos de cette vacance nous faisons suivre cet extrait du rapport fait par le Magistrat de la capitale.

« Bruxelles est certainement, de toutes les villes du
» pays, celle où la peinture devrait être portée au plus
» haut degré de perfection ; enfants du luxe et des
» richesses, c'est dans la capitale que les beaux-arts
» peuvent se cultiver avec le plus d'avantage et de
» succès. Notre Académie de peinture est un établisse-
» ment récent, c'est aux soins et aux bontés de feu
» S. A. R. le duc Charles de Lorraine que nous en
» sommes redevables. M. Verschoot n'avait pas les
» qualités requises pour la place de directeur. Ce n'est
» pas parce qu'un artiste est médaillé qu'il a une supé-

» riorité des talents, mérite et connaissances, et que
» l'on peut former des élèves intelligents. Les soins de
» nos bons peintres n'ont à cet égard jamais été infruc-
» tueux, ils ont enrichi le siècle où ils ont vécu, non
» seulement de leurs productions, mais aussi de celles
» de leurs disciples. Teniers reçut les leçons de
» Brauwer, mais fut l'élève de Gérard Dow, et c'est à
» Rubens que nous devons Jordaens et Van Dyck. »

Toutes les demandes pour la place de directeur étaient chaleureusement recommandées par les nobles, les professeurs ou autres notabilités de la ville. Mais il faut croire que le talent des candidats ne répondit pas aux vœux des magistrats, ceux-ci ayant porté leur choix sur M. Herreyns, de Malines, qui refusa la place, ainsi que le prouve la lettre suivante :

Mynheer,

Ick hebbe met vele genoeghen ontfanghen den brief die UE. my heeft gelieven te schreyven uyt laste van myne Eerw. Heeren van het Magistraet van Brussel, nopens de Benoeminghe die sy wel hebben willen doen van mynen Persoon tot bestieringhe van de Academie der Schilderkonste Binnen hunne stadt ; dese Benoeminghe doet my des te meer eere ende voldoeninghe dat die Heeren door hunnen eyghen Moedt ende sonder Myn toedringhen, daer toe syn Aengespoort geworden.

Het soude my sekerlyck seer aengenaem wesen van in soo eene stadt als Brussel, waer alle gemack tot de Konsten is, ende waer soo vele van de jonckheyt te verwachten soude syn, de Leeringhe te bestieren, te meer dat ick tot gelycke Leeringhe door ingeboren iever wel Geschaepen ben, ende uyt dien nu soo Lange jaeren hebbe onderwesen soo in de Academie van Antwerpen als in degene van Mechelen, ende dit noghtans sonder merckelycke Belooninghe in welcke omstandigheydt verhope ick vastelyck meer als voldaen te hebben aen 't gene eenen goeden inborelinck 't vaderlant schuldigh is; dogh soo werde het oock tydt myn besonder welvaeren niet altyd buyten sight te houden. Nu, Mynheer, sullen de Heeren Weerdighen van my toe te laeten dese bemerckinghe dat het decreet van

hunne Coninckl͏ycke Hoogheden soo wel oock de Resolutie van het Magistraet beyde maer allenelyck en bepaelen de belooning van den directeur, op het seer onseker voorts te komen van de gewillighe ende jaerlyckx veranderende, honoraire leden soo daenigh dat dese saecke tot hier toe gansch in het onseker leydt. Ende dat ick de Voorsightigheyt ende myne geluckigh welvaeren niet en Can Overgeven tot eene lautere Onsekerheydt. In welcken selven sinne ick Hiervorens d'Eere gehadt hebben te schreyven aen den Edelen Heere Eersten Borghemeester de Locquenghien, sonder dat sedert de gelegenheydt der saecke is verandert.

Overmits blyft my maer over Hunne Eerw. over hunne goede onste te bedancken, waerelyck vol gevoelen synde dat tot hiertoe het niet mogelyck en is, Hunne ingesetene met alle myne Crachten te beantwoorden, gelyck ick uyt ganscher herte wel geerne soude doen.

Gelieft my in alle voordere saecken te bevelen aen de Goedertierentheydt van die Heeren wiens genegentheydt t' mynen opsichte nouyt uyt mynen geest sal gaen.

Hebbe d'Eere met vele Respect te blyven,

Mynheer,

UE. Ootmoedighsten
ende Onderdaenighsten
Dienaer,
G. HERREYNS.

Mechelen, 15 October 1783.

Plusieurs artistes profitèrent également de la mort du directeur pour envoyer à Leurs Altesses Royales la requête ci-jointe :

A Leurs Altesses Royales,

L'Académie publique de peinture, sculpture et architecture de la ville de Bruxelles ayant été dirigée jusqu'à présent par un seul artiste et d'une manière si despotique qu'on ne pouvait être admis à y dessiner qu'avec la plus grande difficulté, les artistes de cette ville que le défaut d'ordre à cet égard privait de cet avantage, ont été obligés de former une Académie particulière soutenue par plusieurs seigneurs et amateurs de ce païs.

Cette assemblée tient ses études d'après nature, depuis quatre années sans interruption. La Société a admis ses élèves et plusieurs jeunes gens qui ne pouvaient trouver place à celle de la ville.

Le zèle des membres de cette Société pour le progrès des arts qu'elle cultive, leur a fait désirer depuis longtemps l'occasion de former un véritable corps académique, à l'instar des Académies de Rome, de Vienne, de Paris et de Londres. Elle se présente aujourd'hui par la mort du directeur de cette ville.

C'est pourquoi ils se sont réunis pour suplier très humblement Leurs Altesses Royales de daigner leur accorder la protection nécessaire pour que la direction de l'étude générale du dessein leur soit confiée; afin de former un corps absolument académique, composé des principaux artistes de cette ville, tant peintres, que sculpteurs, graveurs et architectes, sous l'obligation de se conformer aux statuts et réglements que l'on peut établir par la combinaison et le choix des plus sages dispositions des autres académies.

Nul autre motif que le bien général n'amène les remontrants aux pieds de Vos Altesses Royales, et il en faute de se convaincre qu'aucun intérêt particulier n'en fait partie.

Bruxelles, 11 may 1783. C'est la grâce.

A. Cardon, graveur en taille douce; H. Faber, peintre; Bosschaert (honoraire), peintre; J.-B. Waeghemans, peintre; De Glims, peintre; L.-F.-G. Van der Puyt, peintre; J. Rokaert, peintre; O. Le May, peintre; J. Fernande, sculpteur; Luytens, peintre; P.-J. Janssens, sculpteur.

La même lettre a été adressée à Leurs Seigneuries les Bourgmestre, Echevins, Conseillers, et porte en plus la signature de Godecharles.

En 1783, ainsi que nous l'apprend une dépêche de Marie-Christine, princesse royale de Hongrie et de Bohême, et de Albert Casimir, prince royal de Pologne et de Lithuanie, au Magistrat de Bruxelles, il fut proposé par MM. les professeurs Ghisbrecht et N. Ledrier une nouvelle réglementation de l'Académie. Cette lettre nous apprend également que le professeur Ghisbrecht donne depuis un certain nombre d'années un cours de géométrie, d'algèbre, d'hydraulique et d'architecture militaire.

A cette époque la magistrature ayant à conférer la place de secrétaire, nomme à ces fonctions Philippe Bart, bibliothécaire de Mgr le marquis de Chasteler, qui venait de faire un ouvrage sur la sculpture dans les Pays-Bas, ouvrage fort apprécié.

Nous constatons que déjà en ces temps les nominations aux fonctions de professeur de l'Académie étaient fort courues ; elles étaient postulées même par les doyens des métiers, ainsi que le prouve la lettre du sieur J.-B. Ludovicus Du Roy, doyen du *Cleynstekers Ambacht*, qui ayant appris que des places étaient vacantes, envoya à l'appui de sa candidature, la liste des élèves qu'il avait produits.

Les ressources de l'Académie n'étaient pas illimitées, et les directeurs étaient obligés de se conformer aux subsides qui leur étaient alloués. Toute dépense supplémentaire devait être approuvée par le régent et la magistrature, et celle-ci n'était que rarement accordée. A la demande faite par le conseil d'administration afin de pouvoir assigner une habitation au directeur de l'Académie, Leurs Altesses Royales agréent celle-ci pour autant que les revenus de l'Académie pourront y suffir ; toutefois il ne pourrait être question d'aménager cette demeure dans l'un ou l'autre des couvents supprimés.

Parlant des ressources de l'Académie, une lettre du 14 juin 1784 de l'architecte Wincqz, nous démontre qu'elles n'étaient pas trop brillantes, puisque dans sa demande d'être nommé professeur d'architecture il dit qu'il se contentera de tels honoraires qu'il plaira à la munificence de la magistrature de lui assigner, jusqu'à ce que les fonds destinés à l'entretien de l'Académie s'étant accrus avec le temps, il puisse percevoir en entier les honoraires ou appointements respectifs qui sont fixés pour chacun des individus en particulier.

Wincqz ajoute qu'il est élève de Blondel, architecte du roi de France, et qu'il était l'architecte de feu S. A. R. le duc Ch. de Lorraine.

A titre de document nous donnons ici le budget de l'Académie de l'année 1789.

Rekening, beweys ende Reliqua, die bij dese is doende f. c. Deledrier, als Proff. senet. ontfanger van de inschrijvinge, der Koninglijke Academie voor de Schilders, Beldhouwers end Bouw-konst, binnen deze stad Brussell, beginnende van September 1788, tot de Maend Mey 1789, welcke reckeninge den Rendant is doende, voor den Edelen Heere De Beeckman, Baron De Vieusart, actueelen Borgemeester deser stad met den Heere De Visscher, Baron de Celles, actueelen Tresorier, etc.

Alles in courant geld, te weten :

Gezien den liste gehouden door M. Deledrier, alhier geproduceert, Word aangenomen Voor deze ende afgebrokkene posten.

Eerst Verklaert den Rendant zijnen onfang In den Eersten isser ontfangen voortskomende der inschrijvinge binnen de maenden September en October 1788 volgens notitie de somme van een en dertigh guldens en thien stuyvers.

Dito 31.10

Item ontfangen alnoch binnen de maend November volgens notitie, de somme van vier en negentigh guldens thien stuyvers.

Dito 94.10

Item alnoch ontfangen binnen de maend December volgens notitie, de somme van hondert sessentachentigh guldens drye stuyvers.

Dito 186.03

Item alnoch ontfangen binnen de maend January 1789 volgens notitie, de somme van twee hondert dry en twintigh guldens ende eenen stuyver.

Dito 223.01

Item alnoch ontfangen binnen de maend February volgens notitie, de somme van hondert seventigh guldens en thien stuyvers.

Dito 170.10

Item ontfangen binnen de maend Meert, April ende Mey volgens notitie, de somme van twee hondert vier en seventigh guldens ende vyve stuyvers.

Dito 274.05

Item den heelen ontfang der inschryving als hier achter beloopt ter somme van negen hondert negen en t'seventigh guldens en negenthien stuyvers.

Dito 979.19

Item alsook ontfangen op 19 January 1789 het jaerelyck secours door Heeren Wethouders aen de Academie toegestaen van den beginne om doen uyt te betaelen de naeckt staende moddelen en andere nootsaekelycke voorvallende onkosten.

Eene somme van twintigh pistolen.

Dito 210.00

Zoodat den Rendant in het geheel ontfangen heeft volgens notitie de somme van elve hondert negenen tachentigh guldens ende negenthien stuyvers.

Dito 1.189,19

Uitgeve tegen den voorst. ontfang.

Item heeft den Rendant betaelt in vier payementen aen de Proffessor der Architecture volgens quitatie de somme van tweehondert seventhien guldens vyvethien stuyvers en dreye negenste voor de twee negenste paerten in de inschryvinge.

Dito . . . . 217.15 $\frac{3}{9}$

Item aen den Professor Tamme betaelt de twee negenste paerten alles als hier vooren . . . . . 217.15 $\frac{3}{9}$

Item aan den Professor Godecharles betaelt de twee negenste paerten alles als hier vooren . . . . . 217.15 $\frac{3}{9}$

Item den Rendant als Professor der beginselen, Secretaris en ontfanger zyne dry negenste paerten als hebbende het heele jaer door werck, de somme van drye hondert sessen twintigh guldens derthien stuyvers.

Dito 326.13

Anderen uytgeve ten dinste der Academie. Item alnoch ingegeven aen thien Boecken schrijfpapier volgens quintantie, vier guldens.

Dito 4.00

Item den 19 January 1789 alnoch betaelt aan D'heer Godecharle voor het velmaecken van dryhondert tachentigh voorbeeld printen ten Dinste der Academie volgens quitantie de somme van vyven vertigh guldens.	45.00
Item betaalt aen Rombaut meester slotmaecker voor noodige reparatien aen de Academie gedaen, volgens quitantie twalv guldens en sess stuyvers. Dito	12.06
Item betaelt aen de nachtstaende volgens Rekening met quitantie bedraegende hondert vyve guldens veerthien stuyvers	115.14
Item betaelt van het uytdeelen der prijsen in de gazette te doen stellen volgens jaerelycksche gewente sesse schellingen volgens quitantie. Dito	2.02
Item eene Rekeninge van den Rendant van contant Betaeling door hem gedaen ten dinste der koninglyke Academie deser stadt, bedraegende negenen vyftigh guldens en twee stuyvers	59.02
Naer gedaene calculatie bedraegt den uitgaeve de somme van twalve hondert acht guldens en vier stuyvers. Dito	1208.03
Ende den heelen ontfang als hier vooren elve hondert negenen tachtigh guldens ende negenthien stuyvers. Dito	1189.19
Zoodat den Rendant meer heeft uytgegeven dan ontfangen achtien guldens en vier stuyvers, wesende het schaedelyck slot deser. Dito	18.04

Aldus gedaen, gerekent ende gesloten ter presenti van alyne voorstheeren, ten daege, maende ende jaeren als in proemio deser.

Le baron De Vriendt.

Rekening courant der ontfange penningen door Ferdinandis Carolus Deledrier als aengestelden ontfanger der inneschrijvinge, voor den cours van October beginnende 1785 tot April 1786, ten behoeve der koninglycke Academie der Schilders, Beeld-

houwers, ende Bouwkunst, onder de hooge beschermінge van hunne koninglyck Hoogheden te ende het opperbevel-hebberschap van het Edel Magistraet deser stadt Brusselle, etca.

RESPECTIEVE NAEMEN DER HEEREN WELDOENDERS, etc.

Z. E. Prince D'Ognies Van Grimberghen.	6.6
Z. H. Prince Van Lignie en Ambliesen	17.14
Z. H. Den Hertogh Van Grembergh en Arschot . .	70.0
Den Heere Baron van Gottignies en Goyck	24.0
De Zeer Edele Heeren Staeten Van Brabant. . . .	200.0
Den Grave De Lannoy de la Motte	25.4
Z. E. den Cardinael Arts Bisschop	30.0
Z. E. Prince Van Gavé	26.2
Den Grave Vandersteegen	6.6
» van Spangen	6.6
Den Baron Van Rommerswael	12.12
Den Grave Van Kruyckenbourgh	26.2
» Van Duras	13.1
Den Hertogh van Ursel en Oboken	17.17
De Vicomte Desandronin	13.1
Den Marquis Du Chasteler.	17.17
Den Vicomte Van Nieulant	6.6
Den Eerweerden Heere Prelaet Van Grimbergen . .	13.1
Den Eerweerdigen Heeren Van Tongerloo	13.1
	544.16

RESPECTIEVE NAEMEN DER HEEREN WELDOENDERS

Mynheer Carton, Luytenant Aman deser stadt. . .	3.3
» De Moor, oud Borgemeester deser stadt. .	3.3
» Van Langendonck, Raed Pentronam . . .	3.3
D'heer A.-J. Dehondt, gewesenen Rentmeester. . .	3.3
Mynheer T'Kint, Raedsecretaris deser stadt . . .	3.3
» Dezadeleere, Raedsecretaris.	3.3
» P. Lion, Raedsecretaris	3.3
» Verzan, Greffier deser stadt	3.3
» Baron Vieusart, President Schepenen . .	3.3
» H. De Locquenghien, Borgemeester deser stadt	9.9

Mynheer	C. Fisco, Controlleur deser stadswerken .	34.3
»	De Visscher, Schepenen deser stadt . . .	3.3
»	Van Velde, Raeder den Souvereynen raede van Brabant	34.3
»	E. Van Gestel, Raedtsman	3.3
»	B.-J. De Turck, Rentmeester dezer stadt. .	3.3
»	J.-B. Dux, Schepenen deser stadt	3.3
»	Van Haelewyck, Schepenen deser stadt. .	3.3
»	De Man D'opbrusselle en oudschepene . .	3.3
»	Baron Van Weerde, Supperintendant van 't schipsvaert	6.6
»	H.-J. Van Schelle, Raedt Pentionaris deser stadt	3.3
»	A.-E. De Roovere, Greffier deser stadt . .	3.3
»	Van Grave, Schepenen deser stadt . . .	3.3
»	De Villegas Pellenbergh, Schepenen . . .	3.3
»	Barstenstem, Raedsheer in den Souvereynen Raed	6.6
»	Van den Heeg Putte.	3.3
»	H.-C.-J. Baesen, Avocaet.	6.6
»	C. Baesen	6.6
»	F. Delene Heere Van Moorsel	3.3
»	C. Boot de Velthem.	3.3
»	Baron Van Lombeeck Tanberghen . . .	3.3
»	Ef. Cupis de Camargo	3.3
»	Vicomte de Beughem de Capelle	3.3
»	Den Chevalier De Beughem	3.3
Den Grave Van der Meeren		6.6
Mynheer	De Reul, Raedsecretaris	3.3
»	Dehulstere, Avocaet	3.3
»	Leynien-Rent	3.3
»	M.-J. Dehulstere, Avocaet	3.3
»	C. De Bey	3.3
Mevrouw	De Nettinne en zoon	6.6
Mynheer	Walckiers De Fronchieves	6.6
»	den Chevalier De Gamon	3.3
»	Huysman De Belle	6.6
»	Huysman D'Annecroix.	6.6
»	J.-J. Vander Meulen de Paddeschoot . . .	12.12
»	Danoot	3.3
»	H.-J. De Furck	3.3
»	Jaeren Herauts van S. M.	3.3

Mynheer	Van Schelle	3.3
»	den Viconite De Putte	3.3
»	Van der Kun	3.3

RESPECTIEVE NAEMEN DER HEEREN WELDOENDERS

Mynheer	P.-J. Cambier, Agent in 't hof	3.3
»	P.-E. Delonpré, Ridder Avocaet	3.3
»	De Fraye Descheplaeken	6.6
»	Powis De Westmale	3.3
»	A.-J. Strens, Raedsheer in den Souvereynen Raed	3.3
»	C. Robyns	6.6
»	P.-J. De Nachtegael	6.6
»	Pangaert de Terheyde	3.3
»	F.-L. De Loper, Directeur general der Posten van S. M.	6.6
»	P. De Donckers	3.3
»	G.-H. Bosschaert	3.3
»	De Lannoy, Auditeur	6.6
»	Van Langendonck, Avocaet	3.3
»	F.-A. Mann, Canoning	6.6
»	C.-P. Orts, Raed assesseur van S. M.	3.3
»	Grier, Avocaet	34.3
»	Powis Canoning	3.3
»	D.-D. Honnosset, ontfanger general v. S. M.	3.3
»	Baron De Thysebaert	6.6
»	Van Bellingen De Branteghem	3.3
»	Burbure de Terbrugge	3.3
»	Den Chevalier De Bonne	6.6
»	G.-F. Burbure De Wesembeke	3.3
»	Crümpipen, Carelier van Brabant	9.9
»	J.-B.-C. Marquart, Waradyn der Munte	6.6
»	J. Van Assche	3.3
»	J.-D.-V. Herbosch	3.3
»	A.-J. Wynants	3.3
Sieur	Vanderschrick	3.3
»	M. Frederickx	3.3
»	M.-J. De Roos	3.3
»	L. Stas	3.3
»	J.-J. Chapel	3.3
»	J. Dandoy	3.3

Mynheer Van Cools	3.3
» Blanchart	3.3
» Horgnan	3.3
D'heer A. Wens	3.3
» Ant. Hospies	3.3
Sieur E. Adan	3.3
» W. Godtfurneau	3.3
» De Mol	3.3
» Van Campenhout	3.3
» Dela Roche	3.3
Mynheer J. Nievens	3.3
Sieur Cardoen	3.3
» A. Verheylewegen	3.3
D'heer Y. Dehondt	3.3
Sieur P.-J. Verycken.	3.3
D'heer M. Giesbrecht, Professeur in de Mathematica	3.3
Mevrouw A.-P. Van Cutsem	3.3
Sieur J.-B. Vanderhecht	3.3
D'heer J. Simons	3.3
Mynheer H.-J. Goffin, Avocaet	3.3
» Van Berckel	3.3
Sieur A. Rolette	3.3
D'heer A.-C. Dubois	3.3
» J.-B. Engels	3.3
» B. Bartelain	3.3
Sieur A. Namant	3.3
» N. Huyghens	3.3
D'heer Van Benthem Menk.	3.3
Sieur Vandenkerckhoven	3.3
» J. Hanssens.	3.3
» P. Steens.	3.3
» H. Schreins	3.3
Mynheer Faust, Secretaris van den Minister . . .	3.3
» A. Des-Essart	3.3
Sieur L. Masseau	3.3
D'heer Riga	3.3
Sieur G. Van Leerberghen	3.3
» H. Van Roy	3.3
Mynheer Plovits	3.3
Sieur Y. Vander Meulen.	3.3
» H. Vanhamme	3.3
» G. Godefroid	3.3

Die betaelt hebben en niet ingeschreven hebben ;

Mynheer de Chevalier de Reyneghem	3.3
Sieur Van Nerom	3.3
» Martin De Roy.	3.3
» Charles Renten.	34.3
» Nicolas Van der Putte	3.3
» Philippe Wautelet	3.3
» Davits.	3.3
» Julien Rorief	3.3
» Frans Denis	3.3
» Du Frene	3.3
» Desoubrie	3.3
» De Potter	3.3

RECAPITULATIE DESER REKENINGE TE WETEN

Het eerste blad Grooten adel bedraegt netto . . .	554.16
Het tweede blad van Magistraet bedraegt netto . .	91.7
Het derde blad in en uytlandschen adel bedraegt netto	113.11
Het vierde blad van den selven bedraegt netto. . .	116.11
Het vyfde blad Liefhebbers bedraegt netto	81.18
Het sesde blad noch het selve bedraegt netto . . .	81.18
Het sevenste blad van hier boven bedraegt netto . .	37.16
De heele inschryvinge bedraegt netto	1,067.14
De somme van een duisent seven ent sestigh gulden veertien stuivers.	
Item den jaarlyckschen secours van dese stadt twintig pistolen	210.0
Zoodat den heelen ontfang te saemen bedraegt netto.	1277.14

Twalve hondert seven ent seventigh guldens veerthien stuivers.

Rien de marquant ne se produisit durant quelques années — du moins aucune pièce officielle mentionnant des réformes nous est parvenue, à part les rapports constatant des mutations dans le corps professoral; mais cet historique ne peut s'étendre au delà du but que nous nous sommes proposé.

Pour l'année 1789, nous trouvons deux lettres intéressantes que nous publions en entier :

Messieurs,

Depuis quelques années, nos États, de concert avec les magistrats de la capitale, ont établi en cette ville, une Académie de dessein, de laquelle grand nombre de jeunes gens et ouvriers s'empressent de profiter. Comme il est de notoriété que semblable établissement en votre ville, que nous croyons également dirigé sous vos soins, forme des élèves distingués, en leur procurant des modèles convenables, suivant leurs progrès et capacité.

Je prend la confiance de recourir à vos bontés, Messieurs, et de vous prier de demander quels sont ces modèles, quelles sont les figures antiques qu'on leur donne à imiter, de quel endroit et à quel prix vos supérieurs se les sont procuré et si les personnes qui les ont vendues se sont chargées de les livrer à leur risque et péril jusqu'à leur dépôt en votre Académie ; le désir de procurer à nos élèves la même facilité, dont jouissent vos habitans, me persuade que vous daignerez, acquiscant à ma prierre, me ménager les notions nécessaires, pour, sans perdre tems, suivre à cet égard les indications que vous voudrez bien me donner. Ma reconnaissance sera égale à mon empressement de trouver des occasions à pouvoir réciproquement vous être util, et à vous convaincre des sentiments de vénération, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
LE BARON DE FRANCQUE, premier du magistrat.

Mons, ce 19 mars 1789.

Réponse à la lettre de Francque, premier magistrat de la ville de Mons :

En réponse à la lettre ci-dessus, on fait savoir à M. Francque que les professeurs ayant jugé qu'il était indispensable pour l'avancement de leurs élèves de leur proposer des modèles renommés, ils obtinrent la permission d'acheter aux frais des finances municipales les estampes propres à démontrer les principes du dessin et des cinq ordres, ainsi que quelques figures en plâtre, modelées d'après les célèbres monuments des Laocoon, des Vatfur et des Gladiateur. Ces figures, achetées à

Amsterdam, revenaient à peu près à 20 pistoles, non compris la dépense pour le transport ni celle de l'assemblage. Que de son côté, le gouvernement général avait chargé le peintre Verhaeghen de procurer à l'Académie plusieurs figures antiques, entre autres : *La Vénus de Médicis, L'Apolline,* le *Buste de l'Empereur Marc-Aurèle.* Deux portefeuilles d'estampes antiques accompagnèrent ces dons généraux.

De la même année, 4 avril, une note de « De Mullendorf » concernant la remise à l'Académie de trois médailles d'argent, dont une dorée (chambre des comptes de Sa Majesté).

En 1790, nous trouvons dans les listes dressées par Deledrier, les personnes suivantes comme ayant par des dons secouru l'Académie :

MM. Tiberghien, Huysmans, Steens, Herbosch, Olbrechts, De Donckers, Hannoset, De Hulster, Buls, De Wez-Van der Meulen, De Burbure de Wesembeke, De Hondt, De Gavere, le duc d'Arenberg, Van de Velde, etc.

En 1793, M. J.-C. Grauwels demande à être désigné en remplacement de M. Deledrier, professeur, lequel a ajouté au bas de la requête aux magistrats de la ville la phrase suivante : *Verklaerende J.-C. Grauwels den bequamsten, om mijne fonctien te kunnen doen.*

Cette supplique, dans laquelle M. Grauwels fait valoir ses vingt-trois années de service, est en outre signée par L. Godecharles, Tamine, A. Brice et Werry, professeurs. C'est vers cette époque que M. Tamine demande la place de directeur, comme le démontrent les deux lettres qui suivent :

Lettre de Charles Louis, archiduc d'Autriche, accompagnant une requête de L. Tamine demandant la place de directeur de l'Académie.

CHERS ET BIEN AIMÉS,

Nous vous remettons ci-joint, afin que vous nous y rendiez

votre avis, la requête du sculpteur et professeur à l'Académie de dessin de cette ville, L. Tamine, tendante à obtenir la place de directeur de cet établissement. A tant, chers et bien aimés, Dieu vous ait en Sa Sainte Garde de Bruxelles.

CHARLES LOUIS.

Le 30 novembre 1793.

Par ordre de Son Altesse Royale,
L. VANDE VELDE.

En réponse à cette requête le Conseil communal expose les motifs pour lesquels la place de directeur n'a pas été conférée plus tôt. On espérait un choix plus grand, on cite comme exemple, Lens, Verhaegen, Herreyns, dont les talents sont faits pour relever l'école flamande.

Le choix s'étant borné entre Cardon et Tamine, on a donné la préférence à ce dernier, préférence qui est longuement motivée ; on insiste surtout sur la circonstance que cette nomination n'entraîne aucune dépense supplémentaire, attendu qu'il est formellement conditionné que le M. Tamine conserve ses appointements de professeur.

L'année suivante le 10 février 1794, M. Tamine fut nommé directeur à la place de M. Fisco, absent, tandis que M. Cardon remplaça aux fonctions de secrétaire, M. Bart, décédé.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'Académie reçut de nouveaux règlements en 1765 et en 1772, mais en 1792, sa marche progressive fut arrêtée par l'invasion française. L'assemblée des représentants provisoires de la ville libre de Bruxelles ordonna, le 18 décembre 1792, « de la remettre en activité », et le 11 février suivant, elle lui accorda un subside de 200 florins.

De cette même année date un mémoire préconisant

certaines améliorations dans l'organisation de l'Académie. Voici le texte de ce document :

Les jeunes gens seront en classe, selon leur capacité, dans les salles de l'Académie, nommées petit salon (1), grand salon (2) et salle d'après nature et le model vivant (3); cette dernière est la principale pour exciter l'émulation des élèves, à qui on fait une défense rigoureuse d'y entrer avant d'être jugé capable par les professeurs.

Pour soutenir l'activité des élèves, ils devront venir le premier jour de la semaine, où ils seront censé avoir abandonné pour toute la séance, et un autre pourra profiter de sa place comme d'usage, sinon qu'ils ayent envoyé un billet signé de leurs parents.

Les domestiques et concierge devront les empêcher d'entrer dans d'autre salle que celle où on les aura placé, car c'est ce qui a occasionné jusqu'ici une courrerie continuelle. Les dits élèves devront apporter ce qu'ils auront besoin pour ne pas avoir le prétexte d'aller demander quelque chose à leurs frères ou compagnons.

Il serait également à souhaiter pour le bien être de l'Académie que chaque professeur ne pourrait corriger les élèves que dans leurs salles respectives, car cela occasionne mille inconvénients, et l'on entend que les élèves disent : *M. Lens m'a corrigé tellement et M. Tamine tellement.*

Les dits professeurs seront obligés de donner aux jeunes gens des originaux, lorsqu'ils seront jugé par eux capable et pas autrement, par les desseins qu'ils auront fait et empêcher par ce moyen les disciples de dire que M. Lens fait dire à Tamine de donner d'autres originaux.

Il doit avoir dans chaque salle des porte-feuilles contenant des desseins inventoriés, à la portée des élèves comme d'usage.

Il me paraît essentiel de stipuler que les professeurs ne pourront lire dans le courant de la séance, mais devront avoir

---

(1) Dans les petits salons sont compris tous les petits qui apprennent les éléments et principes du dessein.

(2) Dans le grand salon sont compris tous ceux qui sont capable de dessiner d'après la bosse, figures en plâtre, figures académiques et grande tête.

(3) On n'admet dans celle d'après nature que ceux qui ont gagné des médailles ou autre prix.

la plus grande attention pour le bien et la décence requise dans une Académie; mais il sera permis d'y dessiner ou modeler comme l'on fait dans toutes les bonnes académies, car il est certain que les élèves profitent autant, pour ne pas dire plus, en voyant comme les maîtres s'y prennent, qu'en leur disant de vive voix, sans pourtant négliger de les corriger et encore moins de s'y refuser.

Les figures qu'on aura mit en attitude, soit en plâtre ou en model vivant, ne pourront être que durant la semaine de leur leçon, pour empècher toute discution entre les dits professeurs.

Il est de toute nécessité que le secrétaire de l'Académie soit tous les jours et au moins la moitié de la séance (sous les mèmes peines que l'on imposera aux professeurs), soit pour conférer avec les susdits des affaires de l'Académie, soit pour maintenir les jeunes gens dans les bornes que ces messieurs leur imposeront.

S'il y a quelque plainte contre qui que ce soit, il en fera son raport à messieurs les commissaires ou directeurs sans partialité.

Il convient aussi, au cas d'indécence de la part des élèves, d'informer les parens ou protecteurs, soit par le concierge ou domestique, de l'indocilité de leurs enfans ou protégés, et du temps pendant lequel ils sont interdit de fréquenter l'Académie, pour obvier à d'autre dérangement que les directeurs et professeurs ne peuvent être responsables.

Le 12 mars 1794, le directeur L. Tamine informe les magistrats que le gouvernement, outre les trois médailles, donnera un compas d'argent à plusieurs pointes mouvantes, comme second prix, ainsi que cinq portecrayons en argent, pour les prix des principes. C'était M. Donte, orfèvre, place Saint-Jean, qui les faisait, mais comme il est mort, dit la lettre, le directeur demande qu'on lui confie la livraison, « connaissant les orfèvres capables pour faire pareils outils ».

Cette année la distribution des prix eut lieu le soir. Celle-ci fut une vraie solennité à laquelle tout ce qui avait un nom à Bruxelles assista.

Pour compléter les données de cette époque nous

donnons le contenu d'une lettre assez originale de M. A. Brice à MM. les bourgmestre et magistrats :

Dans cette lettre, M. Brice dit qu'ayant appris qu'on va établir un nouvel ordre dans la direction et l'administration, réclame de nouveau la protection des seigneurs, afin qu'il ne soit plus frustré cette fois-ci du salaire qu'il croit avoir mérité depuis si longtemps et à si juste titre.

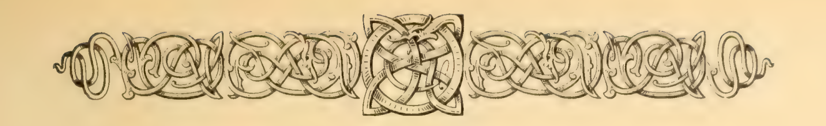
Il constate qu'après avoir été appelé à l'Académie en 1783, pour y enseigner à la place de M. Verschoot pendant toute sa maladie, qu'après la mort de M. Verschoot il a eu le chagrin de voir nommer des professeurs étrangers, malgré la règle de l'Académie, établie par S. A. R. le duc Charles-Al. de Lorraine, de n'y admettre comme professeurs que les élèves qui y auraient remporté le premier prix et les plus anciens médaillistes.

Qu'ayant été admis comme adjoint il avait vainement sollicité une gratification, que malgré cela il n'avait pas laissé de continuer à se rendre à son devoir avec zèle et assiduité, et il termine en exprimant son espoir que dans la prochaine réformation on le fera enregistrer comme professeur effectif d'après nature, avec le traitement y attaché.

Le 3 de l'an 1794. C'est la grâce.

(*Signé*) A. Brice.

Cette première partie de notre notice historique s'arrête à la bataille de Fleurus, qui fit retomber notre patrie sous le joug de l'étranger. L'Académie fut fermée à nouveau.



SECONDE PARTIE

1800-1900

La seconde partie de notre historique commence à la date du 11 octobre 1800, date à laquelle le maire Rouppe, en suite d'une pétition qui lui fut adressée au nom d'un grand nombre d'artistes peintres, sculpteurs, architectes, par André Lens, Godecharles, Henry et A. Cardon, et demandant le rétablissement des cours de l'Académie, prit l'arrêté suivant :

Le maire de la ville de Bruxelles,

Vu la pétition lui présentée par divers artistes peintres, sculpteurs et architectes de cette ville, expositive que depuis trois ans le cours des leçons de l'Académie qui existe depuis un tems immémorial dans l'enceinte de cette maison commune a été interompu par le manque de fonds nécessaires pour l'achat des objets indispensables à cet établissement, et demandant que les moyens pécuniaires leurs soient donnés comme ci-devant, afin de continuer l'enseignement aux jeunes artistes qui se vouent aux arts, tant libéraux que mécaniques.

Considérant que cet établissement a été en tout tems d'un très grand avantage pour la jeunesse de cette ville, et notamment pour la classe des ouvriers auxquels il fournit les moyens de s'instruire après avoir vaqué aux travaux nécessaires pour assurer leur subsistance.

Considérant qu'il est du devoir de tout magistrat républicain d'encourager des établissements qui tendent au perfectionne-

ment des beaux-arts ; que l'ouverture de celui dont il s'agit ne saurait être trop hâtée de l'avis de l'adjoint,

ARRÊTE :

Article 1er.

L'Académie de peinture, sculpture et architecture de cette ville, est rétablie et tiendra comme du passé, ses séances dans l'enceinte de cette maison communale.

Article 2.

Les professeurs sont les citoyens Cardon, pour le modèle d'après nature et d'après la bosse, Godecharles et Brice, pour les principes, et Werry pour l'architecture.

Le citoyen Bosschaert est nommé inspecteur honoraire de cet établissement.

La place de concierge est confiée au citoyen Martin.

Article 3.

Ces citoyens ne jouiront d'aucun émolument autre que celui résultant des souscriptions des membres honoraires, et dont le produit sera réparti entre les professeurs et le concierge dans les proportions usitées.

Article 4.

Le cours sera de six mois : il commencera le quinzième jour du mois de brumaire et se terminera le 15 floréal. Les leçons se donneront journellement le soir, depuis six heures jusqu'à huit, à l'exception des décadés et autres fêtes nationales consacrées au repos et à la récréation.

Article 5.

Les professeurs se concerteront avec l'inspecteur pour les mesures à prendre afin de faire régner l'ordre et la décence dans leurs classes respectives.

Article 6.

Il sera pourvu par la mairie aux objets indispensablement nécessaires à cet établissement, tels que luminaire, chauffage,

modèles, etc., sur les fonds affectés à cet effet par le conseil municipal (1).

En séance le 19 vendémiaire an IX.

Par le maire : (*Signé*) ROUPPE, *maire*.

Le secrétaire général, (*Signé*) CHATEIGNER.

Vu et approuvé : le 19 vendémiaire an IX.

Le préfet,
(*Signé*) DANXET-PONTEURTANT.

Le 29 germinal, la distribution des prix eut lieu sous la présidence du maire Rouppe.

M. le préfet de la Dyle rappelle ses instances pour obtenir les secours nécessaires à l'instruction. « Si la guerre, dit-il, a reculé l'accomplissement de mes vœux, je suis convaincu que le héros qui nous prépare avec tant de gloire les douceurs de la paix, consacrera une partie de ses lauriers à couronner les autres. »

Ensuite le préfet fait la distribution des prix et donne aux lauréats le gage de la munificence nationale avec l'accolade fraternelle.

L'an X, la distribution des prix eut lieu sous la présidence du citoyen Louis De Vos, faisant fonctions de maire.

Le discours fut dit par le citoyen Bosschaert, inspecteur honoraire de l'Académie; nous y notons cette phrase : « Sous Philippe II les troubles avaient désolé » la Belgique, les artistes s'étaient éloignés de ces » tristes contrées, mais le signal de la paix fut celui

(1) La ville donnait annuellement pour les cours académiques :

7 pots d'huile par jour, ce qui fait pour le cours de 5 mois.				840 pots.
6 livres de chandelles par jour,	»	»	»	720 livres.
700 livres de houille par jour,	»	»	»	12,000 »
Entretien des lampes,	»	»	»	46 florins.
Impression de lettres,	»	»	»	10 »
Brosses et savon,	»	»	»	12 »

La ville accordait encore une somme de 20 pistoles pour subvenir en payement du modèle de la salle nature, 210 florins.

» de leur retour, ils accoururent à la voix de la patrie ; » elle leur montra ses temples dévastés, et bientôt » l'immortel Rubens et sa brillante école en rétablirent » la splendeur. »

Citons, de la réponse du maire, ces mots : « Les cours » de l'an dernier donnaient de grandes espérances ; » ceux de cette année les réalisent. »

De l'an XI, sous le maire Van Langhenhove, nous ne trouvons qu'une note disant : « Que les préparatifs » qu'on fait à la mairie pour la réception du I[er] consul, » font, qu'aucune place ne s'y trouve disponible pour la » distribution des prix aux élèves de l'Académie — la » cérémonie devait avoir lieu dans une des salles de la » maison du peuple — mais on la remit jusqu'au » dixième jour du mois de fructidor. »

Le citoyen Bosschaert prononça le discours.

L'an XII, M. Tamine, sculpteur (se disant élève de Pigalle et de Delvaux), se plaint aux citoyens maire et membres du Conseil municipal, il dit notamment : « Qu'après avoir établi l'Académie de Mons, il fut » appelé à Bruxelles, où il a exercé depuis vingt ans la » place de professeur d'après nature, qu'à la dernière » organisation de la susdite Académie, l'exposant fut » négligé, sous prétexte, en partie, qu'il était mort, » comme on en avait fait courir le bruit, et en partie, » que les leçons de sculpture étaient inutiles ; ce » qui est contre les règles des Académies. Il se dit » aussi le plus ancien professeur et redemande sa » place. »

Le 21 germinal de l'an XII, M. Bosschaert écrivit au maire, en réponse à cette supplique : « Que M. Ta- » mine n'avait pas voulu se soumettre à l'épreuve de » faire un dessin d'après nature, épreuve à laquelle » s'était soumis son collègue M. Cardon. »

Cette année la distribution des prix eut lieu le

18 germinal, sous la présidence du citoyen-maire Van Langhenhove.

L'an XIII, le premier de l'Empire, le 22 floréal, eut lieu à 11 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel de ville où se trouvaient exposés les dessins des élèves, en présence de M. Louis De Vos, faisant fonctions de maire de Bruxelles, accompagné des adjoints, du secrétaire général de la mairie, des membres du Conseil municipal et des commissaires de police, la distribution des prix aux élèves de l'Académie. Toutes les autorités constituées y assistaient, les professeurs et les élèves, et un grand nombre de personnes que l'objet de cette cérémonie avait attirées.

M. Cardon, l'un des professeurs, prit la parole au nom de M. Bosschaert, absent par indisposition.

Nous recueillons dans ce discours les fragments suivants :

« L'Académie fut fréquentée cette année par » 347 élèves.

» Le nombre allait croissant d'année en année. C'est » à l'aide du dessin que l'ébénisterie, l'orfèvrerie, la » *fabrication si renommée de nos voitures*, l'imprime- » rie des toiles, les dentelles et une infinité de manu- » factures ont étendu au loin le débit et la réputation » de leurs ouvrages.

» S'agit-il d'autres travaux? l'homme éclairé par le » dessin aperçoit d'un coup d'œil si ses intentions » sont suivies, et il attend avec confiance le succès » qu'il s'en est promis.

» C'est ainsi que furent tracées ces promenades » délicieuses qui font l'admiration des étrangers. »

Ici l'orateur rappelle l'époque des troubles sous Philippe II, la renaissance de l'art flamand — idées que nous avons citées, ayant été énoncées dans un autre

discours. Il paraît que ce cliché servait à toutes les occasions.

Parlant de Raphaël, il dit : « Ce grand homme, » livré tout entier aux élans de son génie créateur, » était resté longtemps dans la classe des coloristes » médiocres; prenant ensuite un nouvel essor, il a » fait voir dans d'autres productions et principalement » dans son dernier tableau, *La Transfiguration*, le » prix qu'il attachait à rehausser par l'éclat d'un colo- » ris pur et vrai, le mérite de ses sublimes et immor- » telles compositions. »

De la réponse du faisant fonctions de maire De Vos, nous détachons ces phrases :

« Au moment où je couronne les vainqueurs, il » m'est pénible, je l'avoue, d'avoir à reprocher à quel- » ques élèves l'insubordination qu'ils ont montrée » pendant le dernier cours; la honte doit être leur » partage : une conduite meilleure peut seule faire » oublier leurs torts.

» Mais si je me trouve contraint de témoigner com- » bien cette manière d'agir a paru répréhensible à » l'administration que je représente, c'est avec une » satisfaction bien vivement sentie que je paye un » tribut d'éloges à ceux des élèves dont la docilité a » servi d'exemple.

» Les hommes ne peuvent prétendre à l'estime sans » la pratique des vertus sociales; celles-ci doivent » toujours accompagner l'étude des arts libéraux. »

Les lauréats de cette année furent : J. Larroze, Henri Rommel, Fr. Despiets, François Navez, J. Judo, Fr. Chenu, J. Wittouck.

Le faisant fonctions de maire, en parlant ainsi, avait en vue une pétition que les élèves avaient faite

contre les décisions du jury, où ils disaient que les examinateurs étaient ivres au moment du jugement.

Nous continuerons à donner année par année, autant que possible, les extraits des procès-verbaux de la distribution des prix, parce que ces documents renferment les faits de l'année. Nous omettons toutefois les reprises que contiennent maints discours.

En l'an 1806, le 4 mai, la solennité eut lieu en présence du maire, M. de Mérode-Westerloo, etc. Furent également introduits : MM. Chaban, préfet de ce département ; Chambailhac, général commandant la 24e division militaire ; le général Du Moulin, commandant le département de la Dyle, et leurs états-majors ; La Hecq, premier président de la cour d'appel ; Mercx, substitut du procureur général impérial, et plusieurs fonctionnaires publics.

Ce fut M. Bosschaert, inspecteur honoraire, qui fit le discours.

« Nous célébrons, disait-il, la fête des beaux-
» arts. Qu'elles sont heureuses et touchantes, ces
» époques qui nous présentent successivement de nou-
» velles espérances de gloire et de prospérité ! Jeunes
» élèves, vous, dont les talents doivent multiplier les
» ressources de notre industrie, rappelez-vous les
» leçons que vous avez reçues. Vos professeurs vous
» ont conduits de l'étude des principes à celle de la
» savante antiquité. Un jeune homme sans expérience
» croit que, pour devenir peintre et sculpteur célèbres,
» ou habile architecte, il suffit de le vouloir et de tra-
» vailler. Il ignore qu'il faut encore que la nature ait
» placé dans son âme le germe des talents, et que les
» circonstances dans lesquelles il se trouve, secondent
» son développement.

» La peinture est de toutes les professions celle qui

» exige le plus de dispositions naturelles. Sans compter
» ce qui tient immédiatement à l'art, comme le dessin,
» la perspective, l'anatomie, l'architecture, la couleur,
» il faut encore connaître à fond l'histoire ancienne et
» moderne, la Fable, les poètes, toute la littérature de
» tous les siècles et de toutes les nations. Il faut con-
» naître les mœurs et les costumes de tous les peuples;
» les sites les plus remarquables de chaque pays, leurs
» productions et les principaux monuments de l'indus-
» trie de leurs habitants.

» Je sais que la Belgique a produit d'excellents pein-
» tres, mais leur exemple même prouve l'extrême
» difficulté de l'art. Pourquoi dissimuler les fautes
» dans lesquelles ils sont tombés? Rubens, le grand
» Rubens, ne justifierait pas de nos jours les écarts
» passagers de sa trop ardente imagination. Cependant
» ce grand homme joignait, à tous les dons de la
» nature, les avantages d'une brillante éducation. Il
» était riche, etc.

» Napoléon le Grand a ouvert à tous les talents
» l'arène de l'émulation. C'est au centre de l'Empire,
» c'est aux regards de la France entière que les efforts
» du génie doivent être exposés et jugés. Artistes
» belges, osez descendre dans cette arène, et vous en
» reviendrez avec des couronnes.

» Les modèles plus variés d'instruction ont facilité
» le développement de vos diverses dispositions. »

Une musique harmonieuse se faisait entendre pendant l'intervalle qui avait lieu entre chaque distribution de prix.

A l'extérieur, des fanfares continuelles annonçaient au loin la célébration de cette cérémonie.

Les lauréats étaient : C. François, L.-S. T'Kint, C. de Manch, Th. Ragot, J. Lepez, P. Hellemans, Ch. Vernimmen, P. Leva.

Le 18 avril 1807 la distribution des prix eut lieu avec le même cérémonial que de coutume, dans le salon de l'Hôtel de ville où, comme toujours, étaient exposés les travaux des élèves. M. De Vos, l'adjoint au maire, présidait. On remarquait sur l'estrade, M. Beyts, procureur général impérial près de la cour d'appel, M. De Beaufort, colonel du génie, directeur des fortifications. M. Bosschaert prononça le discours.

Retenons-en ces mots : « Les glorieux souvenirs qui » accompagnent cette fête, nous assurent que les jeunes » vainqueurs, appelés en ce jour à recueillir la récom- » pense de leurs premiers succès, aspirent tous à la » gloire de soutenir l'éclat de notre ancienne et bril- » lante école. »

Suit une définition des différents genres de peinture :

« J'appelle peindre l'homme, le représenter sous les » traits convenables à la dignité de son être, agissant » avec ardeur et faisant briller à nos yeux l'éclat impo- » sant de ses vertus.

» L'étude du peintre devient celle du poète. Admirez » avec quel art le touchant Racine, dans son inimitable » tragédie de *Phèdre*, fait passer dans notre âme cette » émotion profonde, que lui seul peut-être était capable » de nous faire éprouver.

» Tous les genres d'imitation ont droit à nos hom- » mages. L'immortel Poussin n'a pas dédaigné de nous » conduire avec les Grâces dans les plaines de l'an- » tique Arcadie.

» Marchez avec confiance dans la route que vos » illustres prédécesseurs vous ont tracée, et vous » verrez croître pour vous les lauriers dont le génie » des beaux-arts se prépare à couronner vos efforts. »

Ont obtenu des prix : P.-G. Dewalsche, P. Helle-

mans, H. Goevaert, J. Judo, P. Borremaeker et Ch. Visseau.

Nous devons mentionner, en cette année 1807, une lettre datée du 11 mars, du maire de Mérode, se plaignant à M. Bosschaert, de ce que Godecharles vient de se désister de sa place de professeur à l'Académie en faveur d'un certain M. Van Malderen.

C'est le 15 mai 1808 qu'eut lieu la distribution des prix, toujours à l'Hôtel de ville. Même affluence de monde. Retenons du discours de M. Bosschaert le paragraphe suivant : « La peinture d'histoire n'est » pas le seul genre qui soit ouvert à vos travaux. Les » Poussin, les Carache, les Claude Lorrain, les Carlo » Du Jardin, les Paul Potter, les Berchem, les Teniers, » ont su, par le choix heureux de leurs paysages ou » par d'autres compositions, charmer nos yeux et » captiver nos cœurs. »

L'an 1809, le 18 juin, ce fut M. J.-Fr. De Burbure De Wesembeke, exerçant les fonctions de maire de Bruxelles, qui présida la cérémonie. Du discours prononcé cette année par M. Bosschaert, nous signalons encore cette constatation : « Le nombre des élèves, » 300, et le mérite des pièces exposées au concours, » disposent assez en faveur d'un établissement dont les » habitants de cette ville ont, dans tous les temps, » reconnu l'utilité. Outre la peinture et la sculpture, » l'Académie nous présente encore un objet non moins » intéressant, c'est l'étude de l'architecture. Rien n'a » été négligé depuis l'époque du rétablissement de » l'Académie pour donner à cette branche d'enseignement une nouvelle extension. Les élèves de la classe » de composition ont exécuté avec intelligence les programmes qui successivement leur ont été proposés.

» N'arrêtons pas plus longtemps l'instant du triomphe, » venez recevoir les lauriers que vous avez mérités. »

Après quelques paroles encourageantes de M. le maire et après avoir donné l'assurance de l'appui des autorités, les lauréats suivants viennent chercher leurs prix : P. Hellemans, N. Verhaegen, Engels, J. Frederickx, A. Pierre-Joseph Tasson, Ch. Turlot, A. Le Chein.

Les membres du jury étaient : MM. Landtsheer, Haeseleer, Thijs père, Rubens, Latour, Crockaert, Plateau, Jacobs, Cels, Antoine, Bertels, Godecharles, Duzel, Bergé, Maeck.

L'an X, M. Charles d'Ursel présidait la distribution des récompenses. Voici les passages saillants du discours de M. Bosschaert :

« Le jeune artiste à l'abri de tout assujettissement » étranger ne connaît d'autres besoins que ceux de » s'instruire et d'éclairer son esprit. Parvenu au terme » de ses études, c'est à lui-même, à la justice, à l'élé- » vation de ses pensées qu'il doit la gloire de ses » succès. L'hommage de ses contemporains est sa » première récompense. L'historien le nomme, le » poète chante ses exploits. La capitale de l'Empire » dans son Musée, qu'immortalise à jamais le nom » auguste de « Napoléon », contient en tableaux, en » statues, et autres objets d'art, des modèles en tout » genre inestimables.

» Le Musée de Bruxelles ne peut jusqu'à ce jour » vous offrir des ressources aussi précieuses, mais ce » Musée, qui s'honore du glorieux souvenir d'avoir » possédé dans son enceinte l'illustre Marie-Louise, » n'admettra plus de ces productions médiocres qui » pourraient ternir l'éclat des premiers dons d'un » héros. » (Allusion aux tableaux qui avaient été accordés, sept ans auparavant, au Musée de Bruxelles.)

« L'école qui a dirigé votre entrée dans la carrière
» ne possède pas, je l'avoue, tous les moyens néces-
» saires à des progrès rapides; mais l'inspiration du
» génie supplée aux privations qui voudraient arrêter
» son essor.

» En chercherons-nous un exemple loin de nous?

» Heureux Delvaux, quelle fut votre joie au moment
» où un fils tendrement aimé, et si digne de l'être, est
» venu déposer à vos pieds les fruits de ses études en
» Italie!

» Bruxelles qui, l'année dernière, arrosait de ses
» larmes les lauriers déposés sur la tombe de l'infor-
» tuné Jacobs, voit avec transport renaître ses espé-
» rances dans celles d'un jeune artiste. »

Les lauréats étaient : J. L'Épée, L. Boens, A. Boens, Ph. Poelaert, P.-S. Lesage, H. de Pauw, Jean Madou.

L'administration à cette époque chercha de tout son pouvoir à multiplier les encouragements, mais, malgré ses réclamations, le budget fut réduit à la somme de 3,000 francs. Nombre de personnes n'attendaient que le moment d'être invitées à souscrire.

Les souscriptions seraient à volonté, sans obligation, et se renouvelleraient chaque année.

Elles serviraient : 1° à l'achat d'une foule d'objets qui manquent à l'instruction; 2° à assurer aux professeurs un traitement convenable.

La rétribution des élèves serait supprimée. On ajouterait aux prix annuels des prix de composition, et de peinture pendant l'été. L'élève qui aurait annoncé les meilleures dispositions serait envoyé à Rome; celui qui se destinerait aux travaux d'industrie jouirait du même avantage et serait envoyé à Paris.

Le 11 mai 1811, l'adjoint au maire, M. L. De Vos,

préside, et M. Besschaert fait le discours annuel :

« Bruxelles, depuis longtemps, aspirait au moment
» où, à l'exemple de nos villes voisines, elle offrirait
» à la peinture, à la sculpture, à l'architecture, un
» nouveau champ d'émulation et de célébrité. Sur-
» montant les obstacles qui s'opposaient à ses désirs,
» elle a fixé le jour où, à la voix de ses encourage-
» ments, les artistes, dont la Belgique s'honore,
» viendront recueillir le tribut d'éloges dû à l'éclat de
» leurs productions.

» Un concours s'apprête.

» Le sujet d'histoire est : *Agar et son enfant*
» *renvoyés par Abraham.*

» Que de choses dans ce peu de mots! Dessin,
» correction, composition, expression, situation, con-
» venance, costume, coloris, etc., etc. Ce sujet
» embrasse toute la science.

» Bientôt, dans une même enceinte, s'offriront à vos
» yeux enchantés mille objets d'admiration. A leur
» aspect chacun de vous, guidé par l'heureuse impul-
» sion de son propre génie, saisira ces rapports qui,
» à la vue des chefs-d'œuvre de Raphaël, ont fait dire
» au Corrège : « Et moi aussi je suis peintre!...
» *Anch' io son pittore!* » (Cette phrase faisait allusion
à la prochaine exposition.)

Les lauréats étaient : L. Boens, A. Boens, P. Massy, P.-J. Tasson, J.-B. Van Hoof, H. Badeau, D. Diricke.

Recueillons de la cérémonie du 12 mai, année 1812, du discours de M. Bosschaert, inspecteur honoraire de l'école :

« En réfléchissant au temps qu'il a fallu pour ame-
» ner la peinture, la sculpture et l'architecture, à

» leurs développements actuels, quels hommages ne » devons-nous pas à la mémoire des hommes célèbres, » dont le génie affranchissant la science des entraves » qui, pendant tant de siècles, en avaient arrêté les » progrès, a ouvert aux beaux-arts des sources inépui- » sables ! On sait que les Grecs, en tout si passionnés, » ne l'étaient jamais davantage que lorsqu'il s'agis- » sait de leurs solennités publiques et religieuses. » Leurs fêtes étaient accompagnées de jeux de » combats. En entrant dans l'arène ils se dépouil- » laient de leurs moindres vêtements, par conséquent » écartaient le seul obstacle qui aurait pu empêcher » les artistes d'observer les formes et les différences » que la nature a mises entre la force, la légèreté, » l'adresse, la grâce, etc.

» N'est-il pas apparent que les formes prodigieuses » et colossales d'un Polydamas, d'un Théogène, d'un » Milon, ou de quelque autre fameux athlète, ont » inspiré le statuaire, à qui nous devons l'hercule, » modèle de la plus grande force à laquelle l'homme » puisse atteindre.

» Nous lisons que les habitants d'Agrigente, ayant » désiré du pinceau de Zeuxis, une Hélène nue, » ce peintre leur demanda pour modèle quelques » jeunes filles, les plus belles et les mieux faites. On » lui en envoya plusieurs, parmi lesquelles, choisis- » sant ce que chacune d'elles avait de plus parfait, » Zeuxis fit ce tableau, qu'on pourrait citer comme un » exemple du beau idéal.

» Jamais époque ne s'est montrée plus favorable à » nos progrès.

» Hommage aux habitants de Bruxelles, leurs » généreux sacrifices ont comblé les vœux de nos » artistes. L'élève, en traçant un timide et premier » contour, croit déjà apercevoir dans l'avenir, le jour

» qui célèbrera ses succès. Dans son ardeur enfantine,
» il imagine, il multiplie les productions qui lui méri-
» teront les éloges et l'admiration de ses concitoyens.
» Un premier concours, une nombreuse et brillante
» exposition, ont donné une nouvelle vie à l'émulation
» des beaux-arts, et ce rang, dont elle connaît l'impor-
» tance, nous assure à jamais les nobles effets de ses
» encouragements. »

Noms des lauréats : A. Boom, F. de Coster, P. Badeau, F. Brincan, J. Oorlof, J.-B. Brice, J. Van Hove.

Le 25 avril 1813, à midi, eut lieu la remise des récompenses aux élèves de l'Académie, en présence de M. le préfet, de M. le maire et d'autres autorités.

Citons du discours de M. Bosschaert ce passage : « La civilisation, donnant à nos idées plus
» d'étendue, et à notre goût plus de pureté, nous
» porte à chercher de nouvelles jouissances dans les
» beaux-arts. Qui parmi nous serait insensible aux
» charmes d'un tableau, d'une statue, d'un dessin...
» C'est à l'architecture que nos villes doivent leurs
» utiles embellissements; nos habitations, les re-
» cherches que l'art peut ajouter aux douceurs de la
» vie sociale. »

Ont été couronnés : N. Verhaegen, J.-B. Madou, L. De Gand, J.-J. Badeau, H. Cordemans, J.-B. du Bois, P. Gorner.

L'Académie fut réorganisée en 1814 par les soins de M. le baron Joseph Vander Linden d'Hoogvorst, alors maire de Bruxelles.

A ce sujet, M. Brice, ancien professeur, expose au maire sa situation. Agé de soixante et un ans, dit-il, il a exercé les fonctions de professeur de dessin

depuis vingt-huit ans, pendant lesquels il n'a cessé de partager les travaux et les peines avec les autres professeurs, lorsque l'Académie avait le plus besoin de leurs soins, et lorsqu'elle n'offrait rien d'avantageux sous le rapport du lucre. Il ajoute qu'à sa grande douleur il vient d'apprendre que dans la nouvelle organisation de l'Académie qui se fait en ce moment, il n'est point porté sur la liste des professeurs, et demande de continuer ses fonctions.

Le 28 août 1814, M. le baron De Cappellen, secrétaire d'Etat, présidait. Ce fut encore M. Bosschaert qui fit le discours.

Il y dit : « Les événements qui se sont succédé
» dans le courant de l'année dernière n'ont point
» interrompu le cours de nos études. Vous qui aspirez
» à marcher sur les traces des grands hommes qui ont
» illustré la Belgique, livrez-vous avec confiance à
» l'espoir que leur exemple vous inspire. Votre pre-
» mier soin doit être de consulter le talent auquel vos
» dispositions naturelles vous appellent. Il est d'autres
» professions qui, sans briller de l'éclat des beaux-
» arts, contribuent à la félicité des villes qui les
» honorent. »

On sent qu'à cette époque la parole n'était pas aux longs discours.

Les lauréats étaient : Ign. Brice, J. Brice, J. De Landtsheer, J. Braemt, J. Emmerechts, Fr. Brimener, Fr. Taelmans.

Cette même année, au concours de la ville de Gand, deux artistes de Bruxelles, MM. Delvaux et Van Assche, obtenaient des médailles d'honneur pour des tableaux de genre, et M. Malaise, l'aîné, chef de la seconde division à la mairie, reçut le même honneur

pour avoir concouru pour le prix de sculpture qui était le buste du célèbre Teniers.

En 1815, l'installation de l'Académie se fit le 16 janvier, M. Bosschaert restait comme inspecteur honoraire. Comme professeurs : MM. François, aux appointements de 1,000 francs; Godecharles, de 1,000 francs; Verhulst et De Landsheer, chacun de 650 francs; Malaise aîné, comme secrétaire honoraire.

Sous le gouvernement hollandais l'Académie comptait trois protecteurs, savoir : 1° le prince Frédéric des Pays-Bas; 2° le duc d'Ursel; 3° le comte Demery d'Argenteau. Les professeurs étaient : MM. François, professeur du modèle vivant; Godecharles, pour la sculpture; Caen, pour le dessin figure antique; De Landsheer, pour les principes; Werry, pour l'architecture; Tasson, comme deuxième professeur d'architecture.

En 1817, le gouvernement dota l'Académie d'un subside annuel de 2,000 florins, indépendamment des sommes portées au budget de la ville.

Par un arrêté pris le 14 février 1817, M. Vanderfosse, bourgmestre, avait supprimé la place de trésorier de l'Académie et ordonné le versement de sa caisse dans celle de la ville. On profita de cet arrêté pour faire tourner au profit de la ville le subside donné à l'Académie par la munificence royale. M. Vanderfosse, président du conseil de l'Académie, craignit probablement les observations fort justes qu'aurait pu lui faire le conseil, car ce fut depuis lors qu'il ne fut plus convoqué. Dans tous leurs rapports les directeurs se plaignaient du peu de fonds mis à leur disposition, ce qui leur interdisait toute espèce d'amélioration.

Cette année, la distribution eut lieu dans le local de l'orangerie du Jardin des Plantes.

Une fâcheuse nouvelle arriva le 23 août 1819. En effet, le ministre de l'Instruction publique, Industries

nationales et Colonies — signé O.-R. Jalry — informe MM. les Gouverneurs des provinces qu'il est fâché d'annoncer que l'état financier du royaume n'a pas permis à Sa Majesté d'accorder sur le trésor les subsides demandés.

En 1820, M. le baron Thysebaert fut nommé directeur et M. Coene, professeur, en remplacement de M. Verhulst, décédé.

Dans un rapport aux magistrats du 25 janvier 1821, fait par le directeur de l'Académie, nous trouvons la phrase suivante :

« La fin du XVIIIe siècle fut remarquable, un de nos » compatriotes, après des études approfondies, réforme » les vices, les erreurs de nos peintres modernes, et » leur trace, et par ses écrits et par ses tableaux, une » marche fixe et certaine, dont ils ne se sont pas » écartés.

» Ces mêmes vices avaient été détruits en France » par les soins de l'habile M. Vien ; ainsi les deux » écoles, en tendant au même but, ont concouru à la » perfection de l'art. »

Le corps professoral se composait, en 1821, de MM. François, peintre d'histoire; Godecharles, statuaire ; De Landsheer, peintre d'histoire ; Coene, peintre de genre; Werry et Tasson, architectes; Lens, peintre d'histoire; Cardon, Paelinck, Vuly, architectes; Cartet, docteur en médecine, pour l'anatomie.

De la correspondance du baron de Thysebaert, en 1822, nous extrayons d'une lettre « à nos nobles et honorables Seigneurs » :

« Nos rapports des 19 juin 1820 et 5 janvier 1821 » vous ont offert l'état de l'Académie, sous le rapport » de l'instruction, à ces deux époques.

» Le premier de ces rapports, par sa partie historique, vous a fait connaître son origine, les causes » qui ont contribuées à sa prospérité, enfin les motifs » qui, sous le gouvernement français, ont contribuée à » sa décadence.

» La fin de cette partie du rapport vous donne » l'époque de la réorganisation de l'Académie en 1815, » et les succès brillants et soutenus de ses élèves » depuis cette date.

» Nous croyons qu'il est inutile, nobles et honorables » Seigneurs, de nous arrêter sur le contenu de ces » rapports. Il vous est connu, en effet, que l'Académie, etc., etc., que son instruction, qui s'était ressentie du mauvais goût et du genre maniéré des » Boucher et des Van Loo, fut réformée par les écrits » et les productions d'un de nos compatriotes, justement célèbre, M. Lens, et que depuis cette époque » qui date de la fin du XVIII[e] siècle, une marche fixe et » régulière a contribué à ses succès et à l'instruction. » De là est résultée cette propension vers le bien et » cette foule d'artistes d'un talent distingué, dont la » supériorité sur les peintres du commencement du » XVIII[e] siècle n'est plus contestable.

» Il est inutile également de vous citer les artistes » qui se sont formés à l'Académie, nos expositions » périodiques vous offrent successivement leurs » ouvrages dans tous les genres. Il en est qui, » quoique jeunes encore, peuvent disputer la palme » de leur art aux meilleurs artistes de la capitale » de France.

» Depuis la réorganisation de l'Académie en 1815, » son état de prospérité s'est augmenté d'année en » année ; notre rapport du 19 juin renferme, à cet » égard, les plus petits détails et ne laisse rien à » désirer. »

La population de l'Académie se décomposait à cette époque comme suit :

Modèle vivant : dessinateurs 17, modeleurs 3 élèves. Dessin : 1re division, le nu 20, la tête 25 et les principes 98 élèves. L'architecture : Composition 16, copie 23, ordres 27 élèves, en tout 281 élèves.

En 1823 survint la mort de M. le baron Thysebaert. M. Thijs le remplace provisoirement, et écrit à M. de Wellens, bourgmestre et échevin, en réponse à une réclamation formulée par les élèves au sujet des prix.

« Pour répondre à votre demande datée du 4 jan-
» vier, j'ai l'honneur de vous rappeller qu'avant
» l'époque de la restauration, l'Académie n'ayant de
» la ville qu'un subside peu suffisant, il a fallu
» recourir à un moyen toujours précaire, c'est-à-dire
» à une souscription, ce qui eut lieu ; les souscrip-
» teurs avaient le droit, à raison de la somme dont ils
» contribuaient, d'envoyer un ou plusieurs élèves à
» l'Académie. Les jeunes gens qui n'étaient point pré-
» sentés par un protecteur, payaient 6 francs d'entrée.
» Ces sommes réunies, servaient à parer aux frais
» indispensables de l'établissement, l'excédent se par-
» tageait au prorata entre les employés. D'après cet
» ordre des choses, l'on conçoit que l'intérêt de
» ceux-ci était d'attirer grand nombre d'élèves et de
» souscripteurs, que les moyens de réussir étaient de
» ménager les uns et les autres ; aussi le désordre qui
» a régné dans cette ancienne école était-il à son com-
» ble. C'est dans ce temps-là qu'a pris naissance
» l'usage d'inviter les artistes de la ville à juger
» les dessins du concours. »

Cette année Sa Majesté, par lettre du 5 mai, daigne

accorder sous le titre de médailles royales, indépendamment de celles qui se décernent aux élèves couronnés de l'Académie, respectivement, une médaille pour le cours de peinture, de sculpture et dans les 1re, 2me et 3me années d'architecture.

Nous sommes en 1824. Sont directeurs de l'Académie : MM. De Vinck d'Orp et Hennesy, et secrétaire M. Malaise.

En 1827 le concierge Thijs se plaint aux nobles et honorables Seigneurs Bourgmestre et Echevins de la ville, que les élèves ne payent plus à l'entrée leurs redevances habituelles, ce qui lui inflige une perte de plus de 200 florins des Pays-Bas. Il dit que l'on a toujours payé, que l'on veuille le demander aux anciens élèves, MM. Navez, Vordecker, Coen, Lepez, Haseleer, Werry, Tasson.

Par arrêté pris le 20 février 1827, défense est faite au concierge de percevoir une plaquette par mois de tous les élèves, sous le prétexte de garder leurs portefeuilles.

Un rapport du 23 janvier 1827 mentionne que depuis la réorganisation de l'école, le 12 octobre dernier, toutes les places de l'Académie sont occupées. Que depuis l'arrêté royal permettant aux élèves de concourir à Amsterdam et à Anvers, il y a beaucoup d'émulation. Déjà l'élève De Fiennes vient de remporter le prix à Amsterdam, l'élève Piquet à Gand, et l'élève Bodumont aurait eu probablement le prix à Anvers, si celui-ci avait été décerné. Aussi avons-nous à Rome comme pensionnaire l'élève Landsheere.

On décida de reviser le règlement de l'Académie quand les bâtiments seraient appropriés (lettre du 15 mars 1828).

Sa Majesté fait savoir qu'Elle désire que l'on donne en prix l'ouvrage de M. Van Straaten, architecte, et de

M. Timmerman, d'Amsterdam, intitulé : *Antieke en moderne Bouwkunde voorwerpen.*

Une lettre du 28 janvier 1829 adressée par M. l'échevin, directeur de l'Académie royale, à MM. les bourgmestre et échevins, dit en substance :

« Les changements intérieurs de l'Hôtel de ville ont » motivé le déplacement de l'Académie ; ce déplacement a retardé la rentrée des classes. L'Académie » s'est ouverte le 4 novembre dernier dans les locaux » de l'ancien hôtel des Finances. A l'exception de la » classe de dessin d'après le model vivant, trop res- » sérée pour ses élèves, l'Académie peut marcher ; il » est à désirer, cependant, qu'on s'occupe des construc- » tions projettées pour qu'elle puisse un jour se placer » dans les bâtiments de l'ancien Palais Granvelle. »

Cette même lettre demande une pension convenable pour le respectable professeur M. Godecharles, vu son grand âge et ses infirmités.

L'Académie était alors fréquentée par 310 élèves. On y donnait aussi un cours d'été.

Un autre effet encore des dispositions de l'arrêté royal, admettant les élèves de l'Académie de Bruxelles aux grands concours des villes d'Anvers et d'Amsterdam, ranima la classe des études d'après nature (modèle vivant). Vingt-sept élèves se firent inscrire.

En 1830, l'année de la révolution et de notre indépendance, il est compréhensible que, par suite des événements qui eurent lieu, rien de marquant ne se produisit à l'Académie. Le 20 octobre 1831 MM. Godecharles, âgé de 84 ans, François, 73 ans et Werry, 62 ans (ce dernier était professeur depuis 1792), sont pensionnés et remplacés respectivement par MM. Navez, Paelinck et Caen.

Le tableau du personnel administratif de 1833 ren-

seigne MM. Navez, directeur honoraire et gratuit; Malaise, secrétaire; Le Roi, économe; Thijs, concierge; Barbant et Bernard, surveillants. La population de l'Académie était de 454 élèves. Les membres des jurys étaient : MM. Paelinck, Sels, Piquet, peintres; Van Assche, paysagiste; Braems, graveur; Van Gheel, statuaire; Navez, François, de Landsheer, peintres d'histoire, et Caen, peintre de genre. Pour l'architecture : MM. Suijs, architecte du roi; Sleutemans; Payen, archiviste de la ville; Pardoens, architecte des hospices; Engels, architecte des ponts et chaussées; Poelaert, Coppem, Janssens, Maech, Diniel, De Borremaekere et T'Kint, architectes.

Le 6 août 1833, M. le bourgmestre donne ordre à M. Malaise, secrétaire de l'Académie, de faire confectionner le plus tôt possible, et sur le pied de son état de frais de 1829, les médailles en vermeil, argent et bronze nécessaires pour la distribution des prix de 1830 à 1833. L'état de 1830 portait : « deux grandes » médailles en vermeil, une grande en argent, six » petites en bronze, sept petites en argent avec cercle, » sept petites en argent sans cercle, vingt-et-une petites » en bronze. » Il fallut le même nombre pour 1833. Le 21 octobre 1833, M. de Cappin, gouverneur de la province, fait connaître à M. le bourgmestre de Wellens qu'il reste cinq médailles du gouvernement, qui étaient destinées à être distribuées en 1830. Le 23 octobre 1833 le directeur, M. Navez, informe la régence que le sieur Brichaut s'est distingué comme ciseleur-graveur de médailles, que les coins resteront la propriété de la régence. Le cours de perspective, professeur M. Bossuet, se donnait au Musée de la ville.

En 1833 commence au Conseil communal la discussion concernant la réorganisation de l'Académie; maints rapports et projets furent élaborés; des discus-

sions nombreuses en furent la suite. Nous publierons le résumé de cette marquante époque à la fin de l'année 1836.

Le 14 janvier 1834, M. Navez adressa à l'administration un rapport sur la situation de l'Académie. Dans ce rapport le directeur exprime sa satisfaction sur les progrès réalisés par les élèves, leur conduite, etc. Il annonce la création de deux nouvelles classes, une d'architecture et de perspective.

Le bourgmestre adresse à ce sujet une lettre de félicitations à M. Navez et le remercie de son dévouement.

Le roi accorde en 1834 six médailles en argent.

Le 17 mai 1834, M. le directeur Navez propose, par suite de la mort du duc de Brabant, d'ajourner la distribution des prix pour prendre part à l'avènement malheureux qui plonge la Famille royale dans le deuil, la douleur et l'affliction la plus profonde.

Le 8 décembre 1834, M. S. Bouvrier, archiviste et bibliothécaire de la Chambre des représentants, présente pour la réorganisation de l'Académie un rapport demandant l'annexion d'un cours d'histoire et d'archéologie (antiquités) appliqué à la peinture, la sculpture et l'histoire de ces arts, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

En 1835 on continue la discussion de la réorganisation de l'Académie.

Le bourgmestre demande à M. Navez une liste d'artistes capables pour être nommés professeurs. Une commission composée de MM. Maecq-Dansaert, Engels et Navez, propose d'augmenter les cours académiques :

1° D'un cours de peinture d'après nature;

2° Augmenter le cours d'architecture d'une classe;

3° Établir un cours d'ornements, de géométrie et de perspective;

4° Établir un cours de physique mécanique.

Le concours de cette année fut très brillant. Le roi accorda dix médailles d'argent.

Dans une lettre du 29 février 1836, M. Navez écrit à M. le bourgmestre, disant : « Qu'il a communiqué à » M. l'échevin Van Volxem le dossier de l'Académie, » espérant qu'il sera aussi complet que le désire M. le » ministre, avec prière de soumettre l'organisation à » l'approbation royale, car il serait désolant que l'état » des choses perdurât.

» Quant à moi (Navez), M. le bourgmestre, après » avoir soutenu, pendant cinq ans, cet établissement, » quels que soient mes efforts et mon désir, je me » verrais forcé d'abandonner cette direction, si elle » devait encore exister sur le pied actuel. »

Le 6 juillet 1836, il est donné en séance du Conseil communal lecture du rapport sur la réorganisation de l'Académie :

Messieurs,

« Il vous est connu que dans la séance du 3 septem- » bre dernier, le conseil de régence a arrêté que l'Aca- » démie serait réorganisée et que Sa Majesté serait » priée d'accorder sa haute protection à cette institu- » tion et de permettre qu'elle prît le titre d'Académie » royale. Enfin qu'un subside annuel de 8,000 francs » serait demandé au gouvernement.

» Sa Majesté accepte par arrêté rendu en décembre » 1835. »

Le ministre de l'Intérieur présente au sujet du règlement plusieurs observations, notamment qu'il ne fait pas mention des attributions du directeur, et ensuite plusieurs autres observations concernant l'organique.

Nous laissons suivre les extraits des procès-verbaux des séances de 1836, concernant la réorganisation de l'Académie.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE ET SCULPTURE

La parole est accordée à M. l'échevin Van Volxem, chargé de l'instruction publique, lequel présente un projet de résolution pour la réorganisation de l'Académie de peinture et sculpture de cette ville. Il appuie ce projet, article par article, par des considérations dont le développement justifie les dispositions proposées successivement.

Après mûre délibération, le Conseil approuve à l'unanimité des voix le dit projet en les termes de la délibération suivante :

Le conseil de régence,

Considérant que c'est aux beaux-arts et en particulier à la peinture que la Belgique a dû, dans les tems déjà un peu éloignés, la plus grande partie de son lustre, et qu'après l'école italienne, l'école flamande tient incontestablement le premier rang ; que celle-ci surpasse même la première dans plus d'un genre :

Considérant qu'il importe à la capitale de la Belgique régénérée de chercher à faire revivre, ou tout au moins à maintenir son ancienne splendeur dans les arts, et de procurer à la jeunesse studieuse l'occasion de mettre à profit les dispositions dont elle peut être douée ;

Considérant que chaque jour démontre l'indispensable nécessité de créer de bons dessinateurs dont l'heureuse influence se fasse ressentir dans presque tous les arts et dans presque tous les métiers, des architectes distingués auxquels le pays doive son embellissement, des sculpteurs habiles, des graveurs qui dispensent les industriels belges d'un talent payé depuis trop longtemps à l'étranger ;

Considérant que M. le ministre de l'Intérieur a témoigné à l'administration municipale, par l'entremise de M. le gouverneur de la province, son désir de voir la capitale dotée d'une Académie « où des professeurs choisis et d'un mérite distingué enseignent, non seulement la peinture, la sculpture et l'architecture, mais encore la gravure » ; d'une Académie qui ne le cède en rien à aucune autre, comme aussi « son intention d'accorder à la ville les subsides nécessaires pour la mettre à même d'organiser cet établissement d'une manière étendue, complette et forte » ;

Considérant que l'Académie actuellement existante, malgré les services qu'elle a déjà rendus, n'est pas organisée d'une

manière proportionnée aux besoins d'une capitale, à l'époque actuelle, et que le moment est venu de procéder à la réorganisation ;

Le conseil de régence arrête :

A compter du 1er janvier 1836, l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Bruxelles sera réorganisée.

Sa Majesté le Roi sera prié de vouloir bien en être protecteur et de permettre qu'elle prenne le titre d'Académie royale.

L'enseignement sera gratuit.

Pour être admis à l'Académie on devra être âgé au moins de douze ans, avoir été vacciné et posséder les premiers éléments du dessin; un règlement ultérieur déterminera le mode et l'époque des admissions.

L'Académie aura : 1° un directeur choisi parmi les premiers professeurs et qui jouira d'une indemnité de 500 francs par année scolaire; 2° un secrétaire dont les appointements sont fixés à 1,500 francs par an.

Il y aura un conseil pour l'administration de l'Académie. Ce conseil sera composé : du bourgmestre, président; de l'échevin chargé de l'instruction publique, vice-président; de deux conseillers de régence à désigner par le conseil; du directeur de l'Académie; du premier professeur de peinture, architecture et sculpture.

Le secrétaire de l'Académie tiendra la plume aux réunions du conseil sans y avoir voix délibérative.

Les fonctions de membre du conseil sont gratuites.

Ce conseil aura la surveillance sur l'Académie, son régime, son enseignement et ses progrès.

Il s'assemblera au moins une fois par mois.

Le directeur lui rendra compte de l'état de l'Académie.

Le conseil proposera au collège les moyens propres à améliorer l'enseignement et à assurer aux élèves les plus grands succès.

Le choix des membres du conseil de l'Académie (sauf les deux membres du conseil de régence), du directeur et du secrétaire, ainsi que des professeurs, sera fait par le collège.

Tous les ans, au mois de septembre, le directeur, d'après résolution du conseil de l'Académie, présentera au collège le budget de la dépense pour l'année scolaire suivante, et ce budget ne sera définitif qu'après avoir été arrêté et approuvé par qui de droit.

Le personnel de l'Académie se composera ainsi qu'il suit :

Un premier professeur de peinture et de dessin d'après nature choisi parmi les peintres d'histoire, chargé de la classe de la figure antique, et de suppléer au besoin le premier professeur, au traitement de 2,000 francs par an;

Deux professeurs de principes, chacun au traitement de 1,200 francs par an;

Un professeur d'ostéologie et d'anatomie appliquée à la peinture au traitement de 1,200 francs;

Un premier professeur d'architecture au traitement annuel de 2,500 francs;

Un second professeur d'architecture au traitement annuel de 1,500 francs;

Un professeur chargé de l'enseignement secondaire des principes de l'architecture, au traitement annuel de 1,000 francs;

Un professeur de géométrie et de physique mécanique au traitement annuel de 1,200 francs. (Les leçons se donneront provisoirement au Musée.)

Un professeur de perspective et de dessin linéaire au traitement annuel de 1,000 francs;

Un professeur de gravure en taille douce au traitement annuel de 2,000 francs;

Un professeur de sculpture au traitement annuel de 2,000 fr.;

Un concierge au traitement annuel de 500 francs;

Trois surveillants, 300 francs chacun.

Les dépenses du matériel, telles que d'éclairage, chauffage, entretien des poêles, service de propreté, pose du modèle vivant, frais de bureau, médailles et prix, achat de modèles, gravures, plâtres, dépenses imprévues, pourront s'élever à 8,500 francs.

Les cours s'ouvriront le 15 septembre et finiront le 15 avril.

Ils se tiendront une demi-heure plus tard que d'après l'échelle proportionnelle maintenant en usage.

Des prix seront décernés chaque année, aux élèves, à la suite d'un concours, dans le mois qui précèdera les vacances. Ces prix, ainsi que le mode du concours et du jugement, seront déterminés par un règlement ultérieur.

Les professeurs actuels de l'Académie qui ne seraient point conservés dans sa réorganisation sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Ils pourront être nommés professeurs honoraires de l'Académie.

Et attendu que les finances de la ville sont dans un état trop peu prospère pour qu'elle puisse seule faire face aux dépenses de l'Académie, M. le ministre de l'Intérieur sera prié de donner suite aux intentions bienveillantes qu'il a transmises au collège par l'intermédiaire de M. le gouverneur, et d'accorder à la ville un subside annuel de 8,000 francs au moins, en sus des médailles que le gouvernement accordait chaque année aux vainqueurs dans les cours de l'Académie.

Séance du 26 décembre 1835.

Le bourgmestre fait lecture de l'arrêté royal en date du 11 décembre, approuvant la résolution du conseil prise en sa séance du 3 septembre dernier, relativement à la réorganisation de l'Académie de dessin, peinture, sculpture et architecture pour le 1er janvier prochain.

L'assemblée adhérant au contenu de l'arrêté royal susdit, M. le bourgmestre présente à son approbation le projet de résolution conçu comme suit :

Le conseil de régence :

Vu l'arrêté royal du 11 du courant, 7me division, n° 14974, qui autorise la régence de Bruxelles à faire prendre le titre d'Académie royale à l'Académie des Beaux-Arts, et qui alloue à la ville un subside annuel de 8,000 francs pour l'aider à supporter les frais de réorganisation et les dépenses annuelles de cet établissement, sous la condition que la réorganisation, les règlements et les nominations des directeurs et professeurs à l'Académie seront soumis à l'approbation du roi.

Voulant se conformer au prédit arrêté royal et apporter les modifications nécessaires à sa résolution du 3 septembre dernier,

A résolu :

La réorganisation, le règlement, ainsi que la nomination des directeur et professeurs de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, seront soumis à l'approbation du roi. Le dit règlement sera modifié en conséquence dans les termes suivants :

Considérant que c'est aux beaux-arts et en particulier à la peinture que la Belgique, etc.

Vu l'arrêté royal du 11 courant par lequel Sa Majesté, accueillant la demande de la régence de Bruxelles, autorise celle-ci à donner à son Académie des Beaux-Arts, après sa éorganisation, le titre de « royale », et accorde à la ville un subside

annuel de 8,000 francs, sous la condition que les règlements, la réorganisation, ainsi que la nomination des directeur et professeurs, seront soumis à l'approbation de Sa Majesté.

Le chiffre total des inscriptions pendant la durée des cours 1836-37 s'éleva à 480 élèves.

Une assez curieuse lettre des élèves de la 2me et 3me division d'architecture, en date du 30 avril 1837, demande au bourgmestre que la commission du jury veuille recommencer l'examen du dessin du concours, étant donnée la légèreté avec laquelle elle s'est acquittée de son devoir en jugeant dans l'espace de trois heures une si nombreuse classe d'élèves.

Cette même année M. Navez proposa de supprimer, à titre d'économie, les anneaux des médailles. De cette façon, dit-il, on économiserait une somme de fr. 427.80.

La distribution des prix eut lieu le 2 juillet 1837, et le discours pour les années 1835-36 et 1837 fut prononcé par M. L. Alvin, secrétaire.

Nous en extrayons quelques passages :

« L'administration, en réorganisant, l'année dernière, l'Académie royale des Beaux-Arts, s'est particulièrement attachée à lui donner le degré d'utilité, d'applicabilité dont un pareil établissement est susceptible : elle n'a rien négligé cependant de ce qui pouvait lui assurer éclat et renommée.

» On a compris que c'est une erreur funeste de croire que les écoles des Beaux-Arts destinées à former exclusivement des artistes, des peintres, des sculpteurs, ne professent l'art que pour l'art même.

» Que, de loin en loin, des esprits privilégiés s'élèvent au-dessus de la foule et fixent l'attention publique sur les créations originales de leur génie, ce sont d'heureuses, mais de rares exceptions.

» Il faut faciliter le développement de ces facultés

» précieuses ; il faut en même temps se garder d'encou-
» rager les esprits ordinaires dans leurs prétentions
» à s'élever au-dessus des autres.

» Il serait surtout dangereux et contraire aux prin-
» cipes d'une sage politique, d'instituer des établisse-
» ments qui enlèveraient aux professions utiles les
» intelligences et les bras, pour les pousser dans une
» route que la nature ne les a pas destinés à parcourir.

» Aussi l'enseignement, dans notre Académie, est-il
» combiné de manière à présenter aux jeunes gens les
» moyens d'acquérir des talents facilement applicables
» aux besoins particuliers de leur profession ou de leur
» position sociale, en mettant en état de parcourir une
» plus brillante mais plus épineuse carrière, ceux
» qu'une vocation réelle et décidée appelle à la culture
» des arts libéraux, etc., etc.

» Jusqu'ici l'insuffisance des locaux dont nous pou-
» vons disposer a mis obstacle à l'érection d'une classe
» de peinture et de composition.

» La sollicitude de nos magistrats municipaux pour
» les progrès de l'art, nous est un sûr garant que des
» considérations d'économie, qui ont été toutes-puis-
» santes jusqu'ici, ne feront pas ajourner indéfiniment
» une amélioration aussi importante.

» L'étude de l'architecture occupe une place consi-
» dérable dans notre enseignement.

» Bruxelles est devenu une des plus jolies villes de
» l'Europe, nos fabriques de porcelaine, nos toiles
» peintes, nos tapis, l'art typographique, la lithogra-
» phie et vingt autres industries florissantes doivent,
» en grande partie, leurs progrès à la connaissance du
» dessin que notre école a vulgarisé.

» A ceux qui ne s'attachent qu'à l'art même, je
» pourrais rappeler des noms de compatriotes qui ont
» jeté un vif éclat. Je me bornerai à vous citer les

» Delvaux, les Cels et les deux Jacobs, dont l'un,
» vainqueur au grand concours de peinture à Milan,
» ne survécut pas même assez à sa victoire pour rece-
» voir la couronne qui lui était destinée. »

La réorganisation de l'Académie et le décès de l'honorable prédécesseur de M. Alvin furent cause qu'il n'y eut pas durant deux ans de distribution des prix.

Les inscriptions aux cours étaient pour l'année scolaire 1837-38 de 550. De ce nombre 287 avaient déjà fréquenté l'Académie, il y avait 263 élèves nouveaux. Avant, le nombre des élèves présents à l'Académie n'avait pas dépassé 450.

Cette année M. Alvin fut nommé secrétaire de l'Académie. Mentionnons dans le palmarès en 1837-38 un nom qui reviendra souvent dans cet historique, M. Jean-François Portaels, élève de M. Navez, qui obtint le 2e prix de dessin d'après nature.

Par sa dépêche du 4 mai 1838, S. M. le Roi accorde à l'Académie treize médailles dont trois en vermeil, quatre grandes et six ordinaires en argent.

Le directeur propose la suppression de la classe de gravure. Cette proposition est laissée sans suite.

Voici la liste des professeurs et du personnel de l'Académie, avec les émoluments attachés à leurs fonctions : MM. Navez, directeur, 500 francs ; Navez, professeur, 2,500 ; Suijs, architecte, 2,500 ; Paelinck, 200 ; Jéhotte, 2,000 ; Spol, 2,000 ; De Landsheer, 1,200 ; Caene, 1,200 ; Payen, 1,200 ; Tasson, 1,000 ; Bossuet, 1,200 ; Roget, 1,200 ; Kindt, 1,200 ; Graux, 1,200 ; Alvin, 1,500 ; Thijs, 600 ; Barboux, 300 ; Bernard, 300 ; Smonth, 300 ; Nille, 150.

En 1839, M. Jean Van Eijcken est nommé en remplacement de M. Paelinck, décédé. Les inscriptions, cette année, étaient de 552 élèves. Le 16 juillet M. le

bourgmestre écrit au commandant d'armée de la place de Bruxelles, demandant de bien vouloir donner des ordres pour que les tambours de la garde montante s'abstiennent de battre dans les rues avoisinant l'Hôtel de ville, afin de ne pas troubler la cérémonie de la distribution des prix qui a lieu le dimanche 21 juillet.

Du discours de l'année 1839, retournons sur ces quelques notes de la biographie du professeur M. Joseph Paelinck. Le secrétaire, au nom de l'Académie, voulait rendre un témoignage public de la haute estime qu'elle professe pour son beau talent, et le tribut d'admiration que méritent les excellents ouvrages dont il a enrichi l'art belge :

J. Paelinck naquit à Oostacker, village des environs de Gand, en 1781, le 20 mars. Ses parents étaient pauvres et peu éclairés. Sans autre maître que la nature, sans autre instrument qu'une branche d'arbre que façonnait son couteau, sans d'autres matériaux qu'un peu d'argile, il sculptait des figures de saints et de Christ dont il faisait un petit commerce. C'est ainsi qu'il réunit assez d'argent pour acheter une anatomie. Il trouva un protecteur en M. de Looze, de Gand, qui le laissa étudier. Un travail incessant, des privations de toute espèce, valurent à Paelinck de premiers succès à l'Académie de Gand ; ils lui facilitèrent l'accès de l'école, si célèbre alors, du peintre David. Sortant de l'atelier de David, le jeune peintre vint occuper à l'Académie de Gand une place de professeur, mais quitta peu après cette place pour faire un voyage en Italie ; il y resta cinq ans. C'est là qu'il peignit *L'Invocation de la Sainte Anne*, *Le Christ en croix*, *Les Embellissements de Rome par Auguste*, tableau appendu dans une des salles du Quirinal. Le nombre des tableaux peints par Paelinck est très considérable. Aussi beaucoup de portraits, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre, décorent les hôtels des principales familles du pays. Le genre appelé romantique fut un coup mortel pour quelques artistes, car on ne se borna pas toujours à l'indifférence : on accabla d'insultes les rivaux que l'on prétendait avoir vaincus. Les réputations les plus légitimes furent contestées. Ce fut le cas de Paelinck. Il n'eut pas la force, à la fin de sa carrière, pour fouler aux pieds

le mépris de juges incapables de l'apprécier. Malade, il reçut sur son lit de douleur la croix de l'ordre de Léopold. Il mourut à Bruxelles le 19 juin 1839. Il était depuis trois ans seulement professeur à l'Académie.

M. Alvin, dans le même discours, rend hommage à la mémoire de M. Rouppe, qui, l'année précédente, quelques jours avant sa mort, et malgré son état maladif (car à la sortie de la cérémonie il eut un évanouissement), avait tenu à remettre lui-même, aux lauréats, les couronnes.

Le 16 décembre 1840 un congé fut accordé au professeur Bossuet pour un voyage à faire en Espagne et en Afrique. Le collège encouragea l'artiste et exprima l'espoir que son voyage serait fructueux, au point de vue des beaux-arts, autant pour le pays que pour l'artiste.

Cette séance était présidée par M. le ministre de l'Intérieur et le bourgmestre, le chevalier Wyns de Raucourt.

M. Alvin, dans son discours de 1841, dit :

« En 1835, lorsque la Régence de cette ville songea
» à réorganiser l'Académie des Beaux-Arts, cette
» institution subissait, comme tous les autres établis-
» sements d'instruction publique du royaume, les
» conséquences de la situation politique. Parmi ces
» causes, il faut placer en première ligne les change-
» ments opérés dans la législation par l'introduction
» de principes nouveaux qui sanctionnent les con-
» quêtes de 1830 : la liberté de l'enseignement et
» l'accroissement des franchises communales. C'est
» dans ces circonstances que l'administration commu-
» nale de Bruxelles résolut de sauver son Académie
» et qu'elle donna aux autres villes de Belgique un
» exemple que plusieurs suivirent. Elle opéra, sans

» autres ressources que celles de la commune, la
» réorganisation de son école; elle sollicita, il est vrai,
» et elle obtint de Sa Majesté le titre d'Académie
» royale, mais elle se contenta de le partager avec ses
» sœurs des autres provinces. » Il fait aussi allusion à un acte d'insubordination qui priva une des classes supérieures des prix qui couronnent les travaux de toutes les autres. Ces désordres étaient principalement dus à des révélations indiscrètes qui avaient présenté l'administration supérieure comme hostile à l'Académie et comme disposée à la sacrifier au profit d'une institution rivale. Les instigateurs de ce désordre furent exclus de l'établissement par décision du conseil académique.

Le plus ancien professeur de la vieille Académie, M. Constantin Coene, décéda cette année, laissant une réputation fondée sur un talent populaire et vrai. On déplora également la mort du jeune Aloïs Geefs, artiste plein de talent, qui promettait pour l'avenir. On appela aussi l'attention sur la toile d'un jeune Belge, M. Louis Gallait, formé par les leçons de l'habile Hennequin, mûri par de profondes études dans la capitale de la France, et qui excita l'admiration et l'enthousiasme du public. On rendit hommage au Bruxellois De Biefve, qui venait de remporter un éclatant succès.

En 1841 eurent lieu les nominations de M. Stapleaux, en remplacement de M. Coene, et de M. Meulenbergh.

Le 25 septembre 1842, assistaient à la cérémonie des récompenses M. Seymour, ministre d'Angleterre, et le comte Amédée de Beaufort. Voici un extrait du discours que le bourgmestre Wyns prononça à cette occasion :

« Dans les siècles antérieurs, les écoles de Flo-
» rence, de Rome et de Venise l'emportaient sans

» doute à plusieurs égards sur celles de Flandre et de
» Hollande, mais le phénix du Midi, mort au VIe siècle,
» n'a pu renaître de ses cendres. Michel-Ange et
» Raphaël n'ont eu depuis longtemps un successeur
» qui les rappelât. L'Italie ne vit plus que de souve-
» nirs : les écoles du Nord, au contraire, n'ont jamais
» vu la chaîne artistique se rompre entièrement.
» Depuis quelques années surtout, elles brillent de
» tout l'éclat de leurs anciens jours, et les Wappers,
» les de Keyser, les Gallait, les Verboeckhoven, les
» Madou, recueillent dignement l'héritage des Rubens,
» des Van Dyck, des Paul Potter, des Teniers. Les
» princes et les peuples de l'Allemagne accueillent
» actuellement avec la plus haute distinction un des
» élèves de l'Académie, un de ceux au talent desquels
» nous applaudissons le plus vivement, M. De Biefve. »

M. Alvin, dans son rapport, constate le nombre toujours croissant des élèves, et les progrès réalisés par eux. Il félicite les professeurs et adresse des éloges aux anciens élèves, Gisler, Portaels, Swaertenbroek, Legrand, Robert.

En 1842, le jury témoigne sa satisfaction à l'égard des concours de plusieurs classes, notamment de dessin et de sculpture d'après nature. Les élèves Stallaert, Bonnet, Luyck et T'Kint ont été particulièrement signalés.

Il y avait en 1843 741 élèves inscrits.

Le rapport de M. Alvin, lu à la distribution des prix de 1844, nous apprend : « que les leçons de
» l'Académie sont suivies par 650 élèves, dont 385 de
» Bruxelles et 268 nés hors des murs de Bruxelles;
» dans le nombre, les pays étrangers ont fourni
» 52 élèves.

» La réputation de l'Académie de Bruxelles, dit

» encore le rapporteur, est parfaitement établie dans
» tout le royaume ; de toutes les provinces on nous
» envoie des élèves pour compléter leur instruction.
» Mais, il faut le dire, quelquefois les jeunes gens de
» Bruxelles, esclaves d'un préjugé, vont au loin et à
» grands frais, chercher une instruction qu'ils pou-
» vaient trouver si facilement chez eux. »

» L'Académie n'a pas de classe spéciale de peinture.
» Mais, de même que les élèves sculpteurs complètent
» leur instruction pratique dans les ateliers de nos
» principaux statuaires, et entre autres dans celui de
» leur professeur, M. Jéhotte, plusieurs élèves de la
» classe de dessin d'après nature suivent aussi, pen-
» dant toute l'année, l'atelier de nos premiers peintres,
» et particulièrement celui du directeur, M. Navez.

» La classe de gravure est la seule école d'applica-
» tion qui soit officiellement adjointe à l'Académie.
» Cette classe remonte à l'époque de la réorganisation
» en 1836. Déjà 23 élèves sortis de cette classe
» exercent lucrativement leur art.

» L'élève de l'Académie, au travail duquel le jury
» n'a décerné que le second prix, le sieur J. Laureys,
» d'Ostende, a pu n'être pas assez bien inspiré dans
» notre concours ; mais il a prouvé d'une manière
» éclatante que le second de Bruxelles peut être le
» premier partout ailleurs.

» C'est à cet élève que la Société des Beaux-Arts de
» Gand vient de décerner le grand prix d'architecture,
» disputé par une foule de concurrents de toutes les
» écoles du pays. »

En 1844, une démarche fut faite auprès de Sa Majesté pour qu'Elle daignât honorer de sa présence la cérémonie de la distribution des prix.

En 1845 la ville ne voulant soumettre la réorganisa-

tion, le règlement et la nomination des professeurs à l'approbation du gouvernement, celui-ci supprima son subside.

A cette suite, M. Gendebien s'exprima comme suit en séance du 17 décembre 1845 :

« Si ma mémoire est bonne, il y a deux volumes à » cette histoire : on a commencé par offrir au Conseil » un subside à la condition qu'on qualifierait de » royale l'Académie communale. On a dit alors que » s'il ne s'agissait que de ce titre, les difficultés ne » seraient pas grandes, mais on a craint que cette » qualification n'amenât l'intervention du gouverne- » ment dans le ménage communal. On a passé là-dessus » et notre Académie a été qualifiée de royale.

» Le deuxième volume est arrivé : la qualification » royale a amené la prétention du gouvernement à » intervenir dans l'administration de l'Académie, dans » la rédaction de ses règlements, etc. En 1835, on » avait de justes et légitimes appréhensions sur les » conséquences de cette intervention ; on a fait remar- » quer alors que c'était nous enlever une partie de » nos prérogatives consacrées par un article formel de » la loi communale. Le gouvernement d'aujourd'hui ne » m'inspire peut-être de la même défiance, il est vrai » qu'il peut m'en inspirer demain. »

M. Fontainas répondit : « Nous ne pouvons, pour » un subside, compromettre un droit que nous donne la » loi ; nos droits sont sacrés, nous ne pouvons les » altérer. »

Pourtant on s'inclina : sur 22 votants, 18 répondirent pour l'affirmative, 4 pour la négative.

S. M. le roi accorda en 1844-45, 20 médailles, dont 4 grandes en vermeil, 8 grandes et 8 petites en argent.

M. Fr. Stallaert obtint cette année le 1er prix dans la composition historique. La distribution des prix se fit dans la salle Gothique de l'Hôtel de ville.

Le collège autorisa en 1846, mais temporairement, que le cours d'anatomie fût donné à l'Université.

On préconisa aussi, vu l'état défectueux de l'éclairage et la dépense exorbitante, de substituer au gaz portatif le gaz ordinaire, ce qui réduirait la dépense de 2/5.

Cette année nous trouvons dans le palmarès comme premier prix d'architecture (composition) M. Beyaert, et pour la composition historique entre les dessinateurs, M. De Groux, Charles.

En 1847 le gouvernement refusa à nouveau son subside à la ville. M. le professeur Meulenbergh fut nommé professeur de la classe de gravure, en remplacement de M. Spol, démissionnaire.

Dans le rapport de M. Henne, secrétaire, lu à la distribution des prix le 3 octobre 1847, nous trouvons que l'Académie a été fréquentée par 759 élèves ; parmi ces élèves il y avait 342 artisans.

« Or, dit ce rapport, si en présence de ces résultats, » on pouvait nier encore la corrélation naturelle » existant entre les beaux-arts et l'industrie, nous en » appellerions à cette brillante exposition dont Bru- » xelles vient d'être le théâtre ; nous citerions ces » nombreux chefs-d'œuvre où le crayon de l'artiste a » guidé la main de l'artisan, et établit entre eux une » généreuse émulation, source féconde pour les uns et » pour les autres de bien-être et de gloire.

» Le rapport finit en rendant hommage à M. Por- » taels, dont les succès ont si bien justifié les espé- » rances qu'avaient inspirées ses premiers pas dans la » carrière des arts. M. Portaels, en 1842, remporta le » grand prix de peinture à Anvers ; en 1843, la Société

» des Beaux-Arts de Bruxelles couronnait M. H. Du-
» vinage ; en 1846, MM. Paniset et Vincent obtenaient
» à Anvers les prix d'architecture, et au dernier con-
» cours de Rome, c'est encore un élève de l'Académie
» de Bruxelles, M. Geefs, qui a conquis le grand prix
» de sculpture. »

En 1848, l'échevin des beaux-arts demande l'établissement d'un tarif pour la vente à l'Académie du papier, crayons, etc.

Le 25 avril 1848, M. Navez proposa à M. le bourgmestre de décider, par mesure spéciale, qu'il ne sera accordé qu'un seul prix à chacune des deux classes inférieures de sculpture, comme punition infligée aux élèves de ces classes « dont la conduite va jusqu'au scandale ».

On rappela aux jeunes gens élèves de la classe de gravure qu'ils sont astreints au règlement de 1836, c'est-à-dire qu'ils s'engagent pour quatre ans. (Les parents ou tuteurs sont responsables.) Si l'élève quitte pendant la deuxième année, il payera 100 francs, s'il quitte pendant la troisième année, 200 francs et pendant la quatrième année, 300 francs. Les professeurs des classes de gravure traitent directement des travaux que les élèves sont à même d'exécuter pour le commerce. Les professeurs touchent 1/5 du prix de ces travaux, le restant, 4/5, est payé aux exécutants. Tout ouvrage portera le nom du professeur qui a dirigé les travaux et la mention « Académie de Bruxelles ».

En exécution du règlement de 1836, d'accord avec la commission administrative, on organisa en 1849 un cours de peinture qui forme le complément de l'enseignement académique.

Malgré tous les changements et les améliorations que l'on apportait continuellement à l'Académie, il

paraît que les installations des classes laissaient fort à désirer. Ainsi nous trouvons que M. Van Eycken, sur l'avis de ses médecins, MM. Uijtterhoeven et Noblet, pour raison de santé et vu la défectuosité du local où sa classe se donne, ayant 53 élèves, ne peut continuer son professorat. Il dit qu'il est impossible de porter des améliorations à ce local, à cause des constructions qui entourent les souterrains occupés par la classe de la figure antique.

M. De Rayemaeker obtint en 1849 une médaille d'or de la valeur de 300 francs et un brevet sur parchemin (2d prix d'architecture à l'Académie d'Anvers). Le jury décida, sur la proposition de MM. Payen et Cluysenaer, que le grand prix de composition d'architecture, avec diplôme et indemnité de 500 francs, ne serait décerné que tous les trois ans.

En 1850, le collège accorde une allocation de 100 fr. à chacun des 1ers prix de dessin nature, de composition historique, de dessin et de sculpture ; 150 francs à chacun des 1ers prix de sculpture, de peinture nature et esquisses peintes.

Ce furent les élèves Standisch, Dehaen et Pelcoq, chacun 100 francs, et Dehaen, Rowys et Degraene, chacun 150 francs, qui reçurent les premiers cette gratification.

Le 29 décembre 1850, le bourgmestre recevait la lettre suivante (dont extrait), signée : Un habitant de Bruxelles : « ... se plaint du haut salaire accordé à
» M. Calamatta (1) (professeur à l'Académie du Grand-
» Sablon, n° 11). M. Calamatta touche 6,000 francs
» pour six mois de cours, donné à cinq élèves. L'auteur
» de la lettre attire l'attention du bourgmestre sur ce
» gros pillage d'argent que les habitants de Bruxelles
» doivent payer à des étrangers qui disent que les

---

(1) M. Calamatta n'était pas Belge, il était né à Civita-Vecchia le 21 juin 1802.

8

» Belges sont un tas de bêtes de donner 6,000 francs
» pour ne rien faire. »

Avant sa nomination à l'Académie, M. Calamatta était professeur à l'école-atelier de gravure qui fut fondée par arrêté royal du 23 juillet 1836. Cette école-atelier fut placée sous la haute direction et la surveillance du ministre de l'Intérieur, qui fut investi du droit de nommer et de révoquer les professeurs, et de fixer leurs traitements. Un administrateur fut chargé de tout ce qui concernait le matériel de l'école-atelier, près de laquelle il y avait un commissaire du gouvernement, sous le titre d'inspecteur. Cet inspecteur était chargé de surveiller l'exécution des règlements et de rendre compte au ministre de tout ce qui intéressait la prospérité de l'établissement.

Cet arrêté chargea l'administrateur de fournir généralement tout ce qui était nécessaire soit aux leçons, soit à l'exécution des travaux de l'école-atelier. Les indemnités accordées aux élèves ayant fait assez de progrès dans l'art de la gravure pour que leur travail pût être utilisé, étaient à sa charge; en revanche, il faisait exécuter les travaux à son compte et à son bénéfice.

Enfin, il était facultalif au gouvernement de charger l'administrateur de fournir les locaux de l'école, où les professeurs étaient tenus d'établir leurs ateliers particuliers.

Du reste, le gouvernement se réservait le droit de résilier en tout temps le contrat à conclure avec l'administrateur, moyennant avertissement donné trois mois d'avance.

Ce contrat, approuvé par arrêté royal du 4 août de la même année, nomma M. Dewarme-Pletinckx administrateur de l'école de gravure, et le chargea de procurer à ses frais, les locaux nécessaires. Il lui fut alloué, du chef des obligations qu'il contractait à forfait, une somme annuelle de 6,000 francs.

En vertu des dispositions de l'arrêté royal du 23 juillet 1836, le ministre de l'Intérieur nomma, par arrêté du 5 juin 1837, M. Calamatta premier professeur à l'école royale de gravure. Aux termes de cet arrêté, qui accordait à M. Calamatta un traitement annuel de 6,000 francs, ce professeur était chargé d'enseigner la grande gravure au burin et accessoirement la gravure de vignettes: il était tenu de diriger personnellement au moins six mois de l'année, et devait pendant son séjour à l'étranger se faire remplacer par une personne désignée par lui et agréée par le ministre de l'Intérieur.

Plus tard, M. Brown fut nommé professeur de gravure sur bois (30 novembre 1840) et M. Lauters, professeur de dessin appliqué à la gravure.

Cette école ne produisit pas les résultats qu'on en espérait, et, tombée bientôt dans un état de désordre et d'anarchie, elle allait être réorganisée ou supprimée, lorsque la ville de Bruxelles proposa, en 1848, de la réunir à l'Académie.

Cette proposition fut agréée aux conditions suivantes :

1° Le gouvernement alloue, de ce chef, à la ville, un subside annuel de 12,000 francs;

2° La ville conservera en fonctions les professeurs actuellement attachés à l'école (MM. Calamatta, Brown et Lauters);

3° Elle fournira un local convenable et le matériel nécessaire à l'instruction des élèves ;

4° Elle soumettra à l'approbation du gouvernement un règlement régissant l'école;

5° Le gouvernement se réserve le droit de faire inspecter l'école quand il le jugera convenable.

Cette adjonction de l'école de gravure à l'Académie fut consacrée par un arrêté royal du 3 novembre 1848, et un arrêté royal du 17 janvier 1849 approuva le projet de règlement présenté par l'administration communale.

Cette adjonction a eu lieu d'une manière définitive et elle n'est point subordonnée à la présence ou à l'existence des professeurs maintenus en fonctions. S'ils décèdent ou s'ils quittent l'Académie, il y a lieu de les remplacer et la ville règle le traitement de leurs successeurs comme elle l'entend. Quant au gouvernement, il doit se conformer à la convention qu'il a conclue et il ne lui appartient pas de supprimer une école qui ne lui appartient plus.

En ce qui concerne les pensions des trois professeurs passés à l'Académie par suite de l'adjonction de l'école de gravure, elles doivent être réglées *d'après les services rendus à la commune*, sans leur tenir compte des services qu'ils ont rendus à l'État. Ce principe a été établi dans une dépèche du 5 avril 1850.

En 1851, l'Académie fut transférée, pour cause d'insalubrité, dans les bâtiments du Grand Hospice. L'autre local étant trop insalubre, les professeurs disaient que « quand ils sortent de l'Académie, ils doivent se mettre » la tête dans l'eau, pour ne pas avoir de congestion ».

« Tous les jeunes élèves doivent sortir, parce que le » sang leur monte à la tête. »

Cette année l'école fut fermée pour cause d'indiscipline grave.

Le conseil académique à cette époque se composait de MM. Fontainas, échevin, vice-président; Depage et De Doncker, conseillers communaux ; Navez, directeur ; Suys, Jéhotte, Calamatta, professeurs, membres; Henne, secrétaire.

En 1852, le directeur Navez fait savoir au bourgmestre que le cours d'anatomie qui se donne à l'Université, présente beaucoup d'inconvénients.

Le 20 juin, le directeur de l'Académie prie le bourgmestre de demander au gouvernement, ainsi que cela s'était fait les autres années, de remplacer certaines médailles par des livres, tels que l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, par MM. Henne et Wauters.

En cette année la distribution des prix se fit, à nouveau, dans la salle Gothique ; durant tout un temps cette solennité avait lieu au temple des Augustins, mais par suite des aménagements intérieurs que l'on y faisait, le ministre ne put accorder cette salle. A cette époque tous les ministres et ambassadeurs étaient invités.

La solennité de cette année était présidée par M. de Brouckere, bourgmestre. M. l'échevin Fontainas ouvrit la séance par un discours dans lequel il rappela la constante sollicitude de l'administration communale pour l'Académie, il indiqua aux élèves les devoirs que cette sollicitude leur impose. Dans le rapport de M. Henne, l'on constate qu'il y avait 645 élèves.

A la mort de M. Van Eycken, survenue pendant l'année, M. Roberti fut désigné à son remplacement.

Afin de donner une idée de l'extension qu'avait prise l'Académie, au point de vue financier, et afin de la comparer au budget de l'année 1789, que nous avons publié dans la première partie de notre historique, nous donnons ici le budget de l'année 1853, ainsi que la liste des professeurs et leurs traitements.

BUDGET DE L'ACADÉMIE

ARTICLE 1er.

Personnel	26,800.00

ARTICLE 2.

Matériel. *a*) Éclairage	5,500.00
b) Chauffage	700.00
c) Salaire des modèles vivants	600.00
d) Entretien du local (abonnement au concierge) . .	600.00
e) Fournitures de bureau, impressions	400.00
f) Frais de la distribution des prix	400.00
g) Médailles.	1,000.00
h) Moulage des figures des sculpteurs.	300.00
i) Entretien de la collection des plâtres	100.00
k) Frais de la classe de gravure.	350.00
l) Souscriptions à des publications artistiques, livres, Musée de Versailles, etc.	200.00
m) Dépenses occasionnées par les concours, encadrement des dessins	600.00
n) Serrurerie	200.00
o) Gravure des modèles d'architecture	400.00
p) Acquisition de modèles, estampes et bosses . .	600.00
q) Salaires des gens de journée employés temporairement à la surveillance et au service matériel des cours	1,000.00
r) Dépenses imprévues.	250.00
	40,000.00

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE

10 mars 1853.

Navez, directeur et premier professeur de dessin (peinture)	3,000.00
A. Henne, secrétaire.	1,500.00
Van Eycken, deuxième premier professeur de dessin (bosse et nature)	2,000.00
De Landsheer, professeur de la tête antique (bosse) .	1,500.00
De Wene, » de la 1re et de la 2e classe de principes	1,200.00
Meulenbergh, professeur de la 3e et de la 4e classe de principes	1,200.00
Jéhotte, premier professeur de sculpture.	2,000.00
Spol, » de gravure	2,000.00
Suys, » d'architecture	2,500.00
Payen, » de la 2e classe d'architecture	1,200.00
Tasson père, premier professeur de la 3e classe d'architecture	1,200.00
F. Tasson, premier professeur des classes de dessin linéaire et ornement	1,200.00
Bossuet, premier professeur de perspective	1,200.00
Graux, » d'anatomie	1,200.00
Roget, » du cours de construction	1,200.00
Kindt, » de mécanique	1,200.00
Thijs, concierge	500.00
Nille, premier surveillant	600.00
Barbant, deuxième surveillant	300.00
Decoster, troisième »	100.00
	26,800.00

Pour le budget de 1854, le gouvernement fit encore des réserves quant à l'octroi de son subside, de la réclamation de la ville. On décide aussi la suppression de l'emploi de deuxième professeur d'architecture.

Un subside de 1,000 francs fut accordé en faveur des élèves les plus zélés.

Les élèves Biot et Campotosto remportèrent en 1856 respectivement le 1er et le 2me prix de Rome. La population de l'Académie était de 620 élèves.

M. le professeur Tasson père devait être temporairement remplacé, à titre d'essai, par M. Rayemackers, par ordre du conseil du 26 décembre 1857.

M. Laureys avait retiré sa candidature en faveur de son ami Rayemackers.

A la distribution des prix de 1855, sous la présidence du bourgmestre, M. l'échevin Fontainas ouvrit la séance par un discours dont le sujet était : L'alliance de l'art et de l'industrie.

M. Henne rendit hommage à la mémoire de M. Tasson, décédé dans le courant de l'année. L'Académie était fréquentée par 746 élèves ; le gouvernement alloua sept médailles de vermeil et la ville des encouragements pécuniers variant de 100 francs à 150 francs.

En 1858 on fonda la classe de dessin appliqué à l'industrie.

Sur la proposition et le rapport de M. Fontainas, échevin, on ouvrit en 1859 un cours d'esthétique et d'histoire de l'art; le professeur en fut M. Fétis. L'échevin, à l'appui de sa proposition, dit : « La plu-
» part des artistes manquent, faute d'avoir pu les
» acquérir, des notions qui peuvent seules leur per-
» mettre de pratiquer leur art avec une élévation et
» une supériorité véritable. A l'Académie royale d'An-
» vers l'on a cherché à pourvoir à cet objet, en y créant
» un cours d'esthétique et d'histoire de l'art qui pro-
» duit de très bons résultats. Cet exemple pourrait être
» suivi à Bruxelles. Il s'agit de créer un cours qui ne
» serait pas restreint aux élèves de notre Académie :
» il serait généralisé en ce sens qu'il complèterait en
» quelque sorte les cours publics qui se donnent régu-
» lièrement à Bruxelles. »

Cette proposition fut admise à l'unanimité des membres du Conseil, qui décida que le cours se donnerait le dimanche.

A la remise des prix en 1859, M. l'échevin Fontainas ouvrit la solennité par un discours dans lequel il fit ressortir les précieux avantages et toutes les sources fécondes qu'offre l'Académie. Cette année il y avait 719 élèves.

Le 21 novembre 1859, M. Navez, depuis vingt-neuf ans directeur, demanda, pour cause de santé, ayant trop à cœur l'intérêt et la réputation de l'Académie, sa mise à la retraite; il avait alors soixante-treize ans et le repos lui était nécessaire.

Cette même année, le 24 décembre, le gouverneur de la province, M. Liedts, fait savoir au bourgmestre que le gouvernement venait d'instituer un conseil de perfectionnement de l'enseignement du dessin et demande la liste des professeurs, afin d'en désigner pour faire partie de ce conseil.

L'année scolaire 1859-60 compta 644 élèves; la démission de M. Navez fut acceptée.

Navez naquit à Charleroi le 19 novembre 1787. Il était le seul fils de Thomas Navez, échevin de Charleroi en 1794, otage emmené à Châlons par les armées de la République française envahissant notre pays. On peut dire que Navez a commencé à dessiner dès le berceau, dans sa toute première enfance, sa mère lui mettait du papier et un crayon entre les mains, afin de l'occuper, jusqu'au moment où viendrait le sommeil.

En 1794, à l'époque du siège de Charleroi, il copia quelques gravures, et sans avoir eu de maître il était parvenu à dessiner, de grandeur naturelle, le portrait de son père. Il profita des ressources que présentait Charleroi, pour s'instruire, mais ce n'était guère, et son éducation littéraire en souffrit.

A l'âge de quinze ans François Navez fut envoyé à Bruxelles, où il commença à dessiner sous M. Isidore François, et où il fut admis à fréquenter les classes de l'Académie.

Ses progrès furent rapides; il remporta successivement les

premiers prix dans toutes ses classes; il n'y eut d'exception que pour celle de dessin d'après la bosse, figure antique, le jeune homme ayant été obligé d'abandonner le concours pour un voyage à Charleroi, déterminé par la mort de son père. En 1808, ayant remporté le 1er prix de dessin d'après nature à l'Académie, il cessa de fréquenter les cours de cette institution municipale.

Tout en continuant à fréquenter l'atelier de M. François, Navez commença à travailler pour lui-même. Il remporta le premier prix de composition dessinée, dans un concours ouvert en 1811 par les soins de la Société des Beaux-Arts.

L'année suivante il remporta le 1er prix de peinture dans le concours de la Société de Gand.

Ces succès remportés coup sur coup fixèrent l'attention sur le brillant débutant. La Société des Beaux-Arts le prit sous sa protection et le nomma en 1813, son pensionnaire à Paris.

Arrivé dans cette ville, il commença à peindre au Musée, il y copia notamment le beau portrait de Sneyders et de sa femme, par P.-P. Rubens.

Le 9 août 1813 Navez entra comme élève dans l'atelier de David.

Depuis la réunion de la Belgique à la France, les Belges avaient eu des succès extraordinaires dans les concours pour le prix de Rome. Navez s'y prépara avec ardeur et courage, quand survinrent les bouleversements politiques qui ont amené la chute de Napoléon et la restauration des Bourbons sur le trône de France.

En 1814 il fut avisé de la suppression de sa pension.

Le royaume des Pays-Bas constitué, il redevenait Belge et ne pouvait plus songer à prendre part, avec les Français, au concours pour le prix de Rome. Il n'en continua pas moins à demeurer à Paris, suivant les leçons de David, que les princes de la maison de Bourbon n'inquiétèrent point pendant la première Restauration. Le nouveau royaume donné à la maison d'Orange s'organisait, les choses y suivaient leur cours naturel et la Société des Beaux-Arts de Bruxelles, dont M. le duc d'Ursel était président, avait repris ses travaux et n'avait point oublié son pensionnaire : il lui fut payé une somme de 400 francs.

En 1815, Navez envoya à l'Exposition des beaux-arts qui s'était ouverte, nonobstant les événements qui s'accomplirent, plusieurs tableaux, entre autres un *Saint Jean-Baptiste* fort admiré.

Une loi du 12 janvier 1816 prononça l'exil contre tous ceux

qui avaient voté la mort de Louis XVI. David alla s'établir à Berlin et Navez l'y suivit.

A son retour à Bruxelles, Navez prit logement dans la maison de M. Auguste De Hemptinne.

En 1817, la Société des Beaux-Arts de Bruxelles nomma Navez son pensionnaire à Rome, et lui assigna pour trois ans, une pension de 900 florins des Pays-Bas. Il partit bientôt pour Rome où il retrouva ses camarades, élèves de David : Ingres, Granet, Schnetz, Préot, Léopold Robert, Léon Cogniet, Alaux, Beauvoir. Il obtint la permission de dessiner dans la chapelle Sixtine.

En 1821 il quitta Rome ; il revint dans sa patrie, après s'être arrêté à Florence, à Milan, à Marseille, à Arles et à Nimes.

La réception la plus chaleureuse accueillit à Charleroi et à Bruxelles le jeune peintre. Un souper qui rassembla cent trente-et-un convives lui fut offert à Bruxelles, dans les salons de l'hôtel de la Paix, rue de la Violette.

En 1822 le roi lui conférait la décoration de chevalier de l'ordre du Lion de Belgique.

A toutes les satisfactions que l'artiste éprouva dans cette période de prospérité, vint s'ajouter un événement qui assurait son bonheur domestique.

Aussitôt que la magnifique maison qu'il se faisait construire rue Royale fut achevée, il prit pour femme Mlle Flore de Lathuy, la belle-sœur de son ami De Hemptinne.

En 1835 il fut nommé, par le Conseil communal, directeur et premier professeur de peinture et de dessin à l'Académie de Bruxelles. Dès 1830, il avait rempli gratuitement ces mêmes fonctions, et c'est à ses conseils que l'on dut l'organisation donnée, sous l'administration de M. Van Volxem, à cette institution. Il continuait néanmoins à donner ses soins aux élèves des deux sexes qui étudiaient la peinture dans ses ateliers. Lorsque en 1849, la ville de Bruxelles adjoignit une classe de peinture à son Académie, il donna une nouvelle preuve d'abnégation et de désintéressement en fermant son école particulière.

Ses principes en matière d'enseignement étaient fort simples : comme son maître, il donnait peu d'importance à la théorie. C'est en pratiquant devant ses élèves, en relevant leurs fautes, qu'il leur enseignait à imiter la nature, toujours la nature. Il eut plusieurs fois l'occasion d'exposer, d'une manière en quelque sorte officielle, ses doctrines sur l'enseignement des arts.

En 1852, dans une commission gouvernementale, il y soutint cette thèse : que le dessin est un, et que son enseignement doit conserver pour base l'imitation du corps humain, idée qui, adoptée par l'assemblée, a été formulée en ces termes par le rapport de la commission. Il ne voulait pas entendre parler de ces expressions équivoques : art industriel, dessin industriel.

Avant d'appliquer l'art à l'industrie, disait-il, commencez par posséder l'art. Il était de l'école assez clairsemée qui cultive l'art pour l'art.

Le 17 juillet 1846, le fils sur lequel il fondait les plus belles espérances, lui fut enlevé, comme il accomplissait sa vingtième année.

Une consolation et un espoir lui vinrent pourtant ; il unit sa fille Marie à l'un de ses élèves, M. Jean Portaels. C'était bien là le gendre selon son cœur, il lui rendait un fils, mais il achevait de dépeupler la maison en emmenant le dernier enfant qui y répandit un peu de joie.

Bientôt après, l'ami de sa vie entière, M. De Hemptinne, lui fut également enlevé.

Un coup bien plus cruel encore lui était réservé. Sa fille, dont le mariage l'avait comblé de joie, s'éteignit à la fleur de l'âge.

Dès ce jour, M. Portaels se fixa chez son beau-père.

Contre de tels désastres il n'y a que le travail comme refuge. Aussi Navez partageait-il son temps entre les travaux de l'atelier, l'enseignement de l'Académie et les nombreuses commissions dont il était membre.

Cette période de sa vie se caractérise par une grande activité. Il peignit entre autres *Notre-Dame des Affligés*, *La Guérison du paralytique*, *Les Fileuses de Fundi*, etc.

En 1859 la croix de commandeur de l'ordre de Léopold couronna dignement la carrière de Navez.

Lors de la création de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, il fut compris dans la première promotion.

Navez était parvenu à l'âge de soixante-douze ans lorsqu'une maladie très grave faillit l'emporter ; il triompha pourtant du mal, grâce à une opération hardie. Il continua à peindre pendant trois ans, mais il prit dès lors la résolution de renoncer à toutes les fonctions publiques. Le 21 novembre 1859 il offrit sa démission de directeur de l'Académie des Beaux-Arts.

Les infirmités ne tardèrent pas à arriver : la surdité, puis le manque de mémoire, enfin la cécité. Sa dernière peinture est de 1862, c'est un *Repos de pèlerins dans la campagne de Rome*.

De 1813 à 1862 il avait exécuté 67 tableaux d'histoire, 96 de genre et 205 portraits, soit 368 peintures.

Il mourut le 11 octobre 1869, entouré de M. Portaels, des membres de la famille De Hemptinne et du docteur Van Gielse, beau-frère de M. Portaels.

Les obsèques furent modestes, comme il l'avait désiré, elles furent pourtant imposantes par le concours extraordinaire de monde qui s'y porta.

La direction fut confiée provisoirement à M. le secrétaire Henne. M. Roberti fut chargé ad intérim du cours de peinture.

Le 12 décembre 1859, M. Van Severdonck demanda, par suite de la démission de M. Navez, la place de directeur et de premier professeur de dessin.

Pendant l'année scolaire 1860-61 les cours de l'Académie furent suivis par 698 élèves.

Mentionnons une réclamation faite le 23 février 1861 par le modèle Testare.

A plusieurs reprises il a été question des modèles, et nous aurons l'occasion, dans cette notice, d'en parler encore ; ces braves gens ont tant à cœur leur emploi et s'initient si complètement dans leur rôle, qu'ils pensent être devenus des êtres très importants.

Il faut les entendre, quand ils parlent du service qu'ils ont rendu à l'art. Il n'est pas étonnant qu'un beau modèle gagne auprès de l'artiste un certain prestige ; ce sont des auxiliaires précieux, auxquels on pardonne mainte fantaisie et lubie. Ainsi notre Testare, impasse du Potje, n° 30, père de famille de dix enfants, modèle depuis 1839, se plaint que l'on prenne des jeunes modèles qui ne connaissent rien, au détriment des anciens poseurs. C'était un ancien modèle de M. Navez, mais M. Henne, qui n'avait pas les mêmes vues que l'artiste, fit savoir que l'homme n'avait plus les formes voulues et en plus qu'il était très intempérant. Malgré cela le bon Navez

l'hébergea dans une de ses maisons. Cela se comprend de l'artiste et c'était bien fait.

En 1861, on créa le cours de sculpture d'ornements. M. Ch. Van Oemberg en postula la place en faisant valoir que c'est lui qui a fait la restauration de la maison *Au Sac*, Grand'Place.

Par requête en date du 3 juillet 1861, MM. Simonis, Geefs, Melot, Van Hove, Pyenbroeck, De Groot, Jacquet, demandèrent la place de mouleur à l'Académie pour M. Detremont. Ils disaient délivrer le présent certificat « parce qu'il est le plus habile mouleur établi, et qu'il mérite ces fonctions ». MM. L. Agostini et Herman demandaient aussi cet emploi.

En 1861, un nouveau vide se fit dans le personnel de l'Académie : elle perdit un de ses professeurs les plus instruits, M. Suys, professeur d'architecture. D'un autre côté il était indispensable, de l'avis de tous, de nommer un professeur d'architecture et d'histoire du costume.

M. le bourgmestre, suivant les prescriptions du règlement du 7 juillet 1836, convoqua le conseil académique aux fins de pourvoir aux places vacantes.

Le 16 novembre 1861, M. Stappaerts, bibliothécaire de l'Académie de Belgique, remercia le collège pour sa nomination, à titre provisoire, de professeur d'un cours d'archéologie et d'histoire.

De 1860 à 1862 eut lieu la grande réorganisation de l'Académie.

(Nous donnons ci-après le résumé des séances du Conseil communal où cet objet fut à l'ordre du jour, ainsi que quelques extraits se rapportant au même objet.)

La discussion de la réorganisation de l'Académie commença en séance du 1er septembre 1860.

Lorsque M. Navez se démit de ses fonctions de directeur,

feu M. le bourgmestre de Brouckere offrit cette place à M. Gallait.

Cet artiste répondit qu'il lui était impossible de se prononcer, aussi longtemps que l'Académie n'aurait pas un local digne de la capitale et aussi longtemps qu'elle n'aurait pas une autre organisation.

Une commission fut nommée, composée de MM. de Brouckere, Fontainas, Tielemans et Maskens; après le décès de M. de Brouckere, M. Henne, secrétaire, le remplaça.

On examina les règlements des écoles artistiques et industrielles de Belgique, de France, d'Allemagne et d'Angleterre. On fit un programme qui comprenait la réglementation depuis les cours élémentaires de dessin linéaire, dont l'utilité à toutes les professions industrielles ou artistiques n'a plus besoin d'être démontrée, jusqu'à l'enseignement supérieur. Ce programme reçut l'approbation de M. Gallait et d'autres hommes compétents.

Restait à s'occuper de la question du local.

Sous le précédent ministère, une commission avait été chargée d'examiner les questions se rattachant à un vaste ensemble d'établissements artistiques. Cette commission adopta les projets de l'architecte Dumon, qui comprenaient la construction, aux frais de l'Etat, d'une Académie des Beaux-Arts.

Le nouveau ministère approuva le projet qui ne reçut néanmoins pas de suite.

Dans cet état de choses, il convient de subordonner la nomination d'un directeur à la réorganisation définitive de l'Académie.

Proposons de conférer la direction, par intérim, au secrétaire de l'Académie, M. Henne. Depuis plus de quinze ans attaché à cet établissement, dont il a été la cheville ouvrière; depuis la retraite de M. Navez, il en a eu, à titre officieux, la direction, et nous n'avons eu qu'à nous louer de son zèle et de son dévouement. Aidé des conseils de M. Gallait, qui déjà, à sa demande, a procédé à un consciencieux et sérieux examen des études du dernier concours, il surveillera l'exécution du nouveau programme d'études, il nous signalera les avantages ou les inconvénients qui se produiront, il nous proposera les modifications qu'il conviendra d'y apporter.

En faisant des démarches auprès de M. Gallait, on était inspiré par le désir de voir à la tête de notre Académie le plus illustre de nos artistes. Donner à M. Navez, pour successeur, un

artiste d'un ordre secondaire, ce serait préjudiciable à l'avenir de notre institution. Mais malgré toutes les concessions les plus larges que l'on fit à maître Gallait, on n'a jamais pu avoir une réponse catégorique. « Or, si M. Gallait devait nous manquer, disait M. le conseiller Walter dans la séance du 29 décembre 1860, il faudra bien trouver un autre artiste, il n'y a pas d'homme indispensable. » C'est dans cette séance que le conseiller M. Tielemans fait observer qu'aucun artiste ne se mettra sur les rangs que si M. Gallait refuse. Or, M. Gallait met à son acceptation des conditions qui ne peuvent se faire que dans un avenir prochain; pour cette raison, il propose de maintenir dans la situation présente une direction administrative. Après de longs pourparlers, le statu quo fut maintenu, c'est-à-dire la direction intérimaire conférée à M. le secrétaire Henne. Les grandes lignes du programme élaboré par la commission en 1860 furent celles-ci : « L'Académie royale de Bruxelles est réorganisée sous le titre de « Institut royal des Beaux-Arts ». Elle prend comme devise : « Art et liberté. » L'enseignement est gratuit. L'Institut se compose d'un conseil académique, d'un administrateur, d'un secrétaire et d'un corps professoral. Subdiviser les études en trois parties : enseignement élémentaire, moyen et supérieur. Indépendamment des concours annuels pour les prix, il y aura, tous les trois ans, des concours entre les lauréats, prix et accessits du cours supérieur qui auront continué à suivre les leçons données à l'Académie. Ces concours seront fixés de la manière suivante : 1re série, architecture et sculpture; 2me série, dessin et peinture; 3me série, composition de dessin d'ornement et de dessin appliqué à l'industrie et à la gravure. Ces prix seront chacun de 500 francs. »

En 1861, M. Gallait refuse formellement de prendre la direction de l'Académie.

En séance du Conseil communal du 18 janvier 1862, M. l'échevin Anspach rappelle les circonstances dans lesquelles la direction administrative a été confiée à M. Henne. « Quant à la direction, dit-il, s'il convient de nommer désormais un directeur de l'Académie, la responsabilité de la marche d'un établissement et, par conséquent, la surveillance active et incessante des études ne peuvent exister que dans la personne d'un directeur permanent.

Dans l'opinion contraire, à laquelle la majorité de la section s'est ralliée, on faisait valoir des arguments dont on ne saurait méconnaître l'importance.

Le rapport disait : « L'enseignement donné à l'Académie comporte plusieurs branches d'études, qui exigent chacune des aptitudes spéciales chez les personnes qui les enseignent. Aucun artiste, quelque distingué qu'il puisse être, ne saurait diriger utilement l'ensemble des divers cours. »

C'est là, Messieurs, un argument capital contre une direction unique et permanente.

Le but qu'il s'agit d'atteindre est de posséder des artistes de talent comme professeurs dans chacune des branches enseignées, qui toutes méritent la même sollicitude.

On préconisait aussi à la tête de l'Académie un conseil d'instruction composé de tous les professeurs, à l'exclusion des étrangers, et auquel seraient adjoints plusieurs membres du Conseil communal; mais cette combinaison, qui restreignait le rôle de l'établissement, ne trouva point d'écho.

Ce qui est indispensable encore, c'est un local qui se prète aux exigences de l'enseignement et qui soit plus digne que celui du Musée.

La section s'occupe ensuite de compléter et d'étendre, par la création de cours nouveaux, les études diverses et l'application de l'art à l'industrie.

Il est superflu de justifier les propositions qui vous sont faites : c'est une vérité reconnue, en effet, que, si nos ouvriers travaillent bien et à bon marché, ils manquent cependant, pour la plupart, de cette faculté qui imprime à l'objet fabriqué une valeur spéciale par la nouveauté et par la pureté du style qui a présidé à l'exécution.

Car, à côté de l'art pur peut se développer l'application de l'art à l'industrie.

Le règlement de 1836 laissait l'enseignement de la sculpture dans un état d'infériorité relative, en n'ayant pas, comme pour la peinture et l'architecture, établi une chaire de premier professeur.

La section des Beaux-Arts n'a point compris cette différence et elle a mis les trois branches principales au même niveau.

Dans la séance du 15 *février* 1862, M. Hochsteyn s'exprime ainsi : « Depuis 1860, à la suite de la retraite de M. Navez, renonçant volontairement à la position qu'il occupait comme directeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, un provisoire funeste, une incertitude déplorable, planent sur cette importante institution.

Ce n'est pas dans un pays comme la Belgique, dont les arts

constituent la plus glorieuse illustration, que j'ai besoin de faire ressortir l'indispensable utilité de cet enseignement.

Ce que Bruges et Anvers ont été du temps des Van Eyck et des Memling, des Rubens et des Van Dyck, Bruxelles peut et doit le devenir, si nous voulons, si nous savons constituer une Académie sur des bases solides.

Le public s'étonne avec raison de cette gestation indéfinie aboutissant à un avortement, pour ne pas dire davantage.

On dirait vraiment que nous conspirons pour justifier la bénévole complaisance avec laquelle un document émanant de la Chambre des représentants a décerné à Anvers le titre de « Métropole artistique de la Belgique ». Certainement, si l'on appliquait le règlement prétendu organique qui nous a été soumis dans la séance du 18 janvier dernier, nous n'aurions qu'à abdiquer notre part de royauté, en nous résignant au rôle secondaire. Mais je ne suis pas le seul à protester contre un effacement qui équivaudrait à une espèce de suicide.

Siège du gouvernement, centre d'un mouvement social toujours plus actif et si favorable aux arts et au luxe, de septembre 1830 au mois de février 1862, Bruxelles a pris un tel essor, un si magnifique développement, qu'il suffit d'une impulsion intelligente pour lui assurer tous les genres de succès.

Les résultats ou plutôt les triomphes obtenus par les générations d'élèves qui, de 1836 à 1862, ont profité de l'enseignement gratuit de notre Académie, vous les connaissez, Messieurs, la plupart de ces lauréats sont devenus maîtres à leur tour.

Les miracles de génie et de goût qu'un petit peuple comme les Grecs, que des villes comme Athènes, Corinthe, etc., ont transmis à l'admiration de tous les siècles et de tous les hommes éclairés, ces miracles s'expliquent par l'harmonie des moyens conduisant infailliblement au même but.

A Rome, à Florence, à Venise, à Milan, les merveilles de la renaissance italienne découlent de la même source, de la même unité d'impulsion.

C'est une lumière vivante que nous devons placer à la tête de notre Académie, non avec la devise : *Art et liberté!* mais avec cet axiome de Platon : *Le beau est la splendeur du vrai.*

Quant au dessin industriel, dont depuis quelque temps on s'est beaucoup occupé en Belgique, au point de vue de l'instruction professionnelle de nos ouvriers, et dans le but louable de nous affranchir du tribut que nous payons aux produits de luxe et de goût que nous envoient les pays étrangers, et notamment

la France, je ne crois pas convenable et utile de la réunir aux branches déjà si nombreuses de l'enseignement de notre Académie des Beaux-Arts.

Pour rendre à nos ouvriers l'habileté, le goût, la perfection qui distinguaient leurs ancêtres, il importe sans doute de les initier au dessin industriel; mais commençons d'abord par les arts plastiques, qui comme le soleil, rayonneront sur nos moindres ateliers.

Ne demandons point à nos dessinateurs académiques de faire des patrons pour nos dentelleries, ou des modèles pour nos fabricants de tissus. A ces artistes, quel que soit leur mérite, manquera la connaissance raisonnée des détails de fabrication.

Lorsque l'on veut faire entrer dans le domaine usuel, soit les arts, soit les sciences, il est essentiel d'agir sérieusement et de ne point exposer à des déceptions ces classes laborieuses dont le travail constitue toutes les ressources, tout le patrimoine.

Une fois cette réorganisation accomplie sur de larges bases, une fois notre Académie sortie du provisoire et marchant de succès en succès, nous nous occuperons des moyens de doter Bruxelles d'un bon et fructueux enseignement du dessin appliqué à l'industrie, non avec un seul professeur, mais avec un cadre complet d'hommes théoriques et pratiques, répondant aux exigences de l'industrie dont les nombreuses branches remplissent un si grand rôle dans nos sociétés modernes. »

Dans la suite de la discussion, M. le conseiller TIELEMANS émet les idées suivantes :

« Je commence, Messieurs, par déclarer qu'il n'existe plus aujourd'hui qu'une seule Académie, celle d'Anvers, où l'enseignement soit dirigé par un artiste unique et permanent, où les élèves subissent la direction artistique d'un seul homme. Tous les autres établissements, je parle des plus renommés en Europe, ont renoncé à toute unité, à toute permanence de direction.

J'établirai en second lieu que cette direction unique et permanente, que cette espèce d'autorité artistique, remise aux mains d'un directeur, a été combattue et condamnée à Anvers par la presque totalité des artistes anversois.

J'établirai en troisième lieu que l'unité de direction, que la permanence d'une direction unique et personnelle est, en fait de beaux-arts, une anomalie, un contresens.

Messieurs, il est dans la nature des choses que tout pays ait

une capitale et que toute capitale attire à elle les intelligences, les aptitudes, les supériorités qui ne trouvent pas ailleurs l'emploi ou la satisfaction qu'elles ambitionnent. Cette loi de la nature s'est depuis longtemps accomplie en France, en Allemagne, en Angleterre. Elle s'accomplit en Belgique : Bruxelles, qui avait à peine quelques artistes il y a trente ans, compte aujourd'hui par centaines ses peintres, ses sculpteurs et ses architectes. Bruxelles est devenu, sans le vouloir, le centre artistique du pays, et les beaux-arts veulent y avoir leur institut, comme à Paris, à Berlin, à Munich et ailleurs.

Le directeur, au moment où il se placera à la tête de cette école, sera digne de la grande tâche à laquelle il se voue ; mais après avoir passé la période où son talent brille du plus vif éclat, il se verra distancé par des talents jeunes et vigoureux qui marchent toujours énergiquement vers le progrès. Alors il se produit le triste spectacle d'un chef d'école appartenant, par son style, par ses idées, à une autre époque, et d'une génération qu'il devait diriger et pour laquelle il devient une véritable entrave.

Cet avis était celui du peintre *Leys*.

Leys parlait dans ce sens au nom des artistes anversois. »

En séance du 22 *février* 1862, présidée par M. Fontainas, bourgmestre, M. ORTS disait : « Nous avons eu longtemps, et ç'a été un bonheur pour la ville de Bruxelles, qui doit être reconnaissante envers cet artiste éminent, M. Navez à la tête de notre Académie. Tous ceux qui ont suivi ses cours, qui se sont formés à l'Académie de Bruxelles, sont devenus des artistes de valeur (1).

Le gouvernement a institué en 1859 ce conseil de perfectionnement des arts du dessin, et depuis cette époque il s'occupe de l'enseignement de l'art sous toutes ses faces, et fait chaque année au ministre un rapport dans lequel il rend compte de ses travaux. Membres de ce conseil : Leys, De Keyser, Navez, Geefs, Calamatta, Durlet, Chauvin et feu Suys, remplacé par M. Payen. »

En cette séance, M. le conseiller Depaire fait la proposition qui a pour but de faire administrer l'Académie par les professeurs de l'établissement, conjointement avec quatre membres

(1) Élèves de Navez : MM. Portaels, Stevens, De Groux, Van Eycken, Willems, Stallaert.

de l'administration communale ; cette proposition, comme le dit le rapport, n'a pas trouvé d'écho au sein de la section des beaux-arts.

A la séance du 1er *mars* 1862, M. l'échevin WATTEEU dit en substance :

« Si je consulte les archives de l'Académie, si je suis autorisé à croire que, loin de regretter le passé, loin de se plaindre des résultats que l'institution a procurés, dans presque chaque solen nité annuelle de distribution de prix les rapports ne tarissent pas d'éloges sur la marche graduelle et satisfaisante de l'établissement.

Dans les rapports de 1861, nous trouvons que la population de l'Académie a triplé en vingt ans. Les progrès furent de même et les faits répondent à toutes nos espérances.

Si la question devait s'éterniser, je demanderais de renvoyer le projet de règlement à une commission spéciale, dans laquelle l'élément artistique dominerait.»

M. ANSPACH, échevin, en réponse à plusieurs conseillers, dit « qu'il n'y a pas deux espèces de dessin, un dessin académique et un dessin industriel, pas plus qu'il n'y a deux espèces d'arts, un art industriel et un art qui ne l'est pas. Nous voulons seulement permettre aux jeunes gens qui auront déjà la science du dessin, la technique de l'art, d'y étudier les nécessités de l'industrie, les moyens d'appliquer la science du dessin aux besoins des différents travaux. » Rendre compte de tout ce qui s'est dit dans les multiples séances, pour et contre la direction, si ce sera une simple école de dessin, ou s'il y aura un enseignement supérieur, parler de tous les arguments émis en faveur de tel ou tel autre système, nous mènerait trop loin. »

Parmi les multiples pièces, correspondances, etc., que l'administration reçut, nous tenons toutefois à citer celle de M. Louis Jéhotte, adressée à Messieurs les membres du Conseil communal de Bruxelles, en date du 29 janvier 1862.

Il fait allusion au rapport sur la réorganisation, et au passage concernant le règlement de 1836, qui laissait l'enseignement de la sculpture dans un état d'infériorité relative, en n'ayant pas, comme pour la peinture

et pour l'architecture, établi une chaire de premier professeur. La section des beaux-arts, dit-il, n'a pas compris cette différence et a mis les trois branches principales au même niveau.

Ce passage, Messieurs, rend indispensables quelques explications que je prends la liberté de vous soumettre.

Appelé en 1835 à remplacer à l'Académie le sculpteur Godecharles qui venait de mourir et qui avait été chargé du cours supérieur d'après nature, je fus appelé en même temps à prendre sa place au conseil académique par l'autorité même de qui émana le règlement de réorganisation de 1836. Or, l'article 9 de ce règlement s'exprime ainsi : « Font partie du conseil : . . . . . les premiers professeurs de peinture, de sculpture, de gravure, etc. » L'article 27 ajoute : « . . . . . le professeur de sculpture corrigera les études et les bas reliefs d'après nature. » Si cet article ne donne pas la qualification de *premier professeur* au professeur chargé du cours de sculpture, si la même qualification n'a pas été attribuée plus tard à M. Calamatta, placé à la tête de la classe de gravure, c'est pour cette excellente raison que chacun de ces cours ne comptait qu'un *seul* professeur, et que même il n'y avait alors à l'Académie qu'une seule classe de sculpture ayant deux ou trois élèves.

A mon entrée en fonctions, je fis connaître au conseil académique la nécessité de créer, à l'instar de ce qui est établi dans les Académies étrangères, deux cours nouveaux ayant pour objet l'étude graduelle des beaux modèles de l'antiquité, afin de préparer ainsi les élèves sculpteurs au cours supérieur d'après nature. La création de ces cours fut approuvée par le Collège communal, et plus tard, en 1840, je complétai l'enseignement de la statuaire par un cours de composition historique.

Le nombre des élèves qui entrèrent dans ces quatre cours s'accrut successivement, si bien que dans les quinze dernières années, il a été en moyenne de cinquante jeunes gens, dont douze à seize suivaient la classe d'après nature, et cinq à huit, celle de composition historique, c'est-à-dire prenaient part au cours supérieur.

En rappelant ces faits, je me crois donc autorisé, Messieurs, à compléter la pensée de votre honorable rapporteur, si bienveillant pour notre institution, en disant : « Le règlement organique de 1836 ne fait mention que d'une seule chaire de profes-

» seur de sculpture pour une seule classe, c'est-à-dire la classe
» d'après nature. Mais, vu l'accroissement considérable des élè-
» ves sculpteurs répartis dans les quatre cours qui sont donnés
» aujourd'hui à l'Académie, et dont trois ont été créés par le
» professeur actuel après la réorganisation de 1836, la section
» des beaux-arts a cru qu'il était juste de faire pour la sculpture
» ce qui existe pour la peinture et pour l'architecture, et elle
» vous a proposé la création de deux professeurs adjoints. »
Voilà ce qu'il eût été équitable de dire dans le rapport qui vous a été adressé.

Veuillez être bien persuadés, Messieurs, que je n'ai aucunement l'intention de me prévaloir des services que j'ai rendus à notre institution, en y complétant l'enseignement. Ce que j'ai fait je l'ai fait dans l'intérêt de l'art et par amour de l'art, et je souscris volontiers à toute autre combinaison que le Conseil communal jugera convenable. Mais vous devez comprendre, Messieurs, que je ne puis permettre à personne de m'enlever ce qui m'appartient : car il est établi que je donne, depuis vingt-sept ans, le cours supérieur de sculpture (et je n'en eusse d'ailleurs accepté d'autre) ; il est établi que, en ma qualité de professeur chargé de ce même cours, je fais, depuis 1836, partie du conseil académique ; enfin, il est établi que j'ai complété l'enseignement de la statuaire par la création de trois cours nouveaux, cours que j'ai, sans marchander, donnés moi seul, et dont l'importance a été si bien comprise, que dans son projet de réorganisation, la section des beaux-arts du Conseil communal propose la nomination de deux nouvelles chaires de sculpture.

D'ailleurs, Messieurs, l'exposition des travaux de mes élèves qui a lieu annuellement à l'Hôtel de ville, a mis le Conseil communal et le public à même de juger les résultats de mon enseignement, et a dû vous prouver que, depuis de longues années, le cours supérieur de statuaire est *au niveau* des autres branches de l'enseignement à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Louis JÉHOTTE.

Bruxelles, 29 janvier 1862.

Nous donnons également copie de la proposition

faite par le nommé H. Hendrickx concernant la réorganisation de l'Académie.

A Messieurs les Bourgmestre, Echevins et Conseillers de la ville de Bruxelles.

MESSIEURS,

A propos de la réorganisation de l'Académie de Bruxelles, permettez-moi de soumettre à votre appréciation quelques réflexions que me suggère l'examen des résultats qu'ont fournis les études pendant les trente années qui viennent de s'écouler. Durant cette longue période, Messieurs, nous avons eu à la tète de cet enseignement des artistes d'un talent reconnu, de même que des commissions composées des hommes les plus distingués, pris dans les divers services publics. Ce ne sont pas non plus les beaux rapports annuels sur les immenses progrès des études, ni le nombre considérable des élèves qui suivaient les cours de nos établissements d'instruction artistique, qui ont manqué à nos écoles de dessin.

Cependant, malgré ce bel état de choses, le public, nos industriels, le gouvernement lui-même, se voient obligés, pour le moindre objet ou travail de bon goût, de s'adresser à nos voisins, surtout depuis que deux grandes expositions universelles ont constaté notre décadence dans tout ce qui touche aux arts industriels. Cette situation relative bien constatée, Messieurs, serait-ce bien en substituant un homme de talent à un autre homme de talent, une commission plus nombreuse à une moins nombreuse, qui suffirait pour remédier à cette triste et humiliante situation? Le mal ne se trouverait-il pas plutôt dans un vice organique de l'enseignement, tel qu'on l'a donné jusqu'ici? Cet enseignement ne pècherait-il pas par une absence de base, c'est-à-dire d'une base logique, qui ne laisserait pas dépendre tout un enseignement d'un homme, ou, en d'autres termes, d'une manière individuelle de faire et de voir, fût-elle la plus belle du monde? Que reproche-t-on à nos produits, si ce n'est :

1° Le manque d'originalité (c'est-à-dire l'interprétation directe de la nature);

2° Le manque de bon goût (c'est-à-dire l'analyse, la comparaison);

3° Le servilisme, l'inertie (c'est-à-dire le manque absolu d'étude et de pratique élémentaires constitutives)? Eh bien,

Messieurs, si à notre enseignement il ne manque que cela, la nomination de professeurs et de commissions serait-elle un remède, si vous ne déterminez pas tout d'abord logiquement, pratiquement et graduellement les éléments par l'application desquels on peut faire, au lieu d'un servile copiste, un dessinateur producteur original (à quelque branche qu'il se destine), en un mot, un programme des études capable d'amener l'élève successivement à se servir du dessin comme de tout autre langage, pour interpréter l'esprit et les besoins publics?

Ce programme, Messieurs, j'ai l'honneur de le joindre à la présente lettre, et, si vous le jugez convenable, je suis prêt à le discuter, abstraction faite de toute question personnelle et simplement au point de vue de l'enseignement lui-même et des résultats qu'on est en droit d'en attendre.

Agréez, Messieurs, l'hommage de mes sentiments respectueux.

H. Hendrickx.

A cette lettre est joint un programme d'études très étendu et très développé, mais dont nous croyons pouvoir nous dispenser de publier le texte.

Ainsi qu'on le voit, multiples furent les questions que l'on agitait, et l'intérêt personnel se faisait prévaloir en maintes circonstances. Entre-temps, la commission travaillait ferme et, conformément aux votes émis à la séance du Conseil communal du 1er mars 1862, le projet était renvoyé à la section des beaux-arts.

De la discussion qui eut lieu le 12 avril 1862, il résulte que l'idée qui dominait le règlement organique nouveau était de remettre entre les mains du corps professoral toute la responsabilité de la marche de l'Académie et de l'impulsion nécessaire à ses succès.

M. le conseiller Depaire était d'avis que la direction devait être confiée alternativement aux trois premiers professeurs de peinture, de sculpture et d'architecture. (Cette opinion fut adoptée il y a cinq ans.)

En séance du 3 mai 1862, le Conseil décida, en sa séance du 1er mars, qu'il y aura un directeur.

M. Leclercq, conseiller, pensa que ce directeur ne devait pas être nommé à vie.

L'Académie doit être considérée comme un établissement d'utilité publique au service de la capitale.

Le directeur ne pourrait être réélu que dans le cas où il aurait rendu à l'Académie des services éminents. Cette disposition serait un stimulant pour le directeur, qui aurait la perspective de pouvoir être réélu.

La question posée par le bourgmestre : « Les premiers professeurs de peinture, sculpture et architecture rempliront-ils à tour de rôle les fonctions de directeur de l'Académie? » mise aux voix par appel nominal, est rejetée par 14 voix contre 14.

Le mandat du directeur sera de trois ans.

17 mai 1862. On décide que le conseil académique sera composé de 9 membres. Le bourgmestre, président; l'échevin des beaux-arts, vice-président; deux conseillers communaux; les premiers professeurs de peinture, sculpture et architecture.

Pour le cas où le directeur ne serait pas premier professeur, il serait de droit membre du conseil académique.

M. Hochsteyn préconise un cours pour la reproduction par le dessin des figures d'animaux, de plantes vivantes et desséchées, de dessin d'ornementation, de patrons et mise en carde pour le tissage, les étoffes, les tapis, les tentures, les dentelles, etc.

L'ensemble du projet de règlement fut mis aux voix par appel nominal et adopté à l'unanimité des membres présents.

Le règlement de l'Académie, par cette réorganisation, prévoyait les cours suivants :

Premier professeur de peinture et de dessin d'après nature;

Professeur de peinture et de dessin, chargé de la classe de la figure antique, et de suppléer, au besoin, le premier professeur;

Deux professeurs de principes;
Premier professeur d'architecture;
Professeur d'architecture;
Professeur chargé de donner le cours de dessin architectural;
Professeur chargé de l'enseignement secondaire des principes d'architecture;
Professeur chargé de l'application de la géométrie à la coupe des pierres et à la charpente;
Professeur de géométrie et de physique mécanique;
Professeur de perspective;
Professeur de dessin linéaire;
Premier professeur de sculpture;
Professeur de sculpture;
Professeur de modelage industriel;
Professeur de dessin appliqué à l'industrie;
Professeur d'esthétique et d'histoire de l'art;
Professeur d'archéologie;
Professeur d'ostéologie et d'anatomie appliquées à la peinture;

Le bourgmestre informe, le 25 janvier 1862, M. De Haussmann, préfet de la Seine, à Paris, que son collègue M. Anspach, échevin, ira visiter l'École des Beaux-Arts, afin d'en étudier les systèmes. Le 28 février de la même année, le bourgmestre demande les règlements des Académies de Gand, Liége, Mons, Bruges; tout cela en vue d'éclairer la commission qui avait le projet d'élaborer une réglementation nouvelle pour notre Académie. On reçut également la requête adressée par les membres de la section des arts plastiques du Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers, pour la réglementation de l'Académie de cette ville. M. Leys, en rapport de cela, disait que l'Académie d'Anvers est prédestinée à être un jour l'Université des arts en Belgique.

On remarquera qu'on ne négligea rien, et que nos édiles tenaient à cœur de faire de notre Académie une institution modèle.

Tout ce qui appartenait de près ou de loin à l'Académie était en émulation. Toutes sortes d'idées et de réformes se firent jour. Mentionnons une lettre des surveillants de l'Académie, demandant un autre titre, ou la revision radicale, disent-ils, du règlement de l'Académie ; rappelant qu'il y a dix ans le collège prit la résolution de remplacer les anciens surveillants par des employés des bureaux de l'administration communale ; qu'il eut principalement en vue de relever ces fonctions et de donner à ceux qui en seraient dorénavant investis, une autorité morale sur les élèves. Enfin, tout était sens dessus dessous, et une organisation nouvelle allait ouvrir de plus vastes horizons.

MM. Hennebicq, Verdeyen et Vandenkerkhoven, peintres ; Rombaux, Jacobs et Vanderborght, sculpteurs, sont signalés au ministre de l'Intérieur comme étant dignes d'obtenir du gouvernement, à titre d'encouragement, l'exécution d'un tableau d'église ou d'une statue.

Les traitements des professeurs sont augmentés cette année.

Le 30 janvier 1863, M. Simonis fut nommé directeur de l'Académie ; le 24 février suivant, il fut nommé par arrêté royal. Le 4 mars, un arrêté royal nomme MM. Simonis, Portaels et Payen respectivement premier professeur de sculpture, de peinture et d'architecture.

Déjà dès le 4 février, maître Portaels s'était mis à la disposition de la ville comme premier professeur. Le 13 mai, l'administration communale remercie M. Simonis pour l'autorité, le zèle et l'intelligence avec lesquels il a fait l'intérim du professorat depuis la mise à la retraite de l'ancien directeur, M. Navez.

En septembre 1863, le 1er, eut lieu le concours ouvert pour la place de sculpture d'ornement. Les

concurrents étaient : MM. Lalmand, Léonard, Vander Kerckhove, Le Clerq, Brassine, Lefebvre, De Tombay, De Rudder.

M. Lefebvre l'emporta et fut nommé.

Le 28 juillet 1863, en séance du Conseil communal, M. Orts préconise une mesure qui a été admise, il y a quelques années, sous l'administration du bourgmestre Buls, c'est-à-dire d'ouvrir les cours de l'Académie aux jeunes filles.

M. Orts, dans la séance du 28 juillet s'exprime comme suit :

« Depuis la réorganisation de l'Académie, je me » demande s'il ne serait pas possible de compléter » l'enseignement du dessin industriel, qui n'est acces- » sible qu'aux garçons, en le rendant accessible aux » jeunes filles.

» L'opinion se préoccupe justement des moyens » d'ouvrir aux femmes de nouvelles carrières indu- » strielles. Tel est le dessin appliqué à l'ornement, à » la broderie, à la tapisserie, aux étoffes et à d'autres » industries qui, aujourd'hui, dans l'état actuel de » l'enseignement, ne sont pas accessibles aux femmes.

» L'Angleterre et la France possèdent des établisse- » ments où le dessin est enseigné aux jeunes filles. » On n'a qu'à se louer de ce genre d'institutions et de » leurs résultats ; elles assurent le sort de la jeune » fille en la relevant de la condition ouvrière, et en lui » donnant les moyens de gagner son pain tout en res- » tant chez elle le jour où elle deviendra mère de » famille à son tour.

» Le coloriage est aussi une profession qui rapporte » de beaux bénéfices et qui peut être exercée par la » jeune fille au foyer domestique à côté de la mère de » famille. »

En 1863, M. De Gronkel est nommé professeur en remplacement de M. Meulenbergh.

Dans la réglementation d'ordre intérieur de l'Académie (1863) figure le projet, qui tout en donnant à l'art sa légitime suprématie, accorde la plus large satisfaction aux besoins de l'industrie. Les cours de dessin et de modelage ont reçu d'importants développements et la création de classes de dessin et de modelage dans leurs applications variées de cours de composition dans ces trois branches exclusivement industrielles, permettra à l'artisan, quelle que soit sa profession, de trouver à l'Académie les bienfaits d'une instruction d'autant plus utile qu'elle est basée sur des principes destinés à épurer le goût.

L'expérience n'ayant que trop démontré les dangers d'une école de peinture officielle, le règlement établit à cet égard les mesures les plus larges. S'il crée un enseignement de peinture, il laisse à la personnalité de l'élève toute liberté de développement, ouvre la voie à l'émulation entre les écoles et tend à provoquer nos artistes à ouvrir des ateliers destinés à rappeler ceux d'où sortaient les grands maîtres de l'art.

L'adoption de cette idée, proclamée par le congrès artistique d'Anvers, appuyée par les peintres les plus célèbres, est de nature à donner un rang fort élevé à notre Académie.

En 1863 il y avait 685 élèves.

Le prix de 1,000 francs (peinture) est remporté cette année par M. Van Hammée, le prix de dessin d'après nature par M. Ed. Agneessens et le prix d'architecture par M. J. Wisselez. La population de l'Académie était de 716 élèves.

Le 18 décembre 1864 on enregistre la mort de M. Roberti. Il était chargé, depuis le mois de novembre 1848, de l'enseignement du dessin d'après la figure

antique. On regrette aussi cette année la perte du professeur M. Roget. Sa nomination comme professeur ne date que du 21 janvier 1854. Cette même année le surveillant M. Nille, si connu de la génération de cette époque, est pensionné sur sa demande; il était âgé de soixante-deux ans, et surveillant depuis 1833.

Le 16 février 1865, nomination de M. Wilbrant en qualité de quatrième professeur d'architecture. M. Portaels donne, le 28 avril de cette même année, sa démission de professeur. Il est remplacé, le 5 mai suivant, par M. Robert. Le 18 juin, le traitement de feu le professeur Roberti est attribué à M. Robert, en remplacement de M. Portaels, démissionnaire.

L'administration de Tournai demande aux magistrats de Bruxelles des informations concernant la nomination de M. Stallaert. (M. Stallaert était directeur de l'Académie de Tournai.) Le 10 novembre 1865, M. Stallaert est nommé comme professeur de peinture et de dessin. M. Stallaert fit sa demande le 22 juin 1865. Sa requête porte : « Né à Merchtem en 1825, » habite la capitale avec sa famille depuis 1838, est » élève de l'Académie de Bruxelles, y a remporté tous » les premiers prix, a fait ses études sous Navez, » obtient en 1848 le prix de Rome, médaille d'or à » l'Exposition de Bruxelles en 1860, ordre de Léopold » en 1863, membre du conseil de perfectionnement, » forme des élèves tels que Hennebicq, qui fut premier à l'atelier Portaels. »

Ainsi qu'on le voit, le choix de l'administration était consciencieux, et l'avenir devait répondre au passé de cet excellent artiste. D'autres professeurs demandèrent également cette place très considérée, l'Académie de Bruxelles ayant acquis une renommée bien justifiée. L'artiste Ch. Wauters, de Malines, demandait

aussi la place ; il sera peut-être intéressant de donner ici quelques notes biographiques sur cet artiste.

Après avoir glorieusement débuté à l'Académie de Malines qu'il quitta en emportant les premiers prix, M. Charles Wauters se rendit à Anvers pour continuer ses études artistiques. L'Académie de cette ville, sous la savante direction de M. Van Brée, comptait alors parmi ses élèves les Leys, les Geefs, les De Keyser, les Jacob-Jacobs, les Dyckmans. M. Wauters se mit courageusement à l'œuvre, et y termina ses cours avec les premiers prix de nature, de composition historique, de perspective et d'anatomie. Il concourut alors pour le prix de Rome, et comptait parmi ses rivaux notre célèbre artiste M. Wiertz ; il obtint la seconde place dans cette épreuve.

Bien que pendant son séjour à Anvers il eut déjà envoyé au Salon de Bruxelles diverses productions qui lui attirèrent les éloges et les encouragements des grands maîtres de l'époque, M. Charles Wauters se persuada que l'artiste ne le devient qu'après avoir poussé ses études jusqu'aux dernières limites, ce qu'il fit en se rendant d'abord à Paris, où ses travaux lui attirèrent l'attention de Paul de la Roche et de Scheffer, et lui valurent les conseils et les encouragements de ces grands peintres. De là, il parcourut la France, l'Italie, l'Allemagne et la Hollande, étudiant la peinture des différentes écoles, et visitant les musées, les monuments, pour copier et raisonner les productions des plus grands maîtres.

Ce n'est qu'à son retour que M. Charles Wauters se crut assez fondé pour commencer des travaux sérieux ; les tableaux qu'il produisit alors lui valurent bon nombre de médailles dans les différents concours et expositions, dont deux grandes du Salon de Bruxelles, ainsi que la décoration de l'ordre de Léopold. Les œuvres qui sortirent de son pinceau, à son retour de Rome, *Le Dante, Le Pétrarque* et *Le Giotto,* lui attirèrent les honneurs de la gravure aux expositions triennales de Gand, d'Anvers et de Bruxelles.

Le gouvernement, en outre, lui donna plusieurs fois des marques d'honorable sympathie, et lui confia plusieurs commandes en partage avec nos peintres de premier ordre.

Cependant, M. Charles Wauters ne voulut pas profiter du fruit de ses travaux ; pour ses seules œuvres, il dirigea gratuitement pendant huit années l'Institut des Beaux-Arts de Malines, et pendant trois années les cours supérieurs d'anatomie, de

perspective, de composition historique, de peinture, à l'Académie de la même ville. Plusieurs des élèves qui suivirent ses cours, prennent aujourd'hui rang parmi nos meilleurs artistes.

Comme son nom jouissait déjà d'une certaine célébrité dans le monde artistique, M. Wauters quitta non sans regret cette dernière ville, pour venir se fixer à Bruxelles. La capitale semblait lui offrir plus de ressources pour se livrer à son art. En effet, quoiqu'il ne vécût que dans son atelier, il suffit de consulter les catalogues des différentes expositions du pays et de l'étranger, pour se convaincre que son pinceau ne devint point stérile.

Il produisit bon nombre de grands tableaux d'histoire. Les principaux sont : *Une Famille malheureuse sous Marie de Bourgogne ;* ce tableau qui fit grande sensation quand il parut, mesure 30 pieds de largeur et est actuellement placé à la Bibliothèque de Gand; *La Lecture de l'arrêt de mort de Montignies,* placé au Musée de Malines; *Les Croisés devant Jérusalem; L'Installation du Grand Conseil de Malines,* etc., etc. Voilà pour la peinture historique. Il fut non moins fécond en tableaux religieux, et produisit son contingent. Il suffit d'en citer quelques-uns : *Saint Vincent de Paul* par exemple, et le *Martyre de Saint Laurent.* Ces deux tableaux qui forment pendants, sont actuellement à l'hospice de Tirlemont; *Le Calvaire de Malines,* etc.

Enfin, il mit au jour une foule de tableaux de genre, qui furent toujours fort recherchés.

La place de professeur de peinture fut également sollicitée par M. Ch. De Groux qui fit valoir les peintures murales historiques de la grande salle des Halles d'Ypres. MM. J. Tasson et G. Vanderton demandent la place de professeur de construction et de charpente.

L'Académie comptait en 1864-65 742 élèves; le prix de Rome, sculpture, fut remporté par Jacobs.

Dans l'année scolaire 1865-66, M. Simonis fut nommé directeur pour un nouveau terme de trois ans. M. Van Severdonck, professeur d'après l'antique, en remplacement de M. Robert. M. Ch. Van Mierlo remplaça le professeur Roget, décédé. L'Académie comptait cette année 670 élèves.

En 1866-67 il y eut 681 élèves. M. De Gronkel est nommé à la place de M. Coene, décédé. M. Van Keirsbilck succède à M. De Gronkel. M. Nacet est lauréat du concours de Rome.

En 1867-68 l'Académie fut fréquentée par 700 élèves. M. Baudewyn remporte le prix de 1,000 francs au concours triennal de sculpture. Il est alloué à M. Van den Kerkhoven, grand prix de Rome, un subside de 3,000 fr. En 1868-69, il y eut 666 élèves. M. Van Bambeke remporte le prix de 1,000 francs au concours triennal d'architecture; M. G. Marchant, le grand prix de Rome. En 1869-70 on compta 623 élèves. M. Mellery obtint le prix de Rome. Le 8 novembre 1869 M. l'échevin Funck fait connaître que le ministre de l'Intérieur a transmis au collège un arrêté royal en date du 10 juillet 1869, qui détermine les conditions auxquelles sera subordonnée à l'avenir l'intervention pécuniaire de l'État dans les dépenses annuelles des Académies et écoles de dessin.

1° Approbation du programme de l'enseignement, des règlements, budgets, comptes.

2° Inspection des établissements.

3° Participation aux concours généraux et aux expositions organisées par le gouvernement.

Un mémoire adressé à la ville par M. L. Jottrand père, le 21 janvier 1870, à propos d'une contestation que M. Jéhotte faisait à la ville, nous permet de donner quelques détails intéressants sur cet artiste et sur les élèves, devenus des artistes de valeur, qui suivaient son cours (1).

(1) Élèves de Jéhotte : Cooremans, Désiré Braekeult, Duellens, Rombaux, Hautfenne, De Groot, Schoonjans, Hagens, Depperen, De Coen, Desenfans, Buelinckx, Jacquemyns, Hennebicq, Jacquet, Franckin, Fiers, Léopold Wiener, Lacomblée, Meunier, Vanhove, Swiggers, Van Exel, Jean et Alexandre Geefs, Meuldermans, Michat, G. Wincs, Sterckx, Jacques Jacquet, De Vreeze, De Haen, Vander Heyden, Bollinckx, Franck, Beukens, Holberegh, etc.

Louis Jéhotte, appelé formellement à succéder à Godecharles, à l'époque de la réorganisation de l'Académie des Beaux-Arts, laquelle coïncida presque avec le décès de ce maître, était un jeune sculpteur de trente ans. Originaire de Liége qui l'avait envoyé, dès 1823, au collège d'Archès, à Rome, lorsque couronné à l'Académie de sa ville natale, il avait été désigné le premier des pensionnaires (le second fut Wéryhas, architecte; les deux suivants, Closson, peintre, et Malmédy, compositeur-musicien) appelé à jouir des avantages de cette ancienne fondation d'Archès, que les Liégeois venaient tout justement de récupérer dans la métropole éternelle des beaux-arts.

Après avoir étudié six ans son art sous Kessels et Thornwaldsen, assidu aux leçons que ces maîtres condescendaient quelquefois à venir lui donner dans son propre atelier, Jéhotte, revenu de Rome, avait passé une année à Paris. C'est de cette dernière capitale, autre sanctuaire des beaux-arts dans notre Europe de l'ouest, que le jeune statuaire était rentré dans sa patrie, et s'était fixé à Bruxelles en 1831.

La réputation qu'il avait rapportée de Rome, et que justifiaient non seulement les attestations de ses maîtres, mais encore quelques œuvres, déjà appréciées des connaisseurs, avait, dès 1834, valu à Jéhotte la commande d'un monument capital : le mausolée du cardinal-archevêque de Malines, dernier prince-évêque de Liége : François de Méan. En 1835, peu de temps avant la réorganisation de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, Jéhotte venait d'exposer dans son atelier, à l'appréciation des connaisseurs et du public, non seulement les principales parties du mausolée de Méan, qui figure aujourd'hui, exécuté en marbre, à Saint-Rombaut, de Malines, mais encore une statue appelée *La Baigneuse*, dont tous les journaux d'alors

firent unanimement les plus grands éloges. Le duc Prosper d'Arenberg a fait exécuter en marbre pour sa galerie, cette statue vraiment remarquable.

De pareils succès avaient certes leur signification. Ils justifiaient et au delà, du choix fait de Louis Jéhotte, presque immédiatement après, pour remplacer Godecharles, dans le cours de sculpture à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles. Il n'y avait alors d'autre rival de l'artiste que Guillaume Geefs, lequel venait de débuter glorieusement comme lui, et que l'Académie d'Anvers avait déjà récompensé de la même manière, en le plaçant aussi dans son institution à la tête du cours de sculpture, devenu vacant par le décès de Van Gheel père.

Ce n'est qu'ajouter encore au mérite du nouveau titulaire du cours de sculpture par succession à Godecharles, que de rappeler l'offre faite d'abord à Kessels de cette succession, peu de temps avant sa mort. Au décès de Kessels, la nomination immédiate de Jéhotte ne fit que confirmer le jugement que le public avait déjà porté de lui, et que sa nomination ne fit que constater à l'Hôtel de ville de notre capitale.

M. Jéhotte a exercé ses fonctions à l'Académie sous les bourgmestres Rouppe, Van Volxem, Wyns, de Brouckere et Fontainas.

D'après le règlement pour la réorganisation de l'Académie, le professeur de sculpture devait « recevoir gratuitement *dans ses ateliers*, et leur donner l'enseignement, quatre élèves à lui désigner par le collège échevinal de Bruxelles, sur le rapport du conseil de l'Académie. Il devait corriger en outre, dans le local de l'Académie, les bas reliefs et les études d'après nature faits par les élèves sculpteurs. »

A son entrée en fonctions, M. Jéhotte avait trouvé la

classe de sculpture dans un tel état d'abandon, qu'elle était à peine fréquentée par deux ou trois élèves. Il fut même impossible d'organiser dans les trois premières années, un concours régulier de sculpture. Le procès-verbal des distributions des prix de 1838-39 en témoigne. Cet état de choses était dû en grande partie à la décadence générale de l'Académie, à la suite des événements politiques dont notre pays émergeait à peine en 1835, et particulièrement à l'interruption momentanée des cours de sculpture dans les dernières années de la vie de Godecharles. M. Jéhotte, plein des enseignements de Rome et de Paris, jugea qu'il restaurerait plus promptement l'enseignement réorganisé de son art, en introduisant dans son cours les études préliminaires de l'antique, pour dresser les élèves à suivre, avec fruit et dans un bon style, les classes d'après nature. Bientôt la classe compta cinquante élèves. Peu après il organisa une classe de composition historique qui devait compléter son cours de sculpture.

Cette année l'Académie compte 623 élèves. La composition du personnel ne subit aucune modification. Le 1er prix de dessin d'après nature a été remporté par M. Herbo, le 1er prix d'architecture (composition), par M. Bisschops, le 1er prix de composition de dessin d'ornement (antique et renaissance), M. Meury. Le 1er prix de paysage, M. Van Leemputten, et le 1er prix de peinture (fleurs et fruits), par M. Goossens. Le grand prix de Rome a été remporté à l'unanimité par M. Mellery. En outre, au concours de sculpture ouvert par l'Institut des Beaux-Arts d'Anvers, M. Desenfans obtint le 1er prix.

En l'année 1871, il y eut 613 élèves. Les jurys chargés de juger les concours pour les prix ont voté une mention honorable pour les cours de composition et de modelage d'ornement, et accordé, vu les bons

résultats des concours, des prix supplémentaires aux classes de modelage d'après nature, de composition historique, de dessin et de peinture d'après nature.

L'année 1872 on compta 600 élèves. Cette année encore les jurys ont cru devoir reconnaître les bons résultats produits par plusieurs classes en leur accordant des prix supplémentaires.

En 1873, 637 élèves fréquentèrent l'Académie. M. le professeur Wilbrant, décédé, a été remplacé par M. Nacet. Les jurys ont décerné le témoignage de satisfaction au cours d'archéologie, section supérieure d'architecture, et de grande satisfaction au cours de composition historique, dessin. Les artistes étrangers à l'Académie appelés à juger le grand concours de peinture, ouvert en vertu de l'article 48 du règlement d'ordre intérieur, ont trouvé que ce concours était extrêmement remarquable et faisait honneur à l'Académie.

Pendant l'année scolaire 1874-75, M. Graux, professeur, décédé, a été remplacé par M. le docteur Sacré. Les jurys ont accordé un témoignage de satisfaction au cours d'archéologie et décerné le 1er prix de composition historique de sculpture, avec la plus grande distinction. Le prix du grand concours de sculpture a été remporté par l'élève Namur, et, en raison des résultats remarquables obtenus, le jury a accordé des mentions honorables aux élèves Elias, Vinçotte et Hambursin. Les registres mentionnent pour cette année 646 élèves.

En l'année 1875-76 ce chiffre s'éleva à 616.

M. Bossuet est remplacé par M. Van Rensbilch.

Mentionnons dans les classes supérieures les élèves :

M. Gérard, prix de 1,000 francs et 1er prix de dessin d'après nature.

Concours généraux de peinture, figure et composition historique : M. Van Landuyt, Ch.-J., élève de Lauters.

Architecture monumentale : M. Van Rollé.

Modelage d'après nature : M. De Reyser, J.-B.

L'année 1876-77 il y eut 501 élèves.

M. Lauters, professeur, décédé, est remplacé par M. Quinaux.

Lauters, Paul, peintre et dessinateur, né à Bruxelles le 16 juillet 1806, mort en 1875.

A l'âge de quatorze ans, il entra dans l'atelier de Malaise, secrétaire de l'Académie de dessin et de peinture de Bruxelles. Il suivit ensuite pendant trois ans, les cours de l'Académie. Bientôt pressé par la nécessité de se suffire à lui-même, il entra en 1823 dans les ateliers de lithographie Gomban. Mais il n'y resta pas longtemps. Il passa bientôt avec Madou dans les ateliers de De Wasmes-Plétinckx.

M. Lauters, à force de volonté, avait acquis une instruction plus variée que beaucoup de ses rivaux et de ses émules. Outre le français et le flamand qu'il parlait et écrivait purement, il savait l'anglais. Il était même entré comme professeur dans un des meilleurs pensionnats de Bruxelles, mais il se voua bientôt entièrement à l'exécution des planches de plusieurs ouvrages qui obtinrent un succès mérité, entre autres *Les Bords de la Saône*, *Bruxelles et ses environs*, etc.

En 1836, on fonda l'école de gravure, et Lauters fut nommé professeur de dessin. Il se fit, à cette époque, aquafortiste, mais il ne continua pas dans cette voie. En l'année 1841, il avait exposé à Courtrai un tableau représentant une vue prise à Weert, et, à dater de cette époque, il prit part à toutes les expositions qui eurent lieu à Bruxelles. La réputation de Lauters était considérable. La Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand le nomma membre correspondant.

En 1848, lorsque l'École royale de gravure fut réunie à l'Académie des Beaux-Arts, il devint professeur de ce dernier établissement, il y enseigna le dessin jusqu'en 1875, année de sa mort. Lauters était un esprit droit et sincère.

1er prix en sculpture d'après nature : M. De Rudder, Is.

1er prix en sculpture, signes académiques : M. Charlier, G.-S.

Grand concours de sculpture : M. Elias, P.-S.-E.

Architecture, composition monumentale : M. Feyerabend, A.

Peinture : MM. Maasdyck, A., et Coenraets, Ch.

Plus de 200 nouveaux élèves se font inscrire pour

les cours de l'année 1876-77, dont le nombre était de 712.

M. Simonis était démissionnaire sur sa demande de ses fonctions de directeur et remplacé provisoirement par M. Henne, secrétaire. M. Privat est nommé 3me professeur d'architecture, et M. J. Raes, professeur de dessin linéaire.

Grand concours d'architecture. Prix : M. Acker, E.

Sculpture. Prix : M. De Keyser.

Peinture. Prix : M. Vandevyver.

Composition historique, dessin et peinture. Prix : M. Khnopff, J.-E.-S.-M.

Sculpture d'après nature. Prix : M. Derudder.

Dessin d'après nature. Prix : M. Van Landuyt, Ch.

En 1877-78 on compta 749 élèves.

M. Portaels est appelé à la direction de l'Académie en remplacement de M. Simonis. M. Baes est nommé professeur d'ornement en remplacement de M. Brown, décédé. M. Demannez est appelé aux fonctions de professeur extraordinaire. M. Stappaerts, démissionnaire, est remplacé par M. Van Hammée, bien connu pour ses tableaux représentant des épisodes de l'histoire Égyptienne, Grecque et Romaine, entre autres : *Une Répétition chez Méandre.*

Pour l'année 1878-79 nous relevons les noms de 647 élèves.

M. Demannez est nommé professeur de dessin en remplacement de M. Baes, appelé à un autre professorat. M. Moreau est admis à faire valoir ses droits à la pension.

Prix de 1000 francs. Grand concours de peinture : M. Van de Vyver, J. Mention honorable avec subside spécial : M. Houyoux, L. Sculpture d'après nature : M. Herain, J. Peinture d'après nature : M. Paulus, E. Architecture monumentale : M. Lecloux, A.

Cette année l'Académie des Beaux-Arts mit en

vigueur un nouveau règlement organique, dans lequel n'était pas mentionné le cours de géométrie. A la suite de la suppression de ce cours donné par M. Moreau, celui-ci réclame contre une lettre de la direction de l'Académie qui disait que le cours de géométrie descriptive n'avait jamais produit de résultats. M. Moreau demande de publier dans le *Bulletin communal* les nominations qui ont été décernées de 1864 à 1877. Satisfaction lui est donnée et cette liste paraît le 30 mai 1881.

En 1879-80 les cours furent suivis par 890 élèves.

Architecture monumentale. Prix : M. Devestel, F.

Peinture figure. Prix : M. De Pape, L.

Grand concours de sculpture. Prix : M. De Keyser, J.-B. Mentions honorables avec subside spécial à MM. Charlier, G., et De Rudder, J.

Des récompenses spéciales sont décernées à M. J. De Rudder, qui a remporté le prix de sculpture au concours ouvert par l'Académie de Belgique. A M. Remy Cogghe a été décerné, à l'unanimité, le prix de Rome. Mention honorable dans le même concours à M. Ch.-J. Van Landuyt.

Un peu moins de demandes d'inscriptions en l'année 1880-81 dont le chiffre est de 817 élèves.

La distribution de cette année fut présidée par M. Buls, échevin, faisant fonctions de bourgmestre. Nous donnons en entier le remarquable discours que celui-ci prononça à cette occasion.

Messieurs,

L'art a des manifestations multiples ; il ne se révèle pas seulement dans les tableaux des peintres, les statues des sculpteurs, les monuments des architectes ; mais, comme l'ont fait remarquer les philosophes qui étudient les évolutions de l'esprit humain, les savants qui recherchent les origines de l'homme et les historiens qui veulent saisir les premiers vagissements de l'art, le besoin de s'embellir soi-même et d'orner ses vêtements, ses armes, ses ustensiles de ménage, sa demeure, apparaît chez

l'homme dès l'état sauvage pour se développer et s'affiner chez les peuples civilisés.

Cependant chez ces derniers nous observons un phénomène qui semble fait pour ébranler notre foi dans le progrès de l'humanité.

Quand nous considérons les céramiques de la Chine, les broderies du Japon, les bronzes d'Herculanum, les tapis d'Orient, et que nous les comparons aux produits similaires de notre glorieux XIX[e] siècle, si fier de ses progrès dans le domaine scientifique, politique et social, nous devons souvent reconnaitre des symptômes de décadence.

On a cherché à expliquer ce fait en disant que l'art découlait directement du sentiment inconscient. La science viendrait alors glacer cette intuition du beau, comme la civilisation atrophie chez l'homme les instincts délicats du sauvage.

Cette explication est trop simple : les faits humains ne s'éclaircissent pas à l'aide de solutions aussi élémentaires. Ne voyons-nous pas la sculpture, la peinture, l'architecture, passer par les trois périodes de l'enfance, de l'âge mùr et de la décadence, et se trouver ainsi en concordance parfaite avec la civilisation.

C'est à l'époque où la Grèce avait pris la pleine possession de la pensée humaine, où sa civilisation brillait de son plus pur éclat qu'Ictinus élevait le Parthénon, que Phidias y sculptait ses immortels frontons.

C'est au moment où les sciences et les lettres revivaient au souffle ardent de la Renaissance que Raphaël, Michel-Ange et Léonard de Vinci produisaient leurs chefs-d'œuvre.

Les faits viennent donc contredire ceux qui prétendent que la science tue l'art ; mais il serait tout aussi faux de dire que la science peut engendrer l'art.

Celui-ci, pour naitre et se développer, a besoin d'une certaine atmosphère dont les éléments ne se sont trouvés réunis qu'à certaines époques bénies. Rechercher ces éléments, en reconnaître les traits essentiels au milieu de la complexité de la vie des peuples, a été l'œuvre de critiques éminents, comme Hegel, Visscher, Burckhardt, Carrière, Lubke, Semper, en Allemagne; Viollet-le-Duc, Ch. Blanc, Fromentin, Taine, Havard, en France; Ruskin, Fergusson, en Angleterre.

Les immenses travaux de la critique moderne, l'investigation scientifique pénétrant dans le domaine du sentiment, nous ont rendus éclectiques et cosmopolites ; et en cela nous sommes

supérieurs à nos ancètres, qui n'appréciaient le beau que sous la forme que lui avait donnée leur époque. Aujourd'hui notre esprit a assez d'ouverture pour apprécier les mérites relatifs des œuvres de tous les peuples et de toutes les époques. Tout semble indiquer que notre siècle n'imprimera pas une forme nouvelle et originale aux arts plastiques, mais qu'il aura eu une mission à la fois vulgarisatrice et épuratrice.

Il aura sauvé de l'oubli et de la destruction ce qui restait d'œuvres de civilisations antérieures ou étrangères; il aura mis en lumière leurs caractères, leurs mérites et leurs défauts ; il aura ainsi aiguisé notre sens esthétique et purifié notre goût.

Nous avons trop tardé, en Belgique, à tirer parti de ces recherches, des richesses accumulées dans les musées et dans les bibliothèques par les voyageurs et les savants ; il n'est que temps d'en livrer les trésors à nos écoles d'art.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que, grâce à l'appui éclairé d'un gouvernement qui comprend les vrais intérêts de la nation, l'Académie des Beaux-Arts verra bientôt son enseignement se couronner de classes d'application, où ceux que leur vocation ne pousse pas vers le grand art, pourront trouver des voies nouvelles et fécondes.

Bientôt aussi, Bruxelles sera dotée d'un Musée des Arts décoratifs où vous trouverez rassemblés les exemples les plus remarquables de l'art industriel de toutes les époques et de tous les peuples; mine féconde dans laquelle vous pourrez puiser à pleines mains, où votre sens du beau se cultivera et s'élèvera, comme l'esprit s'enrichit et s'affine à la lecture des grands écrivains.

J'espère qu'alors, grâce aux dons naturels de nos populations, la Belgique s'élancera dans la carrière avec assez d'ardeur pour regagner l'avance qu'elle a laissé prendre par des nations moins bien douées qu'elle pour la culture des arts.

M. Henne, dans son rapport, rappelle les succès obtenus aux concours de l'Académie de Belgique par MM. Broerman et Derudder, et dit entre autres : « En voulant activer le progrès, en croyant épouser le goût, n'a-t-on pas, par surabondance d'expositions, amené, d'une part, l'état de gène des exposants et, d'autre part, la satiété du public? Le mécompte qu'a laissé le dernier Salon ouvert à Bruxelles, suffit à lui seul pour répondre à ces questions. Les prétendus artistes se comptent par milliers et leurs œuvres annuelles suffiraient à former de vastes magasins; c'est la fécondité de l'avortement... Mettons

les jeunes gens en garde contre les idées idiotes qui se sont emparées de quelques cerveaux, pour qui il ne faut plus d'Académies, institutions fossiles ; plus de prix de Rome, prodigalité dépourvue d'utilité pratique ; plus de tableaux d'histoire ; c'est non le passé, mais le présent qui mérite uniquement d'attirer les regards. Ce n'est que l'hypocrisie de l'impuissance qui peut porter certains hommes à abandonner les traces des anciens maîtres... Fi des madones de Raphaël et des Vénus du Titien ! vivent les rustres et les maritornes ! C'est par l'intrusion de ce mode réaliste, dit-on, que l'art se vulgarisera et se renouvellera complètement. Les adeptes de la nouvelle école trouvent des comparses qui qualifient d'infecte la peinture de notre plus célèbre peintre d'histoire, qui appellent Rubens le boucher flamand... Donnons à tous les moyens de s'instruire, car les arts industriels, comme les arts libéraux, illustrent et enrichissent un pays. Formons quelques véritables artistes et des milliers de bons artisans : nous aurons mérité de la patrie. »

Le palmarès de cette année nous donne :

Grand concours d'architecture (1,000 francs). Prix : M. Rau, J.

Architecture, composition monumentale. Prix : MM. Coenraets, H., et Motte, J.

Peinture. Prix : M. Thirionnet.

Sculpture. Prix : M. Dubois, P.

Une récompense spéciale à M. Broerman, E., qui a remporté le prix de peinture au concours ouvert par l'Académie de Belgique et le prix au concours dit de Godecharles.

En 1881-82, M. Portaels prend le cours de peinture d'après nature et de composition historique de peinture.

Grand concours de peinture (1,000 francs) : M. Van Landuyt, Ch.-J.

Architecture monumentale. Prix : M. De Vlamynck, G.

Peinture, figure d'après nature. Prix : MM. Fichelet, G., et De Geetere, G.

Sculpture, figure d'après nature. Prix : M. Dubois, P.

Composition historique. Prix : MM. Van Dyck, V., et Heusers, H.

Les cours furent fréquentés par 811 élèves.

Dans le courant de cette année, M. Bauffe propose

de supprimer les classes de peinture. Les élèves se destinant à la peinture s'adresseraient à des ateliers libres, choisis par eux, suivant leurs tendances artistiques, et où ils pourraient être subsidiés par les administrations publiques.

Cette proposition est repoussée.

En 1882-83 nous relevons 790 élèves.

A la distribution des prix, qui eut lieu le 18 novembre 1883, M. le bourgmestre Buls a ouvert la séance en remerciant le directeur de l'Académie des soins qu'il donne à la bonne marche et aux progrès de cette institution. Il félicite également les professeurs des résultats de leur enseignement, et les élèves de leurs études, en leur recommandant de continuer à bien travailler, tant dans leur intérêt que dans celui des arts, si chers à la Belgique.

M. Henne, dans son rapport, mentionne que « le cours de peinture dirigé naguère par trois professeurs, a été réservé exclusivement à M. Portaels. L'administration communale jugeant utile d'adjoindre au cours scientifique d'anatomie un cours d'anatomie appliquée aux beaux-arts, en a décidé la création et confié la direction à M. Louis Tuerlinckx. M. Deman, par suite d'une longue et cruelle maladie, a donné sa démission ; il a été remplacé par M. Pavot, qui, avec un grand dévouement et un zèle éclairé, avait provisoirement donné ses soins à la deuxième classe d'architecture. M. Naert a succédé à M. Pavot, dans ses fonctions de professeur de la 1re et de la 2e division de la troisième classe d'architecture, et la direction de la 3e et de la 4e division de cette classe a été donnée à M. Acker, ancien élève de notre Académie, qui s'y était signalé par de brillants succès, ainsi qu'à l'École des Beaux-Arts de Paris ».

D'un autre côté, M. Tasson-Snel, menacé d'être privé de la vue, crut de son devoir de résigner des fonctions qu'il ne se jugeait plus capable de remplir avec fruit pour ses élèves. En acceptant sa démission, l'administration communale lui conféra le titre de professeur honoraire, juste récompense de longs et

honorables services qui lui avaient déjà valu la croix de l'ordre de Léopold et la croix civique de 1re classe.

M. Tasson a été remplacé par M. J. Baes comme professeur de dessin de l'ornement d'après le plâtre et de composition de dessin de l'ornement. M. Demannez a succédé à M. Baes dans la classe de dessin d'après gravure, et à la suite d'un concours où il avait recueilli les suffrages unanimes du jury, M. Moonens est nommé professeur de la classe des principes.

Enfin, la mort prématurée d'Eugène Simonis, qui pendant près de vingt ans dirigea, avec le plus vif éclat et un remarquable succès, les cours supérieurs de sculpture, en a fait remettre la direction à M. Van der Stappen.

La perte de Simonis, qui eut un douloureux retentissement dans le monde des arts, a été cruellement ressentie par notre Académie, comme elle l'est encore par tous ceux qui ont su apprécier le grand artiste.

Eugène Simonis naquit à Liége le 11 juillet 1810, Il y commença son éducation et son apprentissage artistique en suivant les cours de l'Académie, dont François-Joseph Dewandre dirigeait alors la classe de sculpture. Dès l'âge de dix-neuf ans il entreprit le voyage en Italie, où Canova et Thornwaldsen venaient de relever l'art sculptural, déchu depuis le milieu du XVIIIe siècle. A Rome habitait alors notre célèbre compatriote Mathieu Kessels, qui donnait le cours de sculpture à l'Académie pontificale de Saint-Luc. Les relations qui s'établirent spontanément entre l'artiste éminent et Simonis furent d'une grande influence sur le perfectionnement artistique de celui-ci.

Simonis entra comme élève dans l'atelier de Charles Finelli, réputé le plus habile disciple de Canova. Ses études terminées, notre compatriote rentra en Belgique, où on lui offrit la place de professeur de sculpture à l'Académie de Liége, vacante par la mort de son premier maître, Dewandre. Il refusa d'emblée les offres des édiles liégeois, et vint s'établir à Bruxelles.

Signalé à l'attention publique dès 1836 par *L'Énergie* et *La Grâce,* deux œuvres qui le représentaient chacune sous un aspect différent, il conquit définitivement, en 1839, le rang qui

lui était dû, et qu'un chef-d'œuvre, *L'Innocent,* ne permettait pas de lui contester.

Le maître s'était révélé. Bientôt il consacra son génial talent au monument proprement dit, à la sculpture grandiose. Ces principales œuvres sont : le monument funéraire du chanoine Triest, dans la collégiale des Saints-Michel et Gudule, à Bruxelles; la statue de Simon Stévin, à Bruges; la statue équestre de Godefroid de Bouillon, place Royale, à Bruxelles; le fronton du Théâtre royal de la Monnaie, de Bruxelles; le bas relief, la statue de la liberté des cultes et les deux lions de la colonne du Congrès et de la Constitution, place du Congrès, à Bruxelles; les quatre bas reliefs : l'Escaut, la Meuse, la Seine et le Rhin, surmontant les cintres des fenêtres du rez-de-chaussée des pavillons de la station du Nord, place Rogier, à Bruxelles; la statue du géologue André Dumont; la statue du roi Léopold Ier, à Mons, etc.

En 1845 Simonis fut nommé professeur de l'Académie, et en 1863 il fut appelé à la direction. La même année, Louis Jéhotte s'étant démis de ses fonctions de professeur de sculpture, la ville de Bruxelles, sur la proposition du conseil académique, dédoubla ce cours. A Simonis fut dévolu le cours de composition historique et d'expression, tandis que Joseph Jacquet fut nommé professeur de sculpture d'après l'antique.

Eug. Simonis plaçait ses fonctions professorales au même rang que le sacerdoce. Rigide dans l'accomplissement de ses devoirs, d'une infatigable activité, d'une incessante assiduité, il avait en horreur la paresse et la négligence. Ennemi de l'intrigue et de la fraude, répugnant à tout ce qui frisait le charlatanisme ou la camaraderie, il ne recherchait pour l'Académie que les succès de bon aloi obtenus par de réelles études.

Parmi les services qu'il lui rendit comme directeur, on n'oubliera jamais que ce fut à ses persévérants efforts, à son concours matériel même, qu'elle est redevable du somptueux édifice où il a été permis de développer, selon ses vues, toutes les branches de l'enseignement artistique.

Les lauriers cueillis par ses élèves dans maints concours, les œuvres remarquables que beaucoup d'entre eux ont produites, parlent assez haut du mérite de Simonis comme professeur.

Pour ses collègues Simonis fut toujours l'homme loyal et sincère. Il ne marchandait pas la vérité. Sous une réserve par trop grande peut-être, il cachait un cœur d'or. Quand il aimait, c'était d'une affection profonde qui ne se démentait jamais.

Dur pour lui-même, d'une extrême bonté pour qui souffrait, il a tenu bien des bienfaits soigneusement cachés.

Son nom occupera une place glorieuse dans les annales de la patrie et y restera entouré d'une auréole éclatante, comme un impérissable exemple de dévouement et de désintéressement, de bonté et de loyauté.

Grand concours de sculpture (1,000 francs) : M. Heusers, H.

Architecture monumentale. Prix : M. Cnudde, O.

Composition historique. Prix : MM. Van Acker, H., Lagae, S., et Hoffman, G.

Peinture d'après nature. Prix : MM. Collin, M.-A., et Lacroix, H.

Sculpture d'après nature. Prix : M. Devreese, G.

Récompense spéciale est décernée aux élèves Devreese, G., et Cantillon, H.

La société artistique *L'Essor* demande qu'il soit donné suite à la décision portant qu'il serait ouvert un concours pour la nomination d'un professeur de sculpture à l'Académie. M. Dillens, au nom de l'*Essor*, demande quelle suite a été donnée à ce concours.

En 1883-84, 768 élèves suivirent les cours.

La bibliothèque de l'Académie est réorganisée de manière à rendre celle-ci accessible aux élèves comme aux professeurs.

M. le bourgmestre Buls préside la solennité de la remise des prix le 14 décembre. Retenons de son discours les passages suivants :

La sollicitude de nos magistrats a pourvu et elle ne cessera de pourvoir à ce besoin qui s'était depuis bien des années fait sentir à l'Académie. Aussitôt qu'elle fut sortie des souterrains où son développement a été longtemps entravé, considérant que les bibliothèques sont un indice certain du progrès des lumières et contribuent à les étendre, qu'elles sont, comme on l'a dit avec raison, les réservoirs de l'esprit des siècles et les archives du génie de l'homme, ils se sont empressés de voter les fonds nécessaires à la création d'une bibliothèque.

Aujourd'hui que cette bibliothèque compte déjà un millier de volumes, œuvres d'art et d'archéologie, de poésie et d'histoire,

fournissant de puissants moyens de s'instruire, d'exercer, d'épurer, de former le goût ; de trouver des règles reconnues et fondées sur de vrais principes, le service en a été organisé de manière à la rendre facilement abordable.

J'ai même à constater un des plus brillants succès que nous ayons eu à enregistrer.

Au dernier concours destiné à perpétuer la mémoire du célèbre sculpteur Godecharles, concours dans lequel la lutte a été des plus vives, les concurrents s'étant particulièrement distingués, tous les prix ont été décernés à des élèves de notre école : le prix d'architecture, à M. Horta, Victor-Pierre, de Gand, que vous allez tantôt couronner encore ; le prix de sculpture, à M. Dubois, Paul-Maurice-Joseph, d'Aywaille ; le prix de peinture, à M. Van Strydonck, Guillaume-Séraphin-Léopold-Charles-Albert, de Namsos (Norvège).

Le grand prix d'architecture (1,000 francs) fut obtenu par M. Hubrecht, J.-L.

Peinture d'après nature. Prix : M. Decoster.

Sculpture d'après nature. Prix : M. Lagae, S.

Composition, dessin, peinture. Prix : M. Delville, J.

Composition, sculpture : M. Delporte, J.

En 1884, le projet d'organiser à l'Académie une École des Arts décoratifs fut présenté ; entre autres considérations, on disait que :

Les expositions, ces luttes pacifiques, prouvent que la prospérité des industries d'art est en raison directe de la supériorité des produits et de l'originalité des modèles. Le succès va toujours aux produits conçus avec intelligence et exécutés avec économie et bon goût. Les administrations publiques, soucieuses de l'intérêt général, doivent constamment poursuivre l'amélioration de l'enseignement des arts appliqués à l'industrie. Notre pays, dont les produits d'art industriel et décoratif, anciens et modernes, sont partout fort appréciés, ne pouvait rester étranger au mouvement général qui s'est produit sur ce terrain.

La plupart de nos jeunes artistes semblent ignorer que les plus grands génies artistiques n'ont point dédaigné de s'occuper d'art industriel, et qu'ils nous ont ainsi légué bien des chefs-d'œuvre, et nombre de ceux à qui des tentatives dans la pratique du grand art n'ont laissé que des déceptions, eussent pu se créer une position enviable, en portant leurs efforts vers l'étude d'une des branches de l'art industriel.

La question du choix judicieux d'une profession est fort difficile. Une École des Arts décoratifs aide puissamment à civiliser les aptitudes des jeunes gens, en leur procurant l'occasion de manifester leurs préférences dans le choix d'une industrie d'art. On arrive ainsi à créer des artisans, des artistes, des chefs d'établissement, possédant le sens du beau, ce qui contribue à améliorer les produits des industries artistiques, de façon à justifier de plus en plus, l'antique renom d'art de notre pays.

M. le bourgmestre Buls dépose dans la séance du Conseil communal du 29 septembre 1884, un rapport sur la création d'une École des Arts décoratifs et la réorganisation de l'Académie des Beaux-Arts, dont nous extrayons les passages qui suivent :

L'Académie des Beaux-Arts ouvre annuellement ses portes à huit cents élèves en moyenne (jusqu'en 1884). Ces jeunes gens ne se destinent évidemment pas tous à devenir peintres, architectes, sculpteurs. D'après une statistique dressée en 1879, l'Académie comptait sur ce nombre cinq cent trente gens de métier ou artisans-artistes. Il suffit du reste de comparer la fréquentation des trois degrés de l'enseignement, pour constater que la majorité des élèves ne poursuit pas ses études au delà de la division élémentaire. Il en résulte donc que l'Académie, pour satisfaire à sa mission, doit devenir une école populaire, susceptible de donner aux artisans les connaissances qui leur permettront d'appliquer l'art à l'exercice de leur profession. Or, tout l'enseignement de l'Académie est uniquement organisé en vue de former des sculpteurs, des architectes et des peintres. Ce résultat, elle l'atteint, mais rien ou presque rien n'a été fait en vue des nombreux métiers. Les résultats sont d'une part la décadence de nos industries artistiques, d'autre part la création d'artistes médiocres, auxquels l'exercice de leur art donne à peine des moyens d'existence.

Cette situation fâcheuse a été signalée déjà en 1868 au congrès des arts du dessin, et ensuite en 1874. Le gouvernement, cédant aux nombreuses sollicitations, institua, le 4 mai 1879, une commission chargée de préparer un programme d'École des Arts décoratifs, à annexer à l'Académie des Beaux-Arts. En 1882, cette commission, après une longue étude, déposa son rapport. Son programme fut trouvé trop chargé et une sous-commission reçut pour mission d'opérer une revision en vue de le

simplifier, les rapports de MM. les inspecteurs Canneel et De Taye en démontrent la nécessité.

C'est ce dernier programme qui est proposé.

Voici les différents degrés par lesquels passeraient les élèves, d'après le programme :

Au seuil de l'école se présente un examen destiné à prouver qu'ils possèdent la connaissance des principes du dessin. A leur entrée dans les cours, les élèves commencent à recevoir un enseignement commun à toutes les sections de l'enseignement, comprenant l'étude du trait ou tracé des motifs de l'ornementation plane à base géométrique, puis celle de la flore ornementale et conventionnelle, enfin l'étude des projections, de la perspective cavalière, de la théorie des ombres et la pratique du lavis.

Arrivés là, les élèves rencontrent les trois grandes divisions, peinture, sculpture et architecture, et suivant que leur profession se rattache à l'un de ces arts ou qu'ils veulent arriver à être peintre, sculpteur ou architecte, ils s'engagent dans l'une des trois voies qui se présentent à eux.

La peinture sert aux lithographes, graveurs en creux et en relief, les calligraphes, les typographes, les découpeurs sur métal, ivoire et papier. Elle conduit encore aux métiers qui emploient les couleurs en teintes plates et ouvre le chemin aux peintres décorateurs, les mosaïstes, les peintres verriers, les émailleurs, les peintres sur porcelaine, les tapissiers de haute lisse, les tisserands; les futurs peintres aspirant à cultiver le grand art continueront jusqu'au bout.

Dans la sculpture on enseigne les connaissances nécessaires aux arts du vêtement, à la verrerie, à la céramique, à la glyptique et la torentique, à la sculpture décorative et la statuaire décorative, à la ciselure, la ferronnerie, la joaillerie, l'estampage.

L'architecture conduit à la décoration de la couverture des bâtiments, à celle des meubles, de la menuiserie, des charpentes des pierres, de la maçonnerie, de la construction, de la marqueterie, de la carrosserie, du découpage.

ORGANISATION DE L'ÉCOLE DES ARTS DÉCORATIFS

L'école doit fonctionner depuis le 1er octobre jusqu'à la fin de juin.

L'enseignement sera divisé en deux sections distinctes, comprenant :

1° Des cours pour les élèves pouvant consacrer la journée entière à leurs études.

Ces cours prendront quarante-huit heures d'étude par semaine, c'est-à-dire huit heures par jour.

2° Des cours pour les ouvriers qui ne peuvent disposer que de leurs soirées.

Ils auront une durée de vingt-et-une heures d'étude par semaine, ou trois heures par jour, y compris la matinée du dimanche.

Il y aura lieu d'examiner ultérieurement s'il ne serait pas utile d'annexer plus tard des cours spéciaux pour demoiselles, afin de faire participer aussi les femmes aux bénéfices d'un pareil enseignement.

Nous pourrons peut-être offrir un jour au gouvernement d'organiser, avec les éléments que nous possèderons, un cours normal pour la collation du diplôme de professeur de dessin.

Pour permettre le fonctionnement immédiat et régulier de l'École des Arts décoratifs, il serait nécessaire d'y adjoindre une bibliothèque artistique. Cette annexe indispensable pourrait être établie sans donner lieu à une nouvelle dépense. Il suffirait, en effet, de détacher du Musée royal de l'Industrie, où elle n'est pas à sa place, la Bibliothèque des Arts industriels qui s'y trouve et de la transférer avec son personnel et son budget à l'École des Arts décoratifs.

Il en serait de même du cours de construction que donne M. Laureys, le dimanche, à l'École industrielle.

Il y aura probablement lieu, vu les sacrifices que la ville s'impose pour organiser cet enseignement, de faire payer un minerval aux élèves.

Il est généralement admis que les services payés sont mieux appréciés que ceux qui sont donnés gratuitement.

Le rapport termine par le programme de l'École dont voici les principaux articles :

Aucun élève ne sera admis ni à l'Académie ni à l'École s'il ne prouve, par une épreuve, qu'il possède au moins les matières enseignées dans les écoles primaires et qu'il a suivi les cours pratiques et théoriques de l'enseignement élémentaire du programme approuvé par le conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, dans sa session de 1874.

Aucun élève ne peut passer d'un cours à un cours supérieur s'il n'a obtenu la moitié des points sur l'ensemble des travaux d'atelier et la moitié des points sur l'ensemble des branches scientifiques de sa classe.

Tous les cours sont obligatoires.

L'enseignement se divise en trois grandes parties : la peinture, la sculpture et l'architecture, dans lesquelles les élèves se rendent après avoir eu l'enseignement du premier degré, c'est-à-dire le *dessin;* 1° étude du trait ou tracé des motifs de l'ornementation plane à base géométrique; 2° la flore ornementale et conventionnelle (définition et interprétation géométrique des feuilles, fleurs et plantes); 3° l'application à l'ornement, les projections, la perspective cavalière, la théorie des ombres et principes du lavis.

Ce programme comporte l'enseignement en peinture, sculpture et architecture pratique et théorique, de tout ce qui a trait à n'importe quel métier ou industrie. Ensuite toute une suite de cours généraux pour donner aux élèves les connaissances nécessaires des différentes industries. Voilà, en ses grandes lignes, l'interprétation du programme. Cette réorganisation s'imposa d'autant plus, qu'elle venait de s'accomplir à l'Académie d'Anvers.

Les cours pendant l'année scolaire 1884-85 furent suivis par 735 élèves.

Détachons du discours de M. Henne de cette année :

Beaucoup de jeunes lauréats s'imaginent que les prix remportés à l'Académie leur confèrent déjà le titre d'artiste. Qu'ils n'oublient jamais ces sages conseils de Boileau :

« Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'écrivain du commun et poète vulgaire. »

A l'exposition internationale d'Anvers, dans la brillante section de l'enseignement qu'a fournie la ville de Bruxelles, l'Académie a été jugée digne d'une médaille d'or. La mort enleva cette année un homme qui a rendu à notre Académie de grands services, M. Félix Stappaerts, décédé le 3 mars 1885.

Stappaerts sut captiver l'attention de ses auditeurs et éprouver leurs sympathies. Érudit, il les initiait à la science, sans les fatiguer; homme aimable et spirituel, il savait lui donner une forme attrayante. Aussi les élèves se pressaient-ils en foule à son cours, et, guidés par ses leçons, par ses conseils, on en vit bientôt un grand nombre s'adonner à la lecture, prendre le goût des livres, se livrer à de fructueuses recherches dans les bibliothèques.

Du commerce le plus agréable, Stappaerts accueillait avec aménité les élèves et les jeunes artistes qui allaient fréquemment consulter l'éminent professeur. Doué d'une élocution facile et élégante, causeur humoriste, il traitait avec une certaine gaieté les matières les plus ardues et présentait, avec un grand charme, les savantes recherches et les importantes découvertes qui permettent aujourd'hui de mieux connaître, de mieux juger les temps anciens.

Ce dévouement à la science, il le conserva jusqu'à la fin de sa carrière. Quand de cruelles souffrances l'obligèrent de se séparer de ses chers élèves, la séparation ne fut qu'apparente. Jamais il ne se déroba à ceux qui réclamèrent ses conseils ou son assistance; jamais il ne cessa de s'intéresser à leurs travaux et à leurs succès.

Le palmarès donne :

Grand prix de peinture (1,000 francs) : M. De Geetere, G.

A la demande du jury, une récompense pécuniaire est accordée à l'élève J.-H. Dirickx et une mention honorable à l'élève A. Lefebvre;

Peinture d'après nature : M. Richir, J.

Sculpture d'après nature : M. Van Hove, G.

Architecture, composition monumentale : MM. Caluwaerts, S., et Van Mossenhove, H.

Le parti ouvrier belge envoie une requête au collège à l'effet de voir fixer les cours de l'Académie de 7 à 9 heures, afin de permettre à un plus grand nombre d'ouvriers d'y assister.

Durant l'année 1885-86, nous relevons les noms de 778 élèves.

La création de l'École des Arts décoratifs est ajournée, la ville n'ayant pas reçu du gouvernement l'engagement écrit de contribuer par un subside déterminé aux dépenses de la nouvelle école.

Le 20 décembre le subside est accordé.

Le Conseil communal adopte le plan d'organisation d'une École des Arts décoratifs à annexer à l'Académie,

Cette école, destinée à rendre les plus grands services à nos arts industriels et à la classe ouvrière, s'ouvrira à la rentrée du mois d'octobre 1886.

En séance communale du 19 avril 1886, M. Buls rappelle l'ajournement du projet de la création d'une École des Arts décoratifs, pour des raisons budgétaires. Aujourd'hui le gouvernement met à la disposition de la ville un subside de 23,000 francs pour cette école ; il est donc urgent, dit-il, de mettre l'affaire à l'ordre du jour. Dans la séance du 24 mai 1886, M. Buls dit : « Je crois qu'il y a un véritable intérêt démocratique » à modifier l'organisation de l'Académie des Beaux- » Arts. Des enquêtes établies en Angleterre, en » Europe et en Amérique prouvent que les pouvoirs » publics se sont attachés spécialement à résoudre la » question de l'enseignement de l'art industriel. » Le bourgmestre s'étend longuement, cite l'opinion du président des unions syndicales de France, produit des preuves de toutes sortes, que l'enseignement de l'art décoratif est nécessaire. Le gouvernement promet d'intervenir pour la moitié de la dépense. On espère de la province un subside de 5,000 francs. L'ensemble du programme fut adopté à l'unanimité.

L'École des Arts décoratifs était créée, et, disons-le hautement, grâce au travail et à la persévérance du bourgmestre Buls. Le personnel nommé à l'occasion de la création de l'École des Arts décoratifs fut : Professeurs : MM. Baes, Gérard, Evrard, Fumière, Lefebvre, Maukels, Stallaert, Vandervin, Vander Stappen, Jacquet, Waegeneer et Wauters. A la bibliothèque : M. Pieter D'hondt.

M. Baes est nommé sous-directeur de l'École.

On décide que les cours se donneront, à partir du mois d'octobre, de 7 à 9 heures. Une pétition émanant des élèves de l'Académie réclame contre la fixation

du commencement des cours à 7 heures du soir. Ils sollicitent le maintien du statu quo.

Le discours de M. Henne de l'année 1886, 5 décembre, est si intéressant au point de vue historique que nous le reproduisons en entier :

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui marque la fin d'une longue période durant laquelle l'école que des doyens de métiers avaient fondée il y a cent soixante-quinze ans, a vu successivement se développer sa bienfaisante influence et conquérir le titre d'Académie royale des Beaux-Arts. Aussi, de la modeste chambre de l'Hôtel de ville où elle prit naissance, des souterrains du Palais de l'Industrie, où elle resta longtemps enfouie, la voit-on installée aujourd'hui dans le splendide monument que lui a érigé l'administration communale.

Elle entre maintenant dans une autre sphère, et l'École des Arts décoratifs qui vient d'y être annexée, doit, sinon transformer d'une manière complète, du moins modifier profondément les modes d'instruction ; toutefois il ne sera point porté atteinte aux grands principes qui ont dominé dans l'ancienne institution et en ont fait la gloire.

Au moment où s'ouvre cette ère nouvelle, qu'il me soit permis de rappeler brièvement ce que l'Académie a produit dans ces dernières quarante-et-une années, pendant lesquelles j'ai eu l'honneur d'en être le secrétaire.

L'instruction y a été donnée à 9,814 élèves. Bien que l'enseignement académique y dominât, l'art proprement dit n'y fut jamais tout à fait négligé. A la classe des principes d'architecture, si utile aux menuisiers, aux marbriers, aux maçons, on avait successivement adjoint des cours de dessin et de sculpture d'ornement.

Les 9,814 jeunes gens qui ont suivi ces cours, comprenaient 4,466 élèves livrés par état à des travaux mécaniques et appartenant aussi bien aux professions qui les rangeaient parmi les artisans que parmi ceux à qui un travail intelligent valait le titre d'artiste.

Au chiffre que nous venons d'indiquer, il convient d'ajouter le nombre d'enfants qui, à leur entrée à l'Académie, n'avaient pas encore choisi de profession.

Si modeste qu'on considère ce résultat du mode d'enseignement au point de vue de l'industrie, il me semble qu'il ne fallait

pas le laisser inaperçu et qu'il mérite à l'ancienne Académie un certain titre à la reconnaissance publique. L'humanité, a-t-on dit, est un homme qui marche toujours. Il en est de même des institutions : lorsqu'elles sont sagement dirigées, le bien y fait place au mieux. C'est là où tendra la nouvelle organisation que nos magistrats, soucieux d'améliorer la condition des classes ouvrières et d'étendre les progrès de notre industrie, vont donner à la nouvelle école.

Elle aura pour effet, comme l'a judicieusement dit M. le bourgmestre dans son rapport au Conseil communal, de faire de l'Académie « une école populaire, susceptible de donner aux artisans les connaissances qui leur permettront d'appliquer l'art à l'exercice de leur profession ».

La plupart des cours fonctionneront le jour et le soir durant neuf mois de l'année. En outre, d'autres cours seront donnés le dimanche matin, de manière à être accessibles aux jeunes gens qui ne pourraient les suivre pendant les jours de la semaine. Tels sont, entre autres, la peinture d'ornement, de la flore, du bois, du marbre, de la technique de la peinture. Enfin, les cours du jour seront constamment ouverts aux artisans qui, en hiver, par exemple, ne seront pas occupés dans les ateliers.

Après avoir rappelé ce qui a eu lieu naguère dans l'intérêt de l'industrie, qu'il me soit permis de retracer les succès obtenus par nos anciens élèves dans les grandes luttes artistiques.

Au nom de l'élève appelé à devenir un jour l'éminent directeur de l'Académie, au nom de Jean Portaels, sorti vainqueur du grand concours pour le prix de Rome (1842), c'est avec un légitime orgueil que nous ajouterons ceux des Jean Geefs (1846), des Stallaert (1847), des Laureys (1849), des Biot (1855), des Hennebicq (1865), des Naert (1866), des Vanden Kerckhove (1867), des Marchant (1869), des Mellery (1870), des Dillens (1877), des Henry Cogghe (1880), des Charlier (1882), qui, couronnés à leur tour, l'ont suivi dans la Ville Éternelle.

Il y aurait ingratitude à ne pas ajouter à cette brillante série de succès ceux que d'autres de nos anciens élèves ont obtenus dans diverses luttes ouvertes en Belgique et à l'étranger.

Tels sont les architectes Paniset, Vincent, Rousselle, Janssens, Raymaekers, Pavot, Vanderrit, Bernard, Vander Heggen, Mennessier, Van Humbeeck, Acker, Victor Horta ;

Les peintres Degroux, Bourotte, Broerman, Van Strydonck ;

Les sculpteurs Brouwenaer, Jacques Jacquet, Dehaen, Paul et Henri Bouré, Desenfans, Derudder, Paul Dubois ;

Le graveur Campotosto.

Et indépendamment de ces lauréats; Messieurs, que de grands artistes sont sortis de nos classes, que d'éloges les diverses Expositions de Beaux-Arts ont valus à des hommes ayant puisé dans nos classes le talent qui a fait leur renommée!

La nouvelle école, nous en sommes certain, tiendra à honneur de ne pas dégénérer et de justifier par de sérieux succès les sacrifices que l'administration communale va s'imposer en sa faveur.

L'Académie des Beaux-Arts et l'École des Arts décoratifs rivaliseront dans une pensée commune pour produire des œuvres qui font la gloire et la richesse d'un pays.

Il me reste, Messieurs, à remplir une mission dont m'a chargé le conseil de perfectionnement et d'études de l'Académie. En sa dernière séance, il a décidé, par acclamation, de prier notre cher et digne bourgmestre d'agréer le témoignage public de sa reconnaissance pour la nouvelle et éclatante preuve d'intérêt qu'il vient de nous donner.

L'École des Arts décoratifs, dont il est le véritable créateur et à laquelle son nom restera attaché, portera ses fruits. Elle est de ces institutions qui contribuent non seulement à la splendeur d'une cité, mais à la prospérité générale de la patrie. Honneur au magistrat qui a poursuivi ce noble but, qui a si bien compris que l'instruction publique doit être rendue en tout profitable à la société, à qui il ne suffit pas de posséder quelques grands hommes, mais à qui il faut beaucoup d'hommes utiles!

Le palmarès renseigne :

Grand concours de sculpture (1,000 francs), M. Delporte, J.; récompense pécuniaire à l'élève Devreese, G.

Architecture monumentale. Prix: MM. Jumini, Ar., Dewulff, Ch., et Sauchez, Fr.

Peinture d'après nature. Prix: MM. Dierickx, J., et Rousseau, Ch.

Sculpture d'après nature. Prix : M. Delporte, J.

Au mois de novembre de cette année eut lieu l'ouverture de la Bibliothèque artistique de l'Académie, sous la direction de M. Van Hammée; bibliothécaire-adjoint, M. Pieter D'hondt; aide, M. Schepens; surveillant, M. Lamarque.

La Bibliothèque Artistique a été formée de deux collections : 1° de la partie artistique (arts industriels) de la bibliothèque du

Musée royal de l'Industrie, dont l'origine remonte à l'année 1852. Sa création fut décidée à la suite de l'Exposition de Londres, qui eut lieu en 1851. Modeste à ses débuts, elle a pris successivement de l'accroissement, si bien qu'en 1886, époque de son transfert à l'Académie royale des Beaux-Arts et à l'École des Arts décoratifs, cette bibliothèque pouvait être considérée comme une des plus complètes dans son genre ; 2° de la Bibliothèque de l'Académie, collection qui, quoique inférieure à la précédente, répondait mieux à l'enseignement des beaux-arts proprement dits. En réunissant ces deux collections sous la dénomination de Bibliothèque Artistique, une bibliothèque d'une réelle et grande importance a été formée, servant de pivot à l'enseignement de l'établissement où elle a été établie.

Le catalogue renferme : 1° pour ce qui concerne la peinture et les industries qui en dérivent, des ouvrages traitant des matières suivantes : la peinture, la gravure, les émaux, l'impression, le tissage, la broderie, la dentelle, la tapisserie, la reliure, la mosaïque; 2° relativement à l'architecture et les industries qui s'y rapportent, des ouvrages traitant de l'architecture, de la maçonnerie, de la marbrerie, de la taille de la pierre, de la menuiserie, de l'ébénisterie, de la marqueterie, de la carrosserie, du découpage, de la charpenterie, de la construction; 3° des ouvrages concernant la branche de la sculpture et des industries y relatives, traitant de la sculpture, de la ciselure, de l'estampage, de la céramique, de la fonte des métaux, de la ferronnerie, de l'orfèvrerie, de la bijouterie et de la joaillerie; 4° un choix d'ouvrages d'histoire se rapportant aux arts et aux diverses industries énoncées ci-dessus.

La Bibliothèque acquiert annuellement un nombre considérable de volumes; de cette façon, les collections se complètent et forment un ensemble artistique inappréciable. Des dons nous parviennent également et enrichissent la bibliothèque d'œuvres inédites de grande valeur.

Le catalogue est fait de façon à mettre facilement le lecteur au courant des ouvrages qu'il désire consulter. Pour cette raison, il a été divisé en différentes sections, comprenant : 1° l'architecture ; 2° le costume ; 3° la sculpture, la peinture, la décoration, l'ornement ; 4° l'ébénisterie, la menuiserie, l'ameublement ; 5° la serrurerie, la carrosserie, la ferronnerie, le travail des métaux ordinaires; 6° la joaillerie, l'orfèvrerie, la ciselure; 7° les arts céramiques, la verrerie et la peinture sur verre ; 8° les arts et les métiers ordinaires et usuels ; 9° l'anatomie, la

phrénologie, la perspective, les proportions du corps; 10° l'archéologie et l'histoire; 11° la biographie et la littérature; 12° les dictionnaires; 13° les expositions; 14° les catalogues; 15° les rapports; 16° les photographies; 17° les ouvrages divers; 18° les ouvrages traitant les sujets variés qui rentrent dans plusieurs des sections précédentes; 19° les nouvelles acquisitions; 20° les revues et les périodiques.

Le choix des nouveaux ouvrages à acquérir ne se fait pas seulement au point de vue des élèves qui fréquentent l'établissement, mais aussi au point de vue de tous les artisans, chefs d'établissements industriels, hommes de métiers qui pour leurs travaux ont besoin de documents relatifs à leur profession. La Bibliothèque étant accessible au public, doit pouvoir aider et rendre des services à tout le monde. Tous nous devons travailler au développement de nos arts et de nos industries, afin de maintenir la bonne renommée de notre savoir-faire, de notre bon goût et de notre intelligence, et de cette manière, par la production, faire prospérer nos industries et notre art national,

Dans notre siècle de progrès, c'est par la prospérité de l'art et de l'industrie qu'un peuple se fait valoir. C'est grâce à ces institutions où l'on développe l'esprit des jeunes générations que, dans l'avenir, la Belgique saura maintenir la renommée qu'elle a acquise antérieurement.

Notre pays, si petit qu'il soit, pourra continuer à soutenir les luttes pacifiques aux Expositions, dans lesquelles le succès va toujours aux produits conçus avec intelligence et exécutés avec économie et bon goût. C'est pour cette raison que les administrations publiques soucieuses de l'intérêt général, font tout ce qui est humainement possible pour améliorer sans cesse l'enseignement des arts appliqués à l'industrie.

Dans ces temps de luttes, on ne saurait assez engager les jeunes gens à s'adonner à l'enseignement de l'art industriel et décoratif. Que l'on n'oublie pas que tous les grands artistes, anciens et modernes, ont fait et font de l'art industriel et décoratif; que l'on ne se méprenne donc pas sur la dénomination d'art industriel ou décoratif.

En conséquence, la Bibliothèque est formée de manière à pouvoir rendre service aux artisans, chefs d'atelier, ouvriers, pour n'importe quels renseignements.

Les heures d'ouverture de la bibliothèque ont été maintes fois changées; elle est ouverte actuellement

de 1 à 4 heures et de 7 à 10 heures du soir, les dimanches, de 10 heures à midi.

Une salle d'exposition est attenante à la bibliothèque, dans les vitrines de laquelle les visiteurs peuvent admirer des collections de gravures, estampes et photographies de tout ce que l'art, l'art industriel et décoratif ont produit de plus marquant au point de vue de la sculpture, de la peinture et de l'architecture. Cette exposition est fréquemment renouvelée et permet aux élèves d'englober en quelques instants toute une période d'art ou toute une manifestation industrielle.

Nous trouvons pour l'année 1886-1887 l'inscription de 686 élèves.

Le rapport du secrétaire nous apprend :

Un événement douloureux a marqué l'ouverture de l'École des Arts décoratifs. Un jeune professeur qui faisait concevoir les plus belles espérances lui a été brusquement enlevé par une cruelle maladie. Si courte qu'ait été sa vie professorale, Henri Evrard, un de nos anciens élèves, avait rencontré les sympathies de ses collègues et mérité l'estime et l'affection de ses élèves. Tous avaient pu apprécier le zèle et le dévouement qu'il déploya dans l'exercice de ses importantes fonctions; aussi sa perte a-t-elle inspiré d'unanimes regrets.

En 1884, j'ai eu l'honneur de vous signaler les heureux résultats produits par la création de la bibliothèque dont la sollicitude de l'administration communale avait doté notre Académie. Cette Bibliothèque n'avait alors qu'un millier de volumes; elle a été richement augmentée depuis par l'adjonction de la partie artistique des collections de l'École industrielle. Ouverte au public le 3 janvier 1887, elle a été visitée déjà par 19,458 lecteurs.

M. Ch. Dewulff remporta au grand concours d'architecture le prix de Rome. L'Académie de Belgique accorda, à l'unanimité, le 1er prix de peinture à M. J.-L. Middeleer, pour sa frise décorative *Les Nations du globe apportant à la Belgique les produits de leurs sciences, de leurs arts et de leur industrie.*

Au dernier concours destiné à perpétuer la mémoire de Godecharles, cet artiste célèbre que l'Académie se glorifie d'avoir compté parmi ses professeurs, les prix de peinture et de sculpture ont été remportés par MM. J. Dierickx et E. Rombaux. Avaient eu également l'honneur d'être classés : MM. G. Fichefet, G. Hoffman, A. Levêque, élèves de peinture ; C. Samuel, V. De Haen, élèves de sculpture ; et A. Vanden Eynde, élève architecte. Ce fut un des anciens élèves de l'Académie, M. J. De Rudder, qui triompha dans le concours ouvert pour le monument Rogier. Une réception eut lieu le même jour à l'Académie, où M. le directeur Portaels félicita les lauréats — fête charmante et cordiale, où les noms des professenrs MM. Portaels, Stallaert, Laureys, et du secrétaire, M. Henne, furent vigoureusement acclamés.

Pour l'année scolaire 1887-88 nous constatons qu'il y a eu 867 élèves.

M. Moonens est nommé professeur de peinture décorative en remplacement de M. Evrard, décédé.

M. Schwilden est nommé professeur de peinture (bois et marbres) à l'École des Arts décoratifs. Ces cours se donnent les dimanches de 8 heures à midi, depuis le mois d'octobre jusqu'à fin juin.

M. Henne par son discours à la distribution des prix nous apprend que :

Cette année, sur six concurrents admis à lutter pour le prix de Rome, trois de nos élèves ont été brillamment classés : Jules Lagae, de Roulers, 1er prix : Gustave-Emmanuel Van Hove, de Wetteren, 2d prix ; Charles Samuel, de Bruxelles, mention honorable.

Dans un autre grand concours ouvert à Amsterdam, également pour le prix de Rome, deux de nos élèves, Édouard Jacobs et Henri-Adolphe Scholtz, ont remporté le 1er et le 2d prix.

Et là ne se sont pas arrêtés ces triomphes. Au concours ouvert par la Société Bruxelles-Attractions, un de nos anciens élèves,

devenu aujourd'hui un de nos excellents professeurs, Eugène Acker, a vu adopter, à l'unanimité, son projet de palais des fêtes : et le second prix a été décerné à Victor Horta, que vous avez couronné l'année dernière lauréat d'architecture.

Les classes ouvrières ont promptement compris tout l'avantage qu'elles auront à tirer des importants développements qui viennent d'être donnés à l'enseignement des arts plastiques.

Jamais le nombre d'inscriptions n'a été aussi considérable : il s'est élevé déjà, pour la présente année scolaire, à 917.

M. Donnay, Léopold-Henri-Joseph, par testament en date du 14 janvier 1887, lègue à l'Académie une somme de 25,000 francs pour la fondation d'un prix annuel à décerner au concours de paysage. L'Académie reçut cette année la visite de LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Flandre.

L'Académie est fréquentée durant l'année 1888-89 par 848 élèves.

Le rapport de M. Henne nous apprend que la mort ravit coup sur coup deux hommes du corps professoral qui s'y étaient fait justement estimer par leur mérite et par leur dévouement :

Nicolas-Théodore Loxhay, dont l'administration communale a constaté les services qu'il a rendus comme professeur du cours public d'astronomie, en vulgarisant les notions de cette science, ne fut pas moins recommandable comme professeur du cours de géométrie et de mécanique que pendant vingt-six ans il a donné à l'Académie.

Il est mort le 28 octobre, au moment où il allait jouir d'un repos bien mérité, après de longues années de travail qui l'avaient fait apprécier par ses concitoyens, ses collègues et ses élèves.

Charles-Jean Van Mierlo, frappé dans la force de l'âge, dans la vigueur de l'intelligence, au milieu d'une carrière parcourue avec honneur et dont une voix autorisée a retracé, avec l'éloquence du cœur, les importants travaux.

Loxhay et Van Mierlo ont été devancés dans la tombe par un de nos anciens professeurs, qui, jusqu'à la fin d'une longue carrière, donna des preuves d'un vif attachement à l'Académie.

J'ai nommé François Bossuet, cet infatigable travailleur, mort ou plutôt s'éteignant devant le chevalet qui avait vu tant de toiles

« ...... s'animer sous ses doigts. »

Lors de la réorganisation de l'Académie, en 1835, l'illustre maître qui avait été appelé à la diriger, Navez, estimant, comme Léonard de Vinci, que le peintre ou le dessinateur qui n'observe pas les lois de la perspective, ressemble au pilote qui voudrait naviguer sur l'Océan sans boussole, proposa la création d'un cours de perspective. Cette proposition ayant été adoptée, Bossuet fut nommé professeur du nouveau cours le 1er octobre 1835. Son remarquable *Traité de perspective*, resté toujours en grande réputation, justifia ce choix, et l'auteur ne le justifia pas moins par le zèle qu'il mit à professer son art.

Après quarante ans de services, il obtint l'éméritat (1er janvier 1875), mais il n'oublia jamais l'institution où il avait passé à peu près la moitié de sa vie. Appelé, chaque année, à juger les concours de perspective, il le fit constamment avec l'exactitude et le soin qu'il avait apportés dans son enseignement. Ses collègues du jury, qui comptait plusieurs de ses anciens élèves, se plaisaient à reconnaître la sûreté de son jugement, comme l'aménité qu'il apportait dans les discussions auxquelles donnaient lieu parfois les diverses appréciations des travaux qui leur étaient soumis.

M. le bourgmestre ayant pris la parole et s'adressant à M. Henne, lui dit ces mots :

Depuis près d'un demi-siècle notre dévoué secrétaire-administrateur a prêté son concours actif aux progrès de notre première école d'art ; il a suivi d'un œil paternel les succès remportés par nos élèves aux concours de l'Académie, aux concours pour les prix de Rome, aux expositions nationales, aux expositions internationales.

Nous pouvons le constater avec un légitime orgueil, nos artistes ont dignement soutenu l'antique renom de l'école flamande, et parmi ceux que l'étranger acclame, il se trouve beaucoup d'anciens élèves de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles.

« *Mon cher Secrétaire-Administrateur,*

» Vous avez cru devoir demander votre retraite à raison de

votre grand âge, vous avez certes acquis le droit de vous reposer après la vie active que vous avez consacrée à l'étude et au travail, mais je constate avec joie que votre verte vieillesse vous laisse encore assez de force pour continuer à suivre les travaux de nos élèves : ce n'est donc pas un adieu que je vous adresse, c'est au revoir que je vous dis. Nous espérons vous voir longtemps encore parmi nous pour saluer les victoires des jeunes gens de cette école, à laquelle un demi-siècle de votre existence vous rattache. »

Ces paroles, improvisées, de l'honorable magistrat, dit le rapport, ont vivement ému l'assemblée qui les a accueillies par d'unanimes applaudissements, et c'est les larmes aux yeux que M. Henne a remercié l'homme de cœur qui venait de récompenser si noblement de longs services.

Le grand concours de sculpture (1,000 francs) fut remporté par M. Devreese, G.

Prix de paysage (legs Donnay) : M. Reubens, J.

Sculpture d'après nature : M. Rousseau, V.

Peinture d'après nature : MM. Flodru, J., et Leempoels, J.

Architecture, composition monumentale : M. Dupuits, L.

Pour la première fois depuis sa fondation, le nombre de 1,000 élèves est atteint par notre Académie ; en effet, nous constatons que pendant l'année 1889-90 il y a eu 1,018 élèves inscrits.

MM. Verhoeven et Combaz sont nommés professeurs en remplacement de MM. Loxhay et Van Mierlo. M. Van Keirsbilck est chargé de donner le cours de dessin d'après les fragments d'animaux et le bas relief. M. Moonens, le cours de dessin de solides et d'objets industriels. M. Taelemans, après un remarquable concours, est nommé professeur d'éléments de dessin.

Le rapport enregistre cette année encore deux morts dans le corps professoral :

C'est d'abord la mort de M. De Groneckel. Quittant la direc-

tion de l'Académie de Lokeren, il entre à Bruxelles comme professeur de principes de dessin (3e et 4e classe) en 1863; il passa en 2e classe en 1866. Il se fit remarquer par un enseignement sérieux, et beaucoup de nos meilleurs artistes se rappellent encore ses leçons avec plaisir. Il professa dans la classe de tête antique depuis 1886; mais son passage devait y être de courte durée : De Gronckel mourut le 8 janvier 1890, laissant dans la mémoire de tous le souvenir d'un bon professeur et d'un homme loyal et intègre.

Enfin, Alexandre Robert, qui pendant vingt-sept ans se dévoua tout entier à l'Académie, d'abord comme professeur de dessin d'après la tête antique, fonctions auxquelles il fut appelé en octobre 1863, et enfin comme professeur de peinture et de dessin d'après la figure antique, titre qu'il obtint deux ans plus tard.

Les paroles émues prononcées tant au nom du corps professoral qu'au nom de ses élèves et anciens élèves, ont montré quelle grande place il occupait non seulement dans notre enseignement, mais aussi dans l'affection de tous.

Le prix de Rome de cette année (architecture) fut remporté par M. A. Verhelle. A la suite des concours ouverts par l'Académie de Belgique, M. Fr. Hoffman remporta le prix pour son diplôme, qui a été très apprécié. Au dernier Salon plusieurs des meilleurs élèves ont su se produire.

Citons MM. Gilsoul, Keuller, Leempoels, Mlle Marcotte, MM. Stevens, Van Doren, Dieudonné, Laeremans, Bonequet, Kemmerich, Puttemans, Weygers et Wyninxe. MM. Ch. Levêque et Rousseau obtinrent le prix Godecharles.

Mentionnons encore MM. Victor, De Haen et E. Lambot, qui ont été classés seconds candidats pour la sculpture et l'architecture, et M. L. Rotthier, qui a obtenu une mention honorable en peinture.

Le 17 février 1890, M. André, échevin des beaux-arts, soumet à l'approbation du Conseil le règlement organique et d'ordre intérieur de l'Académie et de l'Ecole des Arts décoratifs. Les modifications les plus

importantes sont les suivantes : 1° Augmentation du nombre des membres du Conseil communal délégués au conseil académique ; ce nombre est porté de 3 à 4. 2° Perception d'un minerval. Cette mesure, disait-on, qui a été appliquée sans difficulté aucune depuis la création de l'École des Arts décoratifs, ne peut entraver en rien l'accès de l'Académie aux jeunes gens méritants se trouvant dans une situation de fortune modeste. Le collège, en effet, se montre très bienveillant dans l'octroi des bourses, mais il leur a paru équitable de faire payer le minerval peu élevé, décidé par le règlement, aux élèves qui sont en situation de supporter les frais de leurs études.

L'établissement d'un minerval est en même temps un excellent moyen de discipline.

3° Création d'un diplôme d'architecte que les élèves pourront obtenir dans les conditions déterminées.

Ce projet est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ce règlement préconise que les concours de fin d'année comprendront des applications des trois arts aux métiers qui en dérivent.

Des visites aux ateliers, aux manufactures, aux grands monuments ou à des chantiers seront organisées pour les élèves du 2e et du 3e degré, le dimanche et, autant que possible, dans la semaine.

A leur sortie de l'École des Arts décoratifs, les élèves ayant suivi avec fruit les cours supérieurs, recevront un certificat de capacité sur la proposition des professeurs.

Une proposition de M. Godefroy, conseiller communal, tendant à augmenter le crédit de l'Académie de 1,000 francs et de décréter la gratuité des cours, est rejetée.

Cette année, au grand concours d'architecture (1,000 francs) ce

fut M. Lambert, F., qui l'emporta. Une récompense pécuniaire fut accordée à l'élève Hano, G.

Prix de paysage (legs Donnay) : M. Gilsoul, V. Mention honorable avec récompense pécuniaire : M. De Koninck, A.

Architecture, composition monumentale : MM. Lambert, F., et Verhelle, A.

Peinture d'après nature : MM. Raucq, R., et Van Esbroeck, E.

Sculpture d'après nature : M. Van Vaerenberg.

La bibliothèque prit cette année une extension considérable.

M. Schepens, littérateur, aide-bibliothécaire, prend sa retraite pour raison de santé.

Le nombre d'élèves augmente toujours et en 1890-91 on admet 1,108 élèves.

M. Van Severdonck remplace M. Robert.

L'Académie ouvre deux nouveaux cours. Le cours temporaire de gravure à l'eau-forte, confié à M. Demannez, et le cours pratique de mise au point, dont le titulaire, M. Aerts, a été nommé à la suite d'un concours.

Grand concours de peinture (1,000 fr.) : M. Raucq, R.; mentions honorables avec récompenses pécuniaires : MM. Schacken, L., et Toussaint, J. Mentions honorables : Mlle Marcotte, L., et M. Van Esbroeck, E.

Prix de paysage (legs Donnay) : M. De Koninck, A. Mention honorable avec récompense spéciale : M. Bartholomé, L.

Peinture d'après nature : Mlle Marcotte, L.

Sculpture d'après nature : M. Bonquet, H.

Architecture, composition monumentale : M. Cordyns, A.

L'Académie est fréquentée en 1891-92 par 1,103 élèves, plus de 200 demandes ont dû être refusées faute de place.

M. Desvachez est appelé à remplir les fonctions de secrétaire de l'Académie. Il est le fils du célèbre graveur D.-J. Desvachez dont nous tenons à signaler ici les œuvres, entre autres *Le Compromis des nobles*, qui mit le sceau à la réputation d'une de nos plus pré-

cieuses intelligences artistiques. Il grava aussi dans le temps pour la galerie de Florence, le portrait du pape Jules II, d'après Raphaël.

M. Verdeyen est nommé professeur de la tête et du torse antique en remplacement de M. Van Severdonck. M. Saintenoy est nommé professeur d'histoire de l'architecture.

Reproduisons du remarquable discours de M. Desvachez, secrétaire de l'Académie, prononcé à la distribution des prix le 11 décembre 1892, les passages suivants :

A la suite d'une décision du conseil académique du 5 janvier 1889, les jeunes filles ont été admises à suivre les cours. Cette mesure présente certains avantages, notamment au point de vue de l'art décoratif ; au milieu de l'activité débordante de ce siècle et de la lutte constante pour la vie, elle facilite à la femme l'accès d'une carrière où elle peut déployer un talent parfois si souple et si délicat.

Les jeunes filles, dont le nombre s'accroît de plus en plus, ont, cette année, suivi au nombre de 30 les cours des deux institutions et plusieurs y ont obtenu de très beaux résultats. Nous n'avons, constatons-le avec satisfaction, qu'à nous louer du tact dont MM. les élèves usent à leur égard et nous pouvons même dire que leur présence n'a exercé sur la discipline aucune influence défavorable. Mais la question ne nous paraît pas entièrement résolue en ce qui concerne les classes supérieures de l'Académie, et des esprits très réfléchis redoutent quelque peu les inconvénients qui peuvent résulter de la présence de la femme dans le même local que les jeunes gens, pour l'éducation artistique de ceux-ci.

Que d'élèves ayant des aptitudes prononcées pour les arts ont brillé d'un certain éclat pendant la durée de leurs études et qui, manquant d'envergure, insuffisamment trempés pour la lutte, trouvant la carrière encombrée, ou pour toute autre cause, n'ont cependant pas réussi à se faire un nom ! C'est que ce n'était pas là leur véritable voie. L'esprit humain est d'une diversité infinie, et le développement du goût, le besoin de luxe, la variété des produits permet à chacun d'occuper la place qui lui revient.

Il y a même là plus qu'une question de succès personnel, il y a une question économique de la plus haute importance. Comme le faisait très judicieusement remarquer un de nos professeurs dans un rapport adressé au conseil de perfectionnement des arts du dessin, la concurrence avec les pays voisins se fait de plus en plus grande, et il importe de lutter avec leurs produits tant par le bon goût et la nouveauté des modèles que par leur parfaite exécution.

C'est précisément dans ce but qu'a été élaboré le programme de l'École des Arts décoratifs; après les études préparatoires nécessaires pour développer leur habileté manuelle, les élèves sont exercés à la composition et suivent des programmes différents en concordance avec leur métier ou l'industrie qu'ils pratiquent : « Les uns s'occupent spécialement des bronzes, d'autres des meubles, d'autres encore des broderies, des cheminées, des menuiseries de luxe, de peinture décorative, etc., et, comme complément de ce cours de composition, les élèves réalisent à domicile leurs conceptions longuement étudiées tant au point de vue artistique que pratique; enfin, ils exécutent leurs œuvres en matériaux véritables; dans ces conditions, l'enseignement est suffisamment complet pour faire renaître ce que les corporations et les gildes d'autrefois avaient de bon : l'œuvre de maîtrise. »

Ce sont des travaux de ce genre que le public a pu remarquer à notre exposition triennale de cette année, et qui ont donné à celle-ci une note si intéressante. Grâce en partie au développement acquis par ce nouvel élément de production, cette exposition avait pris une importance exceptionnelle tant par le mérite même des études que par le nombre considérable des travaux exposés.

Le public a répondu en foule à notre invitation, nous donnant ainsi un témoignage précieux de l'intérêt qu'il porte à notre enseignement.

Indépendamment de ces divers travaux, l'exposition comprenait encore la série presque complète des œuvres couronnées au concours Godecharles. Ces concours, on le sait, ont lieu tous les trois ans, à l'occasion du Salon de Bruxelles, pour la peinture, la sculpture et l'architecture.

Trois élèves de l'Académie ont été admis au concours de Rome. C'est M. Van Esbroeck, de Bruxelles, qui a remporté la plus haute distinction, tandis qu'un

autre élève de l'Académie, M. Rotthier, obtint une mention honorable.

Ce résultat, quelque satisfaisant qu'il soit dans son ensemble, doit être pour nous un stimulant à mieux faire. On sait, du reste, que le concours de Rome donne parfois lieu à des surprises et que les élèves ne réalisent pas toujours dans une épreuve solennelle les espérances qu'ils avaient fait concevoir. Sans vouloir sortir du cadre que nous nous sommes tracé, nous pouvons bien constater, en passant, les critiques dont le concours de Rome a, tout récemment encore, fait l'objet et sur lesquelles beaucoup d'esprits éclairés sont d'ailleurs d'accord. Il ne s'agit évidemment pas du concours lui-même, mais de son organisation, qui remonte, comme on sait, à 1817. Il s'agit de cet isolement dans lequel les candidats sont placés, isolement si contraire à l'épanouissement de la pensée et qui, quelquefois, annihile les meilleures dispositions; il s'agit aussi de cette unité de sujet prescrite à tous les concurrents, quels que soient leurs tendances, leurs dispositions, leur tempérament.

Le peintre, le sculpteur, a senti, à la vue physique ou intellectuelle d'une scène, l'émotion artistique qui l'empoigne, l'inspire et lui fait produire un chef-d'œuvre; d'autre part, tout artiste qui s'impose un travail de composition, l'étudie, le mûrit, consulte des documents, tandis que les exigences du concours imposent à des jeunes gens à peine sortis des bancs de l'école des conditions où les moyens d'investigation font défaut, où leur génie n'a presque rien à dire, et beaucoup plus difficiles que celles où se trouvent les artistes « arrivés ».

C'est là, nous le répétons, une situation connue et que tous les hommes de progrès cherchent à améliorer. Au surplus, le concours Godecharles, dont le succès est si grand, est la meilleure preuve de ce que peut produire la liberté dans les arts.

Du palmarès :

Grand concours de sculpture (1,000 francs) : M. Weygers, D.

Sur la proposition du jury, des récompenses spéciales ont été accordées à MM H. Bouquet et J. Kemmerich, des mentions honorables à MM. V. De Haen et J. Duquet.

Prix de paysage (legs Donnay) : M. Van Doren, E.

Mention spéciale à l'élève M. Van Moer, G.

Architecture, composition monumentale : M. Van Ysendyck, M.

Peinture d'après nature : M. Janssens, E.

Sculpture d'après nature : MM. Huysmans, Fr., et Koninc, Ch.

En l'année 1892-93 le nombre des élèves est de 1,130 parmi lesquels il y a 50 jeunes filles.

La bibliothèque a été fréquentée par 14,516 lecteurs.

M. Leleu, Albert, est nommé surveillant à la bibliothèque.

Du rapport de M. le secrétaire :

On déplore la perte de M. Waegeneer, professeur à la 3me classe d'architecture, enlevé prématurément par une impitoyable maladie. Entré à l'Académie en 1886, il avait été chargé de la classe d'éléments d'architecture et s'était distingué par l'excellence de son enseignement ; par la droiture et l'aménité de son caractère, il avait su se concilier les sympathies de tous ; les élèves perdirent en lui un guide sûr, et les professeurs, un collègue dévoué ; son souvenir ne périra pas.

M. Tuerlinckx, professeur d'anatomie appliquée, dont le grand âge était venu trahir la bonne volonté, a obtenu un congé illimité ; il fut remplacé par M. Hoffman.

M. Hubrecht est nommé professeur d'architecture à la suite d'un concours. Le Conseil communal vote les crédits nécessaires pour la création d'une seconde classe de dessin linéaire et d'un auditoire pour les cours spéciaux.

Le cours d'anatomie a été réorganisé et durera deux ans, au lieu d'un, la durée de l'enseignement de l'ostéologie sera réduite au profit de l'anatomie et de la myologie. Afin de mieux relier l'enseignement du dessin élémentaire à la classe d'objets industriels, le programme de la deuxième section du premier de ces cours a été complété par l'étude des solides.

Les cours temporaires de gravure, donnés par M. Demannez, et de décomposition des couleurs, donné par M. Puttemans, ont obtenu un plein succès.

Le concours d'après l'antique, abandonné depuis 1885, a été rétabli.

Il a été décidé que le délai de trois ans fixé par le règlement du prix Donnay (paysage), et pendant la durée duquel les concurrents ont le droit de se faire inscrire, doit être compté depuis la première inscription au cours du paysage.

Les élèves ont fait, sous la conduite du sous-directeur de l'École des Arts décoratifs, quelques visites dans les musées et monuments publics : Hôtel de ville, le Palais de Justice et les Musées du Parc du Cinquantenaire. Pour la visite de ces monuments les explications nécessaires ont été gracieusement données, respectivement par MM. Wauters, archiviste, A. Jamaer, architecte de la ville, Jean Baes, sous-directeur, et Van Hammée, conservateur des musées.

Mentionnons du discours de M. Desvachez, distribution des prix de 1893 :

Qu'il nous soit permis d'ajouter que nos installations et nos méthodes d'enseignement sont appréciées des hommes compétents du pays et de l'étranger, qui viennent fréquemment s'inspirer de notre organisation et nous demandent communication de nos programmes. Les marques d'intérêt que nous avons reçues à cette occasion font honneur à l'administration de la capitale et constituent en même temps un précieux encouragement pour tout le corps professoral.

M. Rombaut obtint le prix de Rome et M. De Haen fut classé second. Le grand prix au concours d'architecture fut obtenu par M. H. Van Dievoet ; mention honorable à M. Van Aerenbergh.

Prix de paysage (legs Donnay) : M. J. Debeul. Mention à MM. Bartholomé, L., et Toussaint, F.

Architecture, composition monument[le] : M. Van Aerenbergh, A.

Peinture d'après nature : M. Van den Bossche, H.

L'année 1893-94 ne renseigne que 925 élèves, dont 36 jeunes filles.

Mort de M. Teurlinckx. M. Van Hammée, bibliothécaire, remplace M. Gérard, professeur de costume, en congé pour cause de maladie. M. Pieter D'hondt remplit les fonctions de bibliothécaire.

M. V. De Haen remporte le prix de Rome. L'Académie accorde une récompense spéciale à M. V. Rousseau et à M. H. Bonquet. Grand concours de peinture (prix 1,000 francs) : M. Bastien, A. 1re mention honorable : M. Rotthier, F. ; 2e mention honorable : M. Gouweloos, J. Prix de paysage (legs Donnay) : M. Bastien, A. Mentions honorables à MM. Toussaint, F., Henrard, A., Demannez, F., Rion, L., et Werleman, Ch. Architecture, composition monumentale : M. De Biscop, J. Peinture d'après nature : MM. Daens, A., et Werleman, Ch. Sculpture d'après nature : M. Nocquet, P.

En 1894-95 il y eut 1,003 élèves. 171 n'ont pu être placés.

Mort de M. Doucet, conseiller communal, membre du conseil académique. Cette année fut pour l'Académie une année de grand deuil ; successivement on perdait l'éminent maître J. Portaels, dont nous laissons suivre ici une courte biographie, ayant à cœur de rendre plus tard un grand hommage au grand maître qui dirigea l'Académie avec la grandeur d'âme d'un artiste et la conscience d'un homme dont la devise était : « Être bon dans ce monde ». M. Pavot, professeur d'architecture, M. Quinaux, professeur de paysage, et M. Gérard, professeur de costume, nous étaient enlevés successivement. Honneur à la mémoire de ces hommes de bien, à ces savants professeurs, à ces méritants artistes.

Portaels (Jean-François), né à Vilvorde le 1er mai 1818, peintre d'histoire, fut sans contredit un des hommes les plus remarquables du monde artistique. Il remporta le prix de Rome à l'âge de vingt-quatre ans, en 1842. Portaels était en ce moment à Paris, et c'est sur les instances de ses amis de là-bas et d'ici que spontanément il se présenta et gagna les lauriers. De 1847 à 1850 il dirigea l'Académie des Beaux-Arts de Gand. Le 4 janvier 1855, il fut nommé membre de l'Académie de Belgique. De 1863 à 1865, il fut premier professeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, membre de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers et d'Amsterdam. Depuis 1870, membre du comité

des monuments anciens et de la direction des Musées de peinture et de sculpture. En 1878, il devint directeur de la classe des beaux-arts à l'Académie de Belgique.

Élève de M. Navez, ce noble régénérateur de l'art en Belgique après l'époque de marasme, sinon de décadence, qui marqua le règne de Napoléon Ier, le jeune Portaels suivit jusqu'en 1839 les leçons de ce digne maître, dont dix ans plus tard il devait épouser la fille unique.

Il entra en 1840 dans l'atelier de P. De la Roche à Paris. Pendant les quatre années qu'il fut pensionnaire de notre gouvernement, il fit deux voyages d'études en Orient. Il consacra à l'Italie le reste de son temps et en rapporta de nombreux travaux.

La Grèce, l'Egypte, furent visitées plus d'une fois, et de ces différents pays il revint chaque fois avec force études qui lui vinrent à point jusqu'à ses derniers jours. Comme Horace Vernet, il traitait des sujets tirés de la Bible. Il peignit ainsi des Syriens et des Arabes, partant de l'idée que le costume des Juifs, des Egyptiens, etc., était le même il y a trois mille ans qu'actuellement. Les personnages, en tous cas, sont étudiés d'après nature, et plus vivants que ceux des tableaux où ils sont parés avec des habillements devenus aujourd'hui « classiques ».

Revenu en Belgique, en 1847, il expose à Gand *La Salamite* et un grand portrait de Mehemet-Ali, vice-roi d'Egypte, qui est une de ses œuvres les plus remarquables, et des plus appréciées.

Je pourrais parler longtemps des voyages du maître en Palestine, au Maroc, en Egypte, en Espagne, en Italie, etc., mais cela n'est pas possible ici; je me bornerai à citer les œuvres les plus admirées du maître, et créées à différentes époques : *Conteur dans les rues du Caire, Jeune Juive, La Salamite, Fatma, La Bohémienne, La Sécheresse aux Indes, Funérailles dans le désert de Suez, Les Fileurs grecs, Rebecca, Ruth, Léa et Rachel, La Fille de Jephta, La Mort de Judas, Un Souvenir du Caire, La Danse des Almées, L'Hospitalité arabe*; les deux tableaux de 1844 et les cinq autres de 1847, exécutés comme envois de son prix de Rome, desquels il y en a trois qui se trouvent au Musée de Bruxelles. Jamais, avant Portaels, un peintre n'avait rendu d'une manière aussi juste, aussi vigoureuse, les tons chauds du soleil d'Orient, de même que les populations et les mœurs de ce pays.

Après son immense succès à l'exposition gantoise, il devint, comme nous le disions plus haut, le directeur de l'Académie des Beaux-Arts de cette ville, en remplacement de M. Vander Haert, décédé la même année.

En 1850, il quitta la direction de cet établissement pour se fixer complètement à Bruxelles. Là, il s'exerça avec M. Vanden Eycken à la peinture de fresques. Son premier essai fut la décoration de la chapelle des frères de la Doctrine chrétienne. Cet important travail fut achevé en deux ans. C'était le maitre lui-même qui supportait la plus grande partie des frais de cet ouvrage, soutenu par le comte Ch. de Villermont, qui avait beaucoup d'attachement pour cette œuvre artistique. Portaels employa pour la première fois le procédé connu sous le nom de *wasser-glas*.

M. Charles Rogier, alors ministre de l'Intérieur, appréciant les qualités de la nouvelle méthode, chargea Portaels de décorer le fronton de l'église Saint-Jacques sur Caudenberg, dont la façade se trouve entièrement exposée à toutes les intempéries. Bien armé, Portaels se mit courageusement à l'œuvre, malgré toutes les difficultés avec lesquelles l'ouvrage marchait de pair. Cette œuvre d'art, sur une des plaines les plus en vue de Bruxelles, a résisté jusqu'ici à la pluie, la neige, la gelée, et rien n'a eu de prise sur la force du coloris. L'expérience fut concluante et depuis lors beaucoup l'ont imité. Wilhem Kaulbach entre autres décora le Musée de Berlin de cette manière, tandis que les peintures murales du *Munchensche Pinacotheken* étaient en décadence depuis longtemps déjà.

Portaels, avec Stallaert, Vanden Eycken et Robert, a fait aussi la peinture des fresques dans la demeure du docteur Nolet, fresques qui se trouvent actuellement au Musée de la ville de Bruxelles (*Broodhuis*).

Un des plus glorieux souvenirs de Portaels est la fondation de son « atelier », où se sont formés quelques-uns de nos meilleurs artistes.

C'est là qu'il y a trente ans Émile Wauters se fit remarquer avec sa *Bataille de Hastings* (le cadavre de Harold, reconnu après la victoire, par sa maitresse), ainsi que Agneessens, le avori du maître et primus de l'atelier.

Dans ce groupe d'artistes, rivalisait sans mesquinerie ni jalousie, Cormon, qui plus tard fit le portrait si vivant, si fidèle de son maitre. Cormon, cet éminent peintre d'histoire, commença à Bruxelles comme peintre animalier, avec une étable

sur laquelle Portaels exprima son admiration. Comme troisième élève, nommons le sculpteur « le petit Stappant », comme on l'appelait alors, et en qui tout le monde reconnait Vander Stappen, qui travailla déjà à sa *Toilette du Faune*, actuellement au Musée de Bruxelles. Mais parlant de l'atelier Portaels, donnons pour un instant la parole à Camille Lemonnier :

« Il y avait en ce temps-là — dans un coin du vieux Bruxelles — un atelier de peinture qui faisait joliment parler de lui.

C'était en ce quartier Notre-Dame-aux-Neiges, aujourd'hui disparu et qui alors s'entrecoupait de ruelles, où, çà et là, dans une demi-obscurité, fleurissait encore le cabaret à tourelle, avec ses bancs de bois abrités sous les verdures et la rugueuse planche défoncée par le roulement des boules.

Là, vers le milieu de la rue de l'Abricot, une rue de silence et d'ombre, qui, à l'heure des écoles, s'animait d'un grand cognement de sabots, s'ouvrait une impasse, baptisée d'un nom musical — l'impasse Sainte-Apolline, où toute verte de l'épaisse draperie de licou d'or, se revêtait un mur voisin. On montait un raide escalier tournant, aux marches de pierres creusées par des ascensions réitérées, et l'on avait devant soi l'entrée de l'atelier. Défense était faite aux profanes de pénétrer dans ce lieu sacré, qu'un veilleur, vrai cerbère, gardait incorruptiblement et où n'avaient accès que les seuls affiliés.

Or, ils étaient quinze à vingt qui, chaque matin, la barbe en pointe et les cheveux broussailleux, gravissaient les degrés du vieil escalier, et un à un, disparaissaient derrière le grand mur sombre, tenant du voisinage. Une vente de Carbonari n'eût pas semblé plus redoutable aux honnêtes bourgeois qui, dans les enclos prochains, pratiquaient les vertus domestiques. On parlait de mystères abominables, de chairs nues étalées sous la clarté des fenêtres, de cérémonies païennes accomplies dans l'oubli de toutes les pudeurs ; et quelquefois des clameurs rauques montaient, comme d'un sabbat, achevant de consterner les vieilles demoiselles au cœur tremblant.

C'était, pour les grands garçons émancipés dans le coup de folie des vingt ans, le temps des farces exhilarantes et des joyeuses bouffonneries. A travers les graves études, un vent de jeunesse soufflait, qui leur mettait dans la tête un vol bourdonnant de folles mouches. Renouvelant la tradition des épreuves, toujours sévissantes dans les ateliers parisiens, ils avaient imaginé, pour les nouveaux venus, des supplices baroques, qui se ressentaient des raffinements cruels au moyen desquels ces

Donatien en herbe torturaient dans leur composition les vieux martyrs chrétiens. Et d'autre fois, tous ensemble se liguaient contre le quartier, semant dans la placidité d'alentour des paniques bleues. Cette turbulence, toutefois, ne les distrayait pas trop sensiblement du travail, puisqu'elle ne les a pas empêchés de devenir tous de bons peintres.

Vers le milieu du jour, la porte s'ouvrait brusquement, et un homme, trapu, solide, la face sanguine, entrait dans l'atelier, se glissait entre les chevalets, allait de l'un à l'autre, rappelant au respect de la nature les égarés, et fortifiant les mieux voyants d'un applaudissement discret. C'était le bon maître, de qui l'enseignement devait imprimer une si forte poussée à toute la jeune école et qui, dans l'histoire de notre art, héritera, pour sa sollicitude à faire lever les germes, le renom de forfait jardinier. Au début, on avait vu aussi apparaître un vieillard d'un esprit demeuré vert sous les ans, celui qu'on appelait le père Navez. Une antique habitude le ramenait à cet atelier, qui était son œuvre et où toute une génération s'était façonnée sous sa discipline. La mort l'en éconduisit un jour.

Ce qu'était son gendre et ami, Jean Portaels, le groupe qui s'est engendré de lui l'a suffisamment fait voir. Dévotieux à la nature, il la proposait comme modèle à ses élèves, mettant au-dessus de tout le scrupule de la vérité et un des premiers appliquant les esprits à cette sincérité dans le sentiment et l'expression, qui est le fondement de notre art moderne. Il cherchait, en outre, à développer chez le néophyte les facultés de composition.

« C'étaient généralement des sujets empruntés à la Bible qu'il imposait, en prévision des grands concours de Rome, et chacun s'efforçait d'y mettre le balancement classique des lignes et l'étude franche du modèle d'atelier. Quelques-uns se montraient particulièrement habiles dans le groupement : Van Hammée, Van den Kerckhove, Hennebicq, Verdeyen, Wauters, Coppieters. D'autres témoignaient une préoccupation plus exclusive du morceau bien peint : Agneessens, Impens, les deux frères Oyens, G. Brown (1). »

Et le même critique qui formulait le jugement sur la doctrine du professeur et les effets qu'elle amena, résumait en ces termes les tendances générales du groupe :

« On peut affirmer que, malgré les efforts du professeur pour

(1) *Histoire des Beaux-Arts en Belgique*, par Camille LEMONNIER.

développer les qualités de composition, en même temps que les qualités d'exécution, celles-ci prédominèrent dans l'œuvre de la génération qui sortit de ses mains : ce furent, en majeure partie, de bons et solides peintres, d'une invention peu abondante, mais disposés à voir les choses sous leur angle exact, l'œil exercé, la main preste, ayant en commun le don de s'assimiler les tons de la nature et les formes précises, quelquefois avec des tempéraments différents, possédant en outre une sorte d'originalité collective basée sur un sentiment nouveau de la couleur et de la composition. »

Il n'est ici question, à la vérité, que des élèves de la première heure, la plupart passés maîtres à leur tour, et encore parmi ceux-là l'auteur a-t-il omis, involontairement sans doute, des noms auxquels s'est attachée la lumière. C'est, en effet, une des particularités de ce remarquable atelier d'avoir produit beaucoup de bons artistes dans tous les genres. Tandis que Agneessens, Hennebicq, Verdeyen, les deux Oyens, Blanc Garin, Wauters, Cormon, de Lalaing, Franz Meerts, Van Alphen, Wulfaert, Emile Charlet, Charles Lefebvre, Léon Frédéric, Mayné, Frédéric Tschaggeny, Van Gelder, Gislain, Nisen et les autres peignent les figures, Van der Hecht et Hasseleer se laissent aller à leur goût pour le paysage, Vander Stappen modèle en terre des premières têtes d'expression, Licot et Van Humbeek tracent des épures. On vivait là sur le pied d'un code de république de l'art, où tous les idéals avaient des droits égaux, sans prédominance d'un côté plutôt que de l'autre; et une académie n'y était pas réputée plus noble que la peinture d'un coin de bois.

Le vieil atelier de la rue de l'Abricot n'existe plus : il a disparu, comme la rue elle-même, dans la destruction du quartier; ô ruines, ô souvenirs! mais pour reparaître ailleurs, avec des éléments nouveaux, dans lesquels se perpétue sa généreuse tradition. Eût-il disparu tout entier sous l'effondrement de ses murs, la graine semée par son excellent directeur n'en aurait pas moins germé jusque dans ce temps : c'est des initiatives du groupe évoqué tout à l'heure que sont sorties les innovations plus récentes. Le libre esprit qui régnait chez les aînés a passé dans la conscience des cadets, s'ouvrant aux conjectures et s'inclinant aux solutions révolutionnaires.

Ainsi parlait le maître Camille Lemonnier de l'atelier Portaels. Les noms des élèves de ce temps et ceux qui se trouvent actuellement à la tête du mouvement artistique sont les mêmes.

Cela sont des faits, et rien ne saurait mieux asseoir la gloire de Portaels. Inutile aussi de dire combien il était aimé de ses élèves. Qu'il nous soit permis de rappeler quelle belle poésie fut prononcée par M. Lucien Solvay, au banquet donné par les anciens élèves de Portaels le 27 juin 1883, et comment Hennebicq, dans un beau et reconnaissant discours, honorait le maître.

En 1877, Portaels fut appelé à la direction de l'Académie, là il continua les saines traditions en vigueur dans son atelier, car son enseignement tout en laissant tout le monde libre, avait pour base les classiques, car qui dit Portaels, dit Navez, qui dit Navez, pense à David. Ces trois noms forment une trinité remarquable, au point de vue de l'instruction, les plus forts liens les attachent les uns aux autres. L'un a continué le travail de l'autre, sans être aveuglé pour cela de la tendance de ce temps. Ils ont formé ainsi trois écoles différentes, quoique d'accord au fond. Par leur persévérance, leur beau but et la production de leurs données idéales, ils ont eu tous les trois la satisfaction d'avoir produit des élèves qui leur font honneur.

Jean Portaels dirigeait l'Académie de Bruxelles d'une main bienveillante, presque paternelle. Il était très aimé, même de la jeune génération d'artistes qui trouvait son esthétique un peu démodée et à laquelle il donnait d'ailleurs l'exemple de la tolérance et de la plus parfaite largeur de vues.

Le grand mérite de Portaels consistait dans sa parfaite objectivité. Il respectait scrupuleusement, surtout lors de sa direction de l' « atelier libre », l'individualité de chacun de ses élèves. Son éclectisme le préservait de toute action de nature à détourner ses disciples de la voie où les poussaient leurs tendances naturelles et personnelles.

Il était d'autant plus porté à se montrer large et tolérant, que lui-même dans son art avait beaucoup varié et n'était pas resté étranger aux évolutions diverses tant à l'intérieur du pays qu'en dehors.

Chez le peintre ethnographe des belles Tunisiennes et des Marocaines qu'il étudia d'après nature dans ses fréquents voyages, l'on ne retrouve plus guère l'auteur de la *Mort d'Atala*, toile inspirée de Girodet, par laquelle il débuta; ses peintures orientales sur lesquelles flotte parfois un certain charme qui rappelle vaguement Fromentin, n'ont plus qu'un rapport très lointain avec sa *Sécheresse en Judée*, sa meilleure toile historique, et que le Musée royal de Bruxelles a eu l'impardonnable

tort de troquer, du consentement du maître, il est vrai, contre la *Loge de l'Opéra de Pesth*, qui est loin de la valoir.

Ce tableau, précieux déjà comme œuvre de transition, se trouve aujourd'hui au Musée de New-York.

Pendant les dernières années, Portaels produisit encore des artistes de valeur, entre autres : Houyoux, Van Landuyt, Dierich, Richir, Hoffman, Leempoels, Schaeken, Levêque, Broerman, tous plus jeunes, qui suivent courageusement le pas de leurs aînés, et même, les égalent déjà. Enfin, nous avons encore une poignée de plus jeunes qui recevaient encore son enseignement dans les derniers temps, et qu'il soutenait par ses bons conseils et les faisait avancer.

Sous sa direction, à l'Académie de Bruxelles, il implanta les mêmes principes en vigueur auparavant dans son atelier, autant que possible il respectait dans ses conseils toute préférence ou donnée naturelle.

Il employait toute son influence à faire porter de bons fruits en laissant germer la semence naturelle. Une tendance identique se trouve dans son caractère d'homme privé.

Portaels défendait aussi le droit de l'art par la parole. Un des discours les plus remarquables prononcé par lui et qui a su attirer l'attention, est celui prononcé le 25 septembre 1878 à l'Académie de Belgique, en sa qualité de directeur de la classe des beaux-arts, tendant à apporter certaines réformes dans l'institution des prix dits de Rome. Il y disait notamment :

« Frappé des échecs essuyés dans les concours par plusieurs jeunes artistes d'un mérite incontestable, frappé de la répugnance qu'à cet âge provoque une séquestration de dix à douze heures par jour, et cela pendant trois mois, séquestration qui a souvent pour effet de paralyser les forces des meilleurs esprits, je me suis demandé s'il était bien équitable de n'avoir recours qu'à cet unique moyen pour désigner les pensionnaires que le pays envoie à l'étranger. Dans la séance du 9 novembre 1876, j'invitais mes collègues à examiner s'il ne conviendrait pas de demander au gouvernement de modifier les règlements qui datent de 1817, et d'attribuer un certain nombre de pensions de voyage aux jeunes artistes qui, lors de nos exhibitions triennales des Beaux-Arts, auraient produit une œuvre annonçant un talent déjà formé et surtout un véritable tempérament.

» Ce moyen nouveau de désigner les pensionnaires et que j'avais depuis longtemps indiqué, a été essayé en France quatre

fois, concurremment avec le mode ancien ; il a produit d'heureux résultats.

» Pas plus qu'on ne l'a fait chez nos voisins, je ne me suis arrêté à cette objection inévitable : Qui répondra que les concurrents ne se sont point fait aider?

» Quand cela serait : cette faculté de profiter des conseils d'autrui n'est-elle pas admise dans tous les concours académiques? Et lorsque le gouvernement, à la suite d'une exposition, décerne des médailles d'or, voire même la décoration de l'ordre de Léopold, quelqu'un s'imagine-t-il de mettre en doute la paternité des œuvres qui ont valu ces distinctions à leurs auteurs? J'ai la ferme conviction que le procédé, prudemment appliqué, produirait les résultats les plus heureux et les plus pratiques; comme je le disais tout à l'heure, l'épreuve a été faite à Paris, et l'on ne saurait douter de l'efficacité d'un moyen qui a désigné des artistes de la valeur des Fernand Cormon, Sylvestre Le Houx et Lemaire.

» Placés dans de nouvelles conditions, nos jeunes gens se trouvant, pour la lutte, sur un terrain plus vaste, leurs œuvres y gagneraient en liberté et en originalité. En résumé, ce que je demande pour eux c'est : 1° la liberté du choix du sujet; 2° la liberté dans les moyens d'exécution.

» L'autre proposition, dont j'ai pris l'initiative il y a vingt-deux ans, est, j'en conviens, d'une exécution moins facile. Il s'agit de fonder à Rome une institution belge en faveur de nos pensionnaires lauréats des grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure et de musique.

» La question demandait à être étudiée à plusieurs points de vue.

» L'Académie l'a franchement abordée; une commission prise dans le sein de la classe des Beaux-Arts en a fait l'objet de ses délibérations pendant plusieurs séances; elle a rédigé un rapport accompagné de conclusions et dont le gouvernement a reçu communication.

. . . .

» Songeons à notre passé et n'oublions pas que noblesse oblige.

» Le gouvernement belge, il faut lui rendre cette justice, fait de grands sacrifices en vue de développer les arts; nous espérons les voir se concentrer sur les points les plus importants; il n'en est pas, à mon avis, qui le soit plus que l'éducation de nos jeunes artistes, et c'est pourquoi je me permets de le recomman-

der à la sollicitude du ministre bienveillant et éclairé, aux mains duquel sont confiés les intérêts de l'art belge.

. . . .

» Il existe depuis vingt-deux ans un projet élaboré avec soin, prévoyant tous les détails réglementaires relatifs à l'institution d'une école belge à Rome.

» Il y a deux ans, le ministre de l'Intérieur écrivait à l'Académie que cet objet n'était point perdu de vue par son département. Ce haut fonctionnaire ajoutait : « Les règlements des » grands concours eux-mêmes, malgré les changements récents » qui y ont été apportés, devront subir des modifications en vue » de l'application des fonds provenant du legs Godecharles. »

» Je puis donc concevoir l'espérance de voir réaliser mes vœux. »

Ces quelques lignes donnent une idée des grandes réformes que Portaels espérait introduire dans l'organisation des concours.

C'est entre vingt et trente-cinq ans que Portaels créa ses plus beaux tableaux, peignit ses plus fins et plus touchants portraits. Il excellait dans les portraits de femme. Une de ses qualités marquantes était qu'il respectait la pureté de la femme et savait faire concorder la grandeur et la beauté naturelle du corps de la femme avec les exigences de notre société moderne. Il traitait de préférence, comme je l'ai déjà dit, des scènes bibliques du Nouveau Testament. Il mettait plus d'importance à l'art que dans n'importe quelle expression de la vie humaine. Aussi son jugement était d'une très grande valeur.

Par suite des services rendus au pays, Portaels était très estimé en haut lieu. LL. MM. le roi et la reine et surtout LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Flandre tenaient énormément à lui. Il Leur était un ami les jours de tristesse comme les jours de deuil, un de ces cœurs auxquels les princes peuvent se fier, aussi Portaels appréciait très fort cette amitié et il était toujours heureux quand il avait l'occasion de raconter quelque chose de son comte ou de sa noble comtesse. Cela lui a été aussi une consolation pendant les derniers temps.

Jusqu'au dernier jour, Portaels travailla ; maint ouvrage resta inachevé ; le dernier auquel il travailla fut le portrait de son ami, l'architecte Jean Baes (1).

---

(1) Quelques-unes de ses principales œuvres sont : Portraits de la reine de Hollande, de la princesse Charlotte d'Autriche, Archiduchesse d'Autriche (fait à Manza 1852). Portraits de Paul Deroulède, Antoine Clesse, général Maréchal, Mme Rose Caron, Mlles Marie et Angele Legoult, Mlle Marie Derive, Mme Robert Reintjes, et, les dernières années, le portrait de Mlle Hautekiet.

Depuis cinq mois il s'occupait beaucoup à dessiner. Son idée était de faire une série de dessins se rapportant au mont Calvaire, plusieurs dessins sont finis, et peuvent être considérés comme des chefs-d'œuvre au point de vue de la composition, du sentiment et de l'expression.

Il était un agréable causeur et un fin observateur, il savait toujours raconter quelque chose de neuf au sujet de ses voyages ou de sa vie d'artiste. Il avait beaucoup vu, entendu et retenu, il était surtout remarquable de lui entendre raconter de ses rapports amicaux avec les rois, princes, en compagnie de qui il avait voyagé. Il était spécialement bien vu par Guillaume III de Hollande, qui lui dit un jour : « Vous êtes le seul Belge pour qui j'ai de l'affection. » Il était toujours reçu en grande amitié au château royal *Het Loo*.

Comme homme de caractère, Portaels n'était pas moins estimé que comme artiste ; on se rappelle encore l'élection où Portaels fut élu à l'unanimité comme délégué pour défendre à Paris les intérêts des artistes belges. Un des actes marquants de sa vie, fut son inépuisable bonté. Sa générosité ne connaissait pas de bornes ; ainsi, par exemple, il prélevait de son traitement (soit 10,000 francs) juste la somme nécessaire pour acheter les cigares qu'il offrait à ses élèves ; le restant, il le consacrait à adoucir la misère des pauvres, et principalement des personnes qui lui avaient servi dans le temps comme modèles. Parlant d'elles, Portaels disait : « C'est à elles que je dois d'avoir gagné beaucoup d'argent quand elles étaient jeunes et belles ; maintenant qu'elles sont vieilles et malheureuses, il est de mon devoir de les soutenir autant qu'il est en mon pouvoir. »

Il avait un esprit chevaleresque, comme il résulte d'une rencontre avec le prince d'Orange. Portaels jouait au billard avec le prince. Il avait la main sur le bord du billard, lorsque le fils du roi de Hollande lui cria : « Arrière ! ou je vous brise les doigts. » Portaels lui répondit d'une fierté pleine de noblesse : « Si puissant que vous soyez, Prince, vous n'avez pas le droit de briser les doigts d'un artiste. »

L'on pourrait mentionner plusieurs faits de ce genre de la vie de Portaels et de ses voyages. Un seul peut être encore rapporté ici. On sait que Portaels habitait Paris déjà depuis deux ans, quand, cédant aux instances de ses amis de Belgique, il se présenta pour le concours de Rome. Portaels avait si bien su s'approprier la langue française, que l'on aurait eu très difficile à le

distinguer d'un Français (ce qui, disait-il, contrariait très fort son père).

Il vint donc à Anvers pour l'épreuve préparatoire, et comme cela va d'habitude, on ne regardait pas ce jeune Français d'un bon œil; on lui jouait même toutes sortes de farces. Portaels les laissait aller et continuait à parler français. « Ce que l'on racontait en flamand de moi, disait-il, vous ne pourriez pas vous en faire une idée. » Cela continua ainsi jusqu'au jour de la proclamation du résultat du concours. Portaels fut lauréat et le soir il invitait ses camarades à un dîner. Naturellement tous y étaient; la rancune avait disparu, le jury avait décidé.

Lorsque Portaels, pour souhaiter la bienvenue à ses amis, vida le premier verre à leur santé en disant, dans le plus pur flamand : « Maintenant, camarades, cette coupe à la santé de tous », ce fut une stupéfaction générale. Un seul, qui est mort déjà aussi, n'a jamais pu lui pardonner complètement cette petite mystification.

Portaels était resté Flamand; dans les derniers temps, il suivait avec beaucoup d'intérêt les travaux de notre Théâtre flamand, auquel il était très sincèrement attaché et duquel il ne pouvait pas dire assez de bien.

Portaels laissera dans les cœurs un sentiment qui l'entourera toujours comme une auréole, car il était la bonté même.

Inutile de répéter encore que la cérémonie des funérailles fut grandiose. Les fleurs, qu'il chérissait tant, y étaient en quantité. Là aussi se trouvaient réunis, avec tout ce qui est art, les hommes les plus illustres du pays, à l'effet de rendre un dernier hommage à ce bon citoyen, ce vrai artiste, cet homme plein de sentiment, ce grand brave cœur.

M. Pavot fut remplacé par M. Naert. En ce qui concerne la direction de l'Académie, le Conseil communal a été saisi d'une proposition émanant de M. le bourgmestre, proposition tendant à voir supprimer les fonctions de directeur, et à les voir remplacer, à titre d'essai, par un rectorat dont la durée serait de trois ans. Les premiers professeurs de l'Académie proprement dite seraient à tour de rôle revêtus de cette fonction.

En attendant que le Conseil communal statue sur

cette proposition, c'est M. Stallaert, premier professeur de peinture décorative, qui a été chargé des fonctions de directeur intérimaire ; il a en outre été chargé de remplacer M. Portaels comme professeur de peinture d'après nature. Il sera remplacé ultérieurement dans ses anciennes fonctions.

Le professeur de paysage ne sera pas remplacé, c'est le professeur de peinture d'après nature qui corrigera les études ; le cours lui-même sera remplacé par un cours de flore, faune et paysage ornemental.

MODIFICATION IMPORTANTE DANS LE PROGRAMME DES ÉTUDES. — Le conseil académique et le Conseil communal ont, sur la proposition du conseil de perfectionnement, décidé de donner plus de développement à l'art décoratif en créant entre la classe d'ornement historique de M. H. Baes et celle de composition d'ornement du même professeur, une classe intermédiaire qui fait défaut, celle de l'analyse de la flore.

Cette classe sera installée pour le mois d'octobre prochain dans l'ancienne classe de M. Van Keirsbilck, dont les modèles, fragments de figures, animaux et bas reliefs seront répartis entre MM. Demannez (masques) et Verdeyen (tête antique).

M. H. Baes sera chargé de la nouvelle classe de flore. M. Moonens (objets industriels), reprendra la classe d'ornement historique. M. Taelemans passera du dessin linéaire aux objets industriels et un nouveau titulaire, M. Van Landuyt, sera chargé de la classe de dessin linéaire.

Ajoutons que c'est M. Taelemans qui reprendra le cours de perspective donné précédemment par M. Van Keirsbilck et dont M. Vandervin avait bien voulu se charger à titre purement temporaire.

Un nouveau cours a été créé depuis le 1er janvier

dernier, celui de grapho-statique, obligatoire pour la classe d'emploi des matériaux et la 2me classe d'architecture. Ce cours, d'un caractère essentiellement pratique, est appelé à simplifier considérablement les calculs de l'architecte, concernant la résistance des matériaux.

C'est M. L. Anspach, le distingué professeur de l'Université, qui en a été chargé.

Le conseil de perfectionnement a recherché les moyens d'augmenter le temps consacré aux études graphiques dans les cours de géométrie descriptive, coupe des pierres, perspective et grapho-statique, sans toutefois empiéter sur les cours ordinaires.

Les conditions du concours de modelage d'après la figure antique ont été légèrement modifiées : les élèves étrangers à l'Académie et qui pouvaient participer à ces concours, sans d'ailleurs profiter beaucoup de l'avantage qui leur était offert, cesseront d'y être admis à l'avenir.

L'exposition triennale qui devait avoir lieu cette année a été ajournée à l'année prochaine. Sans parler des travaux d'agrandissement en cours qui auraient rendu cette exposition impossible, elle coïncidera maintenant avec le dixième anniversaire de la fondation de l'École des Arts décoratifs.

Prix de Rome : M. Delville, J.

Grand concours de sculpture (1,000 fr.) : M. Gobert, L. Mentions honorables à MM. Bonquet, Henri, et Caubman, F.

Prix de paysage (legs Donnay) : M. Rion, L. Mentions honorables à MM. Goossens, Fr., Nocquet, P., Cuvelier, L., Melsen, M., Detilleux, S., Hoffman, Fr., Hooreman, L., Madyol, J.

Architecture, composition monumentale : MM. Fastré, A., et Van Halen, E.

Peinture d'après nature : M. Detilleux.

Sculpture d'après nature : MM. Duquet, J., et Marin, J.

Cette année on fit au prix de Rome, grâce à l'initiative du secrétaire, M. Desvachez, et de l'auteur de cette notice, soutenus par l'administration communale, la direction et le corps professoral de l'Académie, une grandiose réception à M. Delville. Un cortège composé des élèves et anciens élèves de l'Académie, dans lequel des trophées emblématiques des beaux-arts figuraient, terminé par un splendide char, représentant la ville de Bruxelles couronnant le génie, s'en fut vers la gare du Nord, recevoir le lauréat. Depuis longtemps réception pareille n'avait eu lieu, et la population de Bruxelles en garde encore le meilleur souvenir. La fête se termina à l'Académie, où l'administration communale, bourgmestre en tête, avait tenu à recevoir le vainqueur.

La fréquentation des cours en l'année 1895-96 était de 1,108 élèves y compris 50 jeunes filles et 55 élèves universitaires.

M. Constant Montald, que les Gantois fêtèrent si princièrement comme lauréat du prix de Rome, est nommé, à la suite d'un concours, professeur de peinture décorative ; M. Mathieu est nommé professeur de la nouvelle classe de dessin linéaire, par voie de concours également.

Les résultats n'ont pas été les mêmes pour la place de professeur de flore, faune et paysage décoratif. Cet emploi, de création nouvelle, exige, comme son titre l'indique, des connaissances très variées et qu'il est fort difficile de rencontrer à la fois chez un même artiste. Les candidats qui se sont présentés, tout en étant très remarquables dans l'une ou l'autre de ces différentes parties, ne les possédaient pas suffisamment toutes pour former un professeur d'élite. Dans ces conditions, toute décision a été ajournée.

Par suite de l'excessive population de la classe de peinture d'après nature, le directeur, professeur de

cette classe, s'est vu obligé de la dédoubler; il a saisi cette occasion pour constituer une section de jeunes filles, qu'il a installée dans l'ancien atelier de feu M. Portaels, et a ainsi réalisé un vœu exprimé par le maître défunt.

Cet essai a parfaitement réussi; le nombre des inscriptions s'est élevé de 12 à 24, et 20 jeunes filles ont suivi régulièrement les cours pendant toute l'année; le résultat des concours pour les prix a été des plus intéressants.

M. Van Severdonck a la direction de cette section.

Un minerval de 225 francs a été fixé pour cette classe.

Afin d'habituer les élèves au dessin à main levée, on a garni les murs libres de la salle de dessin linéaire, de tableaux noirs, où une vingtaine d'élèves peuvent s'exercer à tour de rôle.

Le diplôme d'architecte prévu par l'article 41 du règlement, a été décerné à M. Émile Lambot, ancien grand prix d'architecture.

Le minerval des cours du dimanche a été porté de 5 à 15 francs par an.

La bibliothèque sera transférée dans l'ancien atelier du directeur; une salle pour les périodiques, une salle de lecture pour les professeurs, lui seront annexées.

Le local de l'ancienne bibliothèque deviendra comme précédemment, la salle des professeurs, et les autres locaux devenus disponibles recevront diverses affectations.

L'exposition triennale n'a pu avoir lieu par suite de l'état de santé de M. Jean Baes.

Le palmarès indique :

Grand concours d'architecture (1,000 francs) : M. Van Aerenbergh, A. Mention honorable : MM. De Win, J., et Laureys, S.

Prix de paysage (legs Donnay), prix *ex æquo :* MM. Noe-

quet, P., et Werlemann, C.; mention honorable : MM. Cambier, G., Dutilleux, J., De Beugnies, R., et Gallet, J.

Peinture d'après nature : M. de Raeymaekers; classe des demoiselles : Mlle Van Keerbergen, M.

Sculpture d'après nature : M. Matton, A.

Architecture, composition monumentale : M. De Jode, G.

Les cours en l'année 1896-97 furent suivis par 1,088 élèves dont 67 jeunes filles et 43 élèves universitaires.

Mort de MM. Van Keirsbilck, professeur de la classe de fragments de figures, animaux et bas reliefs, et Laureys, premier professeur d'architecture. M. Laureys, qui n'a jamais pu se résoudre à abandonner le professorat et à demander le repos auquel son grand âge lui donnait droit, est mort en fonctions.

Ancien prix de Rome, M. Laureys était un professeur de grand mérite. On lui doit la formation d'une pléiade d'architectes de talent qui font honneur au pays. Aussi sa perte a-t-elle été vivement sentie et sera-t-elle longtemps regrettée.

M. M. Naert a été provisoirement chargé du cours de M. Laureys.

De nouveaux examens ont eu lieu pour la place de professeur de flore, faune et paysage décoratif, dont la première épreuve n'avait pas été concluante.

Cette fois le concours a été établi sur d'autres bases, et c'est M. Van Damme-Sylva, classé second au premier concours, qui a, cette fois, remporté la palme.

Le programme des études a été rigoureusement observé. En vue d'en assurer davantage les bons résultats, le conseil académique a décidé que tous les élèves voulant entrer au modelage, devront passer d'abord par les classes de dessin linéaire, à moins de subir un examen satisfaisant sur cette branche. Il a décidé, en outre, que le cours d'histoire de l'architec-

ture, qui se donnait jusqu'ici aux élèves de la 3[me] classe, 2[me] division (cours de M. Acker), se donnerait, à titre d'essai, aux élèves de la 1[re] classe, mieux à même d'en profiter.

Un diplôme d'architecte a été délivré l'année dernière.

A cause de la somme considérable de connaissances exigées pour l'obtenir, ce diplôme a été trop peu recherché jusqu'à présent, mais l'exemple est donné, et cette année deux diplômes sont demandés, dont un par un élève roumain, ce qui prouve le prix que l'étranger attache à notre enseignement.

Le cours temporaire de gravure a encore été donné cette année, et sous l'habile direction de M. Demannez, a encore donné de brillants résultats.

Le transfert de la bibliothèque s'est effectué. Cette installation a réalisé tous les desiderata, tant sous le rapport de la surveillance que sous celui de l'aspect et du confort.

Collection. — La collection des plâtres a été considérablement augmentée : des acquisitions ont été faites au Musée du Cinquantenaire, avec l'intervention de l'État.

Le Musée indien, dit musée Jourdan, a été déplacé ; la partie ethnographique : armes, costumes, outils, ustensiles, etc., a été transférée au Musée de la Porte de Hal, tandis que les instruments de musique, dont quelques-uns sont fort précieux, ont été transférés au Musée du Conservatoire.

Ces objets seront mieux visités et rendront plus de services dans ces conditions qu'à l'Académie, où ils étaient en quelque sorte ensevelis, et le local devenu disponible servira à dégager les galeries des costumes et des arts décoratifs, en permettant de grouper les objets du règne animal : coquilles, quadrupèdes, vola-

tiles, etc. On y groupera également divers squelettes d'animaux et tout qui concerne l'anatomie du corps humain.

C'est M. Vander Stappen, sous-directeur, ff., qui s'est chargé du remaniement et du reclassement complet de toutes les collections, y compris la galerie des plâtres, qui a été reclassée par ordre chronologique.

L'exposition triennale des œuvres des élèves, ajournée depuis deux ans pour les causes qui ont été dites, n'a pu avoir lieu cette année à l'Académie ; elle eût fait double emploi avec la participation de l'Académie à l'Exposition universelle.

L'espace réservé à l'Académie dans le pavillon de la ville, qui, on le sait, a été dirigé d'après les plans de M. l'architecte Saintenoy, l'un des plus brillants professeurs de l'Académie, étant nécessairement restreint, on n'a pu exposer les œuvres elles-mêmes, mais on en a fait des photographies, placées dans des panneaux ingénieusement disposés.

L'Académie des Beaux-Arts a également participé à l'exposition spéciale de l'enseignement académique organisée à l'Exposition universelle par le gouvernement et elle a pu y envoyer non plus des reproductions, mais des œuvres originales, ce qui fait que les deux expositions auront eu l'avantage de se compléter.

L'Académie a acquis de M. F. Lambot, lauréat du concours Godecharles, toute une série d'aquarelles rapportées de son voyage en Italie. Ces aquarelles feront partie des collections de l'Académie et pourront être utilement consultées par les élèves.

Un buste en marbre, exécuté par M. Marin, élève de M. Vander Stappen, a également été acquis.

Cette année M. Six, qui depuis 1864 rendait de si dévoués services à l'Académie, prend sa retraite; il laisse un bon souvenir à tous ceux qui ont été en rap-

port avec lui. C'était un employé précieux pour l'Académie.

Concours pour le prix de Rome : Une récompense spéciale est accordée à MM. Bonquet, H., et Marin, J.

Concours Godecharles : Une récompense spéciale est accordée à MM. Bastiné, A., Marin, J., Dewin, J., et Mascré, L.

Grand concours de peinture (1,000 fr) : M. De Sloover, G.; mention honorable : M. Rotthier, L.

Trois bourses de voyage de 1,000 francs chacune, mises à la disposition de l'Académie par le comité pour l'encouragement des arts décoratifs et industriels, ont été conférées à MM. Flachet, M., Matton, A., et Pavot, L.

Le diplôme de l'École des Arts décoratifs a été délivré à M. Flochet, M.

Architecture, composition monumentale : M. Dierieckx, O.

Sculpture d'après nature : M. Blickx, Th.

Peinture d'après nature : MM. Bulcke, E., et Vastemans, V.; classe des demoiselles : Mlle Godefroy, M.

En 1897-98 il y eut 1,196 élèves, 51 élèves n'ont pu être admis.

A la suite d'une pétition adressée au Conseil communal par quelques habitants de la ville, il a été procédé à un essai d'ouverture de la bibliothèque le matin. Cet essai, qui a duré trois mois, n'a pas produit de résultat suffisant pour justifier une modification du service.

M. Jos. Jaquet, professeur de modelage d'après la figure antique, est décédé après une carrière de trente-cinq ans de professorat. Tout le monde estimait le vieux maître, la bonté même. Ses œuvres sont multiples. Les connaissances techniques de son art étaient fort appréciées. Tout le monde perdait quelque chose en lui. Le brave vieillard, portant beau, était estimé et aimé par tous. Ses funérailles eurent lieu au milieu d'une affluence d'artistes et amis. Son souvenir nous restera toujours cher.

Le Conseil communal, en séance du 1er août, a nommé en son remplacement Julien Dillens, l'artiste bruxel-

lois dont la réputation n'est pas moins grande à l'étranger que parmi ses compatriotes.

C'est cette année que finissaient les fonctions de directeur conférées en 1895 et pour un terme de trois ans à M. Stallaert, premier professeur de peinture.

Nous donnons ici quelques notes biographiques de Jean-François-Joseph Stallaert :

Né le 10 mars 1825 à Merchtem, il remporta à l'âge de vingt-deux ans le prix de Rome. De cette époque jusqu'à ce jour, la vie de Stallaert n'a été qu'une vie de travail, semée de maints succès.

Il a exécuté sans trève une série d'œuvres marquantes et de grande valeur. Directeur de l'Académie de Tournai, de 1852 à 1885, il laissa cette fonction pour entrer comme premier professeur à l'Académie de Bruxelles.

En 1883 il devint membre de l'Académie royale de Belgique, et fut nommé officier de l'ordre de Léopold.

Maître Stallaert a été très apprécié à l'Académie : ses cours ont toujours été suivis par de nombreux élèves ; il mena son enseignement d'une main sûre et ferme, et reposant sur des bases solides. Il possède aussi cette science de l'art approfondi, qui est si nécessaire, et que les Allemands désignent sous le nom de : *Die Kunstwissenschaft.*

Stallaert est un esthète de premier ordre, un homme sûr de lui-même.

Chargé de l'enseignement de la peinture décorative, il a fait exécuter par ses élèves des panneaux remarquables comme style, que nous pouvons admirer dans la galerie de l'Académie.

Il succéda à la direction de l'Académie à la mort de maître Portaels ; il fut le directeur qui inaugura le nouveau système de direction décrété par l'administration communale, c'est-à-dire le système de roulement, mettant successivement à la tête de l'Académie, les premiers professeurs de peinture, de sculpture et d'architecture.

Stallaert veut l'artiste instruit, il demande à côté de l'enseignement pratique de l'art, l'enseignement intellectuel qui doit donner à l'artiste la force et le don de pouvoir élever son esprit au-dessus du terre à terre.

Comme peintre d'histoire, Stallaert est au premier rang, son nom est connu et apprécié partout.

Comme homme, il est estimé de tout le monde et reconnu comme un esprit droit et juste. Il publia dans le *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, en 1883, un rapport très remarquable sur le réalisme dans l'art.

Il fut l'élève de Navez.

Ses œuvres sont nombreuses. Mentionnons : *La Mort d'Evrard T'Serclaes* (Hôtel de ville de Bruxelles, 1854), *La Balançoire* (Musée de Liége, 1862), *La Case de Dromède* (médaille d'or, Bruxelles, acquis par le Musée de l'Etat); *Polyxène immolée sur le bûcher d'Achille* (Musée de Gand); *La Mort de Didon*, 1873 (Musée royal de Bruxelles); *Œdipe et sa fille Antigone à Calonne* (acquis par le roi Léopold II); *Le dernier combat du Gladiateur, Saint Almacque* (Musée de Philadelphie), etc., ensuite un grand nombre de portraits et de grandes œuvres décoratives.

Le Collège a désigné pour le remplacer M. Vander Stappen, premier professeur de sculpture, qui est entré en fonctions le 15 avril dernier.

La réorganisation d'architecture, dont il est question ci-dessous, a donné lieu à la promotion de M. Acker au grade de premier professeur d'architecture et à la nomination de MM. Van Rysselberghe et Lambot en qualité de professeurs d'architecture.

Le programme des études a été l'objet d'un remaniement important en ce qui concerne l'enseignement de l'architecture.

Jusqu'ici cet enseignement n'avait pu donner tous les résultats désirables, parce qu'il était trop imprégné de vieilles formules et ne revêtait pas un caractère assez pratique; de plus, les exigences de l'horaire ne permettaient pas aux élèves de faire suffisamment d'application des cours spéciaux, tels que perspective, construction, coupe des pierres, etc.; enfin, inconvénient plus grave, l'uniformité du programme imposait à tous les élèves, même aux menuisiers, ébénistes, etc.,

l'obligation de suivre des cours spéciaux qui ne leur étaient d'aucune utilité.

Tous ces inconvénients ont disparu par la création d'un nouveau programme élaboré par le conseil académique ; les élèves seront partagés en deux sections comprenant respectivement les architectes et ceux exerçant un métier dérivant de l'architecture ; ils suivront respectivement des cours spéciaux appropriés à leurs études ; les cours qui, dans les trois premières années, n'avaient lieu que le soir, auront lieu le jour et le soir, pour permettre notamment l'étude plus complète des cours pèciaux. De plus, les élèves architectes devront suivre le soir les cours de dessin d'après la figure antique et d'après nature.

La durée des études pour les artisans sera de quatre années ; pour les architectes, elle est portée de cinq à six.

Ces derniers pourront, les deux dernières années, disposer de leurs après-midi pour travailler chez des patrons architectes et compléter ainsi la pratique du métier qu'ils auront commencée à l'Académie.

Enfin, on a complété le programme par l'étude de l'architecture ogivale, qui a produit en Belgique des chefs-d'œuvre et dont la connaissance est aujourd'hui indispensable à tout architecte.

Afin de donner aux élèves toutes les connaissances dont ils ont besoin, le Conseil a décidé que les élèves de la classe d'objets industriels passeront par la classe des masques et fragments. Pour atteindre sûrement ce but, les élèves de ces deux classes alterneront entre eux tous les huit jours.

Sur la proposition de M. Vander Stappen, le nouveau directeur, le programme de la 2e classe de peinture a été modifié de manière à mieux préparer les élèves à l'accès des cours supérieurs. Il a été complété notamment par le dessin et la peinture d'après les chefs-

d'œuvre de la sculpture et d'après des moulages sur nature, ainsi que par l'étude des draperies.

Le cours temporaire de gravure à l'eau-forte a été transformé en cours ordinaire.

Il a été également décidé, sur la proposition de M. Vander Stappen, d'accorder gratuitement des modèles vivants aux élèves méritants qui obtiennent la concession des ateliers.

Afin de faciliter l'étude de la flore, qui depuis quelques années occupe une place si importante dans la décoration, la ville a fait l'acquisition d'un appareil photographique de grandes dimensions. De cette façon les élèves pourront, en toute saison, travailler d'après des documents photographiés que l'Académie pourra mettre à leur disposition.

Des modifications aux locaux seront faites pendant les grandes vacances pour ménager une installation convenable pour le fonctionnement de l'appareil.

La discipline générale est satisfaisante. Il existe cependant à l'Académie certains éléments qui y viennent par désœuvrement et parce que cela ne coûte rien; ils constituent un obstacle sérieux à la bonne marche des études. Des mesures ont été décidées à cet égard. On usera de plus de sévérité dans le retrait des bourses, et les élèves qui se perpétuent dans les cours supérieurs seront impitoyablement éliminés s'ils ne donnent pas de résultats. On évitera ainsi d'encourager des incapables sur lesquels les parents fondent des espérances qu'ils ne réaliseront jamais, et on assurera à l'enseignement artistique de la capitale le rang élevé qu'il doit occuper.

Dans la séance du Conseil communal du 21 mai, M. Lepage fait, au nom du collège et de la section des Beaux-Arts, le rapport suivant :

Nous avons l'honneur de vous proposer une dispo-

sition additionnelle à l'article 7 du règlement organique de l'Académie des Beaux-Arts, disposition relative à la direction de cet établissement :

I. Le directeur est nommé pour trois ans et choisi parmi les premiers professeurs des classes de peinture, d'architecture et de sculpture.

II. Le roulement se fait par ordre d'ancienneté.

III. Un traitement annuel supplémentaire de 5,000 francs est attribué au professeur chargé de la direction.

IV. Les attributions du directeur, telles qu'elles ont été établies par le règlement actuellement en vigueur, sont maintenues.

La section des beaux-arts, se ralliant unanimement aux considérations développées dans le rapport présenté en 1895, au nom du collège, par M. le bourgmestre, et que nous avons résumé plus haut, a adopté cette proposition.

M. Vandendorpe demande que les professeurs de l'École des Arts décoratifs puissent participer également au roulement qu'on propose pour la désignation du directeur. M. Lepage répond que l'École des Arts décoratifs est adjointe à l'Académie, mais n'en fait pas partie intégrante ; l'École des Arts décoratifs est consacrée à l'enseignement des arts appliqués à l'industrie, tandis que l'Académie est consacrée à l'enseignement des beaux-arts proprement dits, et c'est entre les trois premiers professeurs, qui sont des hommes d'une haute notoriété artistique, que le roulement doit se faire.

Après quelques observations de M. Depaire, qui demande par qui le directeur sera nommé, et la réponse de M. Lepage dans laquelle il déclare que les fonctions de directeur seront attribuées, dans un ordre déterminé, aux premiers professeurs de peinture, d'archi-

tecture ou de sculpture, et que la nomination se fera en vertu du règlement, les conclusions du rapport sont adoptées par 30 voix contre 4.

La liste des prix de cette année donne :

Grand concours de sculpture (1,000 francs) : MM. J. Marin et P. Nocquet. Prix de paysage (legs Donnay) : M. P. Cauchie. Diplôme de l'École des Arts décoratifs délivré à M. P. Cauchie. Architecture (composition monumentale) : M. J. Walleghem. Sculpture d'après nature : M. L. Grandmoulin; peinture d'après nature : M. J. Crand. Classe des demoiselles : Mlle Renée Goddefroy.

Les cours de l'année scolaire 1898-99 eurent 1,279 élèves parmi lesquels il y eut 80 jeunes filles.

Cette diminution provient en premier lieu des mesures prises, l'année dernière, en vue de rendre plus difficile l'accès aux cours supérieurs, et en second lieu la réorganisation des cours d'architecture, qui, pour la première fois, ont comporté un examen d'entrée.

Règlement. Le règlement a fait l'objet d'une revision résumant toutes les dispositions nouvelles prises depuis quelques années, d'accord avec le conseil académique, et comprenant, notamment, la réorganisation des cours d'architecture. Il comprend aussi la réorganisation du concours Donnay, pour le prix de paysage.

M. Julien Dillens remplace M. Jacquet comme professeur de sculpture d'après l'antique.

MM. Van Rysselberghe et Lambot ont été nommés professeurs à la section B (artisans). M. Van Rysselberghe ayant accepté, peu après, une situation à l'étranger, a été remplacé par M. Lambot, dont les fonctions ont été remplies par M. Frans De Vestel.

Le cours de perspective a été établi sur de nouvelles bases : cours théorique pour les architectures, cours pratique pour les classes de dessin ; un cours du jour a été créé pour les élèves des cours de peinture.

Un cours d'architecture du jour a également été créé pour les peintres et les sculpteurs.

Par suite de l'inscription de plusieurs jeunes filles dans le cours de sculpture d'après nature (jour), il a été nécessaire d'agrandir le local réservé à la classe de peinture d'après nature, pour demoiselles. De cette façon, le travail exécuté a permis de réunir toutes les jeunes filles des cours supérieurs.

Le système d'éclairage à l'électricité a donné d'excellents résultats et sera généralisé. Le Musée indien qui, depuis une quinzaine d'années, occupait une des galeries du premier étage et qui ne rendait aucun service, a été transféré au Musée ethnographique de la Porte de Hal. Les instruments de musique ont été enrichir le Musée du Conservatoire.

M. Desvaschez est nommé aux fonctions de secrétaire ; M. F. De Vestel, professeur d'architecture.

Fondation de M. De Potter. Par un acte, M. De Potter a légué à la ville un capital de 20,000 francs, à charge d'en affecter les intérêts, soit 500 francs, à la création de deux primes de 250 francs chacune. Ces primes seront allouées aux élèves classés premiers dans les concours pour les prix des classes de dessin et de sculpture d'après nature. Cette somme, jointe à la prime de 150 francs allouée par la ville, assurera aux lauréats de ces branches une somme respective de 400 francs, ce qui constitue un encouragement très sérieux.

La société pour l'encouragement de l'École des Arts décoratifs accorde annuellement 1,000 francs aux élèves les plus méritants.

Le palmarès mentionne :

Grand concours d'architecture (1,000 francs). Prix : MM. Jaspar, E., et Seroen, Fr. Mention honorable : M. Bonduelle, Alph.

Bourses de voyage de 1,000 francs chacune : MM. Cauchie, P.,

Grandmoulin, L., Michotte, Fr., Swijncop, Ph., Devaleriola, E., et Pourbaix, N.

Concours de paysage (legs Donnay). Prix : M. Madiol, J. Mentions honorables : MM. Haustrate, G., Desloover, G., Vastemans, V., et Stevens, A. Fondation de Mme De Potter, aux élèves MM. Christoffel, J.-B., et Devaleriola, E.

Diplôme de l'École des Arts décoratifs délivré à M. Michotte, Fr.

Peinture d'après nature. Prix : M. Poreau, O.; classe des demoiselles : Mlles Reh, M., et Voet, C.

Sculpture d'après nature. Prix : M. Devaleriola.

Architecture, enseignement supérieur. Prix : M. Pourbaix, N.

En 1899, une innovation fut introduite dans l'enseignement. Plusieurs conférences furent données par MM. Verhaeren, C. Lemonnier et G. Eeckhoudt. Ces conférences avaient été précédées d'une savante causerie avec projections par M. Buls, sur son voyage au Congo.

M. Smits fut adjoint comme professeur à la deuxième classe linéaire.

Par décision du Conseil communal, la limite d'âge pour exercer les fonctions de professeur à l'Académie fut portée à soixante-dix ans. A la suite de ce vote, MM. Stallaert, Van Severdonck, Fetis et Demannez prirent leur retraite. Ils furent dans le courant de l'année 1899 remplacés par MM. Verheyden, Richir, Van Strydonck et Van den Bruel. M. Van Landuyt fut nommé dans la classe des fragments et industries d'art. M. Mathieu prit la classe de M. Van Landuyt. M. Smits, la classe de M. Mathieu et M. Van den Bruel remplaça M. Smits.

Le palmarès renseigne :

Pour la fondation De Potter. Mention : MM. Crund et Beer.

Legs Donnay : MM. Van Cleemputten. Mention, Crund, J., et Havestaete, G.

Peinture d'après nature : M. Borremans. Mention, classe des demoiselles : Stordeur, Hélène.

Sculpture d'après nature. Prix : M. Beer.

Prix de 1,000 francs (peinture) : M. Stevens : Mention. MM. Crund, J., Detilleux, J., Poreau, Arnould.

Dessin d'après nature : M. Crund, mention.

1899-1900, 1,238 élèves, 54 demoiselles.

La composition du conseil académique a subi, cette année, un changement important par suite de la démission donnée par M. Buls de ses fonctions de bourgmestre. M. Buls était en cette qualité président de droit du conseil académique. Le corps professoral n'a pas voulu le laisser abandonner ses éminentes fonctions sans lui exprimer les regrets que lui causait son départ. Le 24 décembre, le directeur réunissait à l'Académie le personnel administratif et enseignant et donnait au bourgmestre lecture d'une adresse exprimant les sentiments dont tous étaient animés à son égard.

M. Buls, vivement touché de cette sympathie dont il était entouré, a bien voulu promettre de revenir à l'Académie comme conférencier et ami.

Il a été remplacé à la présidence par M. E. De Mot.

Le seul changement survenu dans le personnel est la désignation de M. Smits, nommé depuis, à titre définitif, comme professeur de la nouvelle classe de linéaire.

Donnons quelques mots sur M. Vander Stappen, le directeur actuel de l'Académie :

Charles Vander Stappen est né à Saint-Josse-ten-Noode le 19 décembre 1843. Il débuta dans l'atelier d'un peintre, le brave maître Jean Portaels, qui avait pour Vander Stappen une sincère et grande amitié. C'est là qu'il modela ses premières têtes d'expression. Dès son entrée à l'atelier, Portaels prévoyait le brillant avenir du jeune sculpteur, et le temps a démontré que Portaels ne s'était pas trompé.

Vander Stappen fut nommé professeur à l'Académie royale

des Beaux-Arts de Bruxelles le 9 février 1883, sous la direction de son ancien maître et ami. Grâce à son savoir, à son grand talent et à son expérience, Vander Stappen transforma l'enseignement que l'on y donnait et l'amena à un tel degré que nous pouvons dire qu'aucun établissement similaire ne le dépasse. Les prix aux derniers concours et les derniers prix de Rome obtenus par ses élèves, sont autant de preuves que l'enseignement qu'il donne à ceux-ci est juste, pratique, artistique ; à juste titre il peut être fier de ces différents succès. Grâce à lui, une renaissance de la sculpture s'est fait jour en notre pays, et la rénovation a été si vive, que l'étranger s'étonne des progrès immenses accomplis en Belgique. Là encore Vander Stappen peut revendiquer une large part.

Si Vander Stappen a réussi comme professeur à créer une pléiade d'artistes, comme statuaire il impose.

Mentionnons de ses œuvres : *La Toilette du Faune* (Musée de Bruxelles), son *David*, *L'Homme à l'épée*, le *Pax tecum*, son *Saint Michel*, ses *Bâtisseurs de villes*, son groupe *cladélier d'Ompdrailles*, etc., etc. Il faudrait tout un catalogue pour citer ses ouvrages. Il crée actuellement une œuvre qui fera époque, le monument de *L'Infinie Bonté*, dont nous avons pu admirer au dernier Salon des Beaux-Arts les fragments : *L'Humilité, Le Dévouement, L'Ancêtre, L'Homme marchant, La Source, La Maternité, L'Homme des douleurs*.

Comme art décoratif, la ville de Bruxelles lui doit le magnifique surtout de table en argent, que l'on a pu admirer en mainte occasion et qui forme un des joyaux des trésors de notre antique Hôtel communal.

Ses succès en ces dernières années, surtout à Vienne et à Berlin, ont été marquants. Ses distinctions honorifiques obtenues à l'étranger ne se comptent plus ; il est officier de l'ordre de Léopold.

Vander Stappen est un de ces travailleurs infatigables, l'esprit toujours en éveil, prêt à seconder son génie dans les multiples travaux qu'il entreprend.

Il s'est créé une habitation spéciale, tout près du Parc du Cinquantenaire ; d'un ancien cirque il a fait son atelier et un musée. C'est là qu'il travaille, les manches retroussées, faisant éclore sous son pouce les œuvres marquantes qui font notre admiration et qui sont la gloire de notre pays.

L'Académie a eu bien des moments difficiles, mais

toujours des hommes de bien, des esprits larges et cultivés, ont su la maintenir. Les Bruxellois en maintes circonstances ont prouvé tout l'intérêt qu'ils témoignent à cette noble institution. Les soucis de tous les magistrats régissant notre bonne ville ont toujours été de voir développer cet enseignement si nécessaire pour l'honneur de la ville et du pays et le bien-être de ses habitants. Les évolutions dans le domaine de l'art depuis deux siècles ont aussi été pour l'Académie ou l'École de dessin des premiers jours des causes de réorganisation et d'orientation nouvelle, tout en maintenant toujours ce principe immuable « que tout enseignement académique doit avoir pour base l'étude des classiques ».

Le centenaire que nous fêtons portera à nouveau les regards sur notre Académie et naturellement des idées nouvelles se feront jour. Mais, avant de démolir, que l'on ait quelque chose de meilleur à mettre à la place. La critique est si facile ; maintes fois j'ai entendu de nos artistes critiquer à tort et à travers. Il fallait faire ceci, réformer cela, et, plus tard, j'ai vu ces mêmes artistes, comme professeurs à l'Académie, ayant vu de près comment le tout est coordonné, pesant le pour et le contre, conclure au maintien de ce qu'ils voulaient démolir. Tout cela est bien humain. Ce n'est que quand on connaît à fond les choses que l'on y regarde à deux fois avant d'introduire ou de préconiser des changements.

Je crois que c'est ici la place à rendre hommage au corps professoral, d'abord, à tous ces grands artistes qui successivement ont employé toute leur intelligence, leur savoir et leur art au bien-être de l'Académie. Ensuite à ceux d'aujourd'hui, tous hommes de cœur, parmi lesquels des grands noms de notre monde artistique actuel, qui travaillent, négligeant leurs intérêts

personnels, au développement des goûts artistiques innés de nos populations et des élèves confiés à leurs soins. Cette mission noble et grande, cette tâche si difficile, tous, du premier au dernier, l'ont à cœur. Honneur à vous autres, Messieurs, vos noms resteront gravés dans les cœurs de ceux à qui vous avez ouvert la carrière artistique.

En parlant, plus haut, des intérêts que les Bruxellois témoignent à notre Académie, il est un devoir de signaler les nombreux dons que des gens de bien font annuellement à l'Académie. En dehors des dotations faites pour des prix, l'Académie reçoit pour sa bibliothèque et ses collections diverses, des dons qui prouvent l'intérêt que l'Académie entretient dans la capitale.

Les jurys étrangers ont aussi droit à la reconnaissance de tous, eux qui viennent pour le bien-être de l'art et de la science mettre leur savoir et leur expérience à la disposition de notre institution.

Un mot ici pour un homme qui, durant les dernières années, a tant contribué au bien-être de notre Académie, à notre ancien bourgmestre — l'esthète maître Buls — lui qui prépara si bien, par ses leçons d'histoire de l'art données en cours public, l'avènement de la fondation de l'École des Arts décoratifs et la réorganisation de l'Académie en 1884, 1885 et 1886.

C'est un titre de gloire qui restera gravé en lettres d'or dans les fastes de la capitale.

Et maintenant pour conclure : hommage à ce conseil académique qui régit avec sagesse; à M. E. De Mot, bourgmestre, président du conseil; à M. L. Lepage, échevin des beaux-arts et de l'instruction publique, vice-président; aux conseillers MM. Wauwermans, M. Hallet et Verhoeven; aux directeur et professeurs, MM. Vander Stappen, Stallaert, Acker; et n'oublions

pas l'homme modeste, mais que nous tenons malgré tout à citer, le directeur des Beaux-Arts, M. Mabille, qui rend tant et de si appréciés services.

Honneur à l'administration communale, et surtout au collège, composé d'hommes éminents qui n'ont eu en vue que le bien-être de la capitale, MM. De Mot, Lepage, Steens, De Potter, Bruylant et Leurs.

Pour finir, je remercie mon ami J. Van Malderghem, archiviste de la ville, et les fonctionnaires des archives qui se sont mis avec empressement à ma disposition pour me faciliter les recherches dans les archives de l'Académie.



LISTE DES PROFESSEURS

EN 1903

ANSPACH, Lucien.............	*Professeur de grapho.*
ACKER, Ernest..............	» *d'architecture.*
AERTS, Albert...............	» *de mise au point.*
BAES, Henri.................	» *de flore ornementale.*
COMBAZ, Paul................	» *de construction.*
DE VESTEL, Frans...........	» *d'architecture.*
DILLENS, Julien	» *de modelage figure.*
HOFFMAN, Frans.............	» *d'anatomie.*
HUBRECHT, Jean.............	» *d'architecture.*
MATHIEU, Paul...............	» *de dessin linéaire.*
MAUKELS, Gustave...........	» *d'hygiène et jurisprudence.*
MONTALD, Constant	» *de 1re classe peinture décorative.*
MOONENS, Louis	» *de 2e » » »*
NAERT, Joseph...............	» *d'architecture.*
RICHIR, Hermann............	» *de dessin d'après nature*
SAINTENOY, Paul.............	» *de l'histoire de l'architecture.*
SCHWILDEN, Pierre...........	» *des bois et marbres.*
SMITS, Hyacinthe............	» *de dessin linéaire.*
TAELEMANS, François.........	» *de masques, fragment objet, industrie.*
VANDAMME-SYLVA, Emile......	» *de peinture, paysage, faune, flore.*
VAN DER STAPPEN, Charles....	*Directeur, professeur de sculpture d'après nature.*
VANDERVIN, Henri	*Professeur de géométrie descriptive.*
VAN LANDUYDT, Charles.......	» *de masques et fragments, 2e section.*
VAN HAMMÉE, Antoine........	» *de l'histoire du costume.*
VERDYEN, Eugène............	» *de tête et torse, dessin.*
VERHOEVEN, Félix............	» *de géométrie.*
VAN STRYDONCK, Guillaume....	» *de dessin figure antique.*
VANDENBRUELE, Wilhem.......	» *de dessin linéaire.*
VERHEYDEN, Isidore..........	» *de peinture d'après nature.*
WAUTERS, A.-J...............	» *de l'histoire de l'art.*
CRESPIN.....................	» *de composition ornementale.*

DIRECTION ADMINISTRATIVE

DESVACHEZ, Auguste	*Secrétaire.*
D'HONDT, Pieter..............	*Bibliothécaire.*
MULLER, Victor	*Econome.*

PERSONNEL

MARNEFFE, Edmond..........	*Surveillant.*
THIRION, Edouard............	»
LAMARQUE, Léopold..........	»
LELEU, Albert...............	» *à la bibliothèque.*
FAURE, Emile................	»
MARTIN, Hippolyte...........	»
QUINAUX, Joseph	»
GOEGEBUER, Auguste.........	*Gazier.*
GOEDESENNE, Théodore	*Chauffeur.*
Ve DERRIDDER...............	*Concierge.*

Hondt
L'Académie royale des beaux-arts et Ecole des arts décoratifs de Bruxelles

